L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1659 - VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Environnement

La rémunération carbone fait son chemin



Photo Agrapresse

Capter et stocker le carbone pour le séquestrer dans les sols et éviter des émissions de gaz à effet de serre : ces pratiques vont prendre de plus en plus d'importance dans le quotidien de nombreux agriculteurs. Mais le service environnemental ainsi rendu va donner lieu à rémunération. Des sociétés sont déjà présentes sur ce créneau. L'une d'entre elles est venue présenter son fonctionnement en Côte-d'Or.

Page 17

Cette semaine avec votre journal*

L'agenda 2022 Terres de Bourgogne



* Offre réservée aux abonnés uniquement.

Côte d'Or

› Vêlages

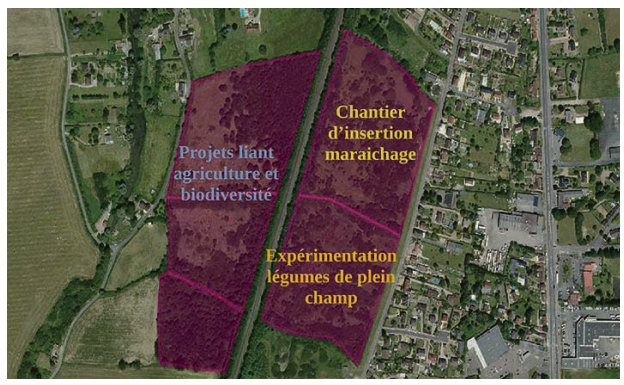
Bien finir 2021



Nièvre

› Conseil départemental

Construire l'avenir alimentaire



Yonne

› Panneaux photovoltaïques

Des bâtiments à moindre coût



fendt.fr

FENDT

Fendt 700 Vario : Parfait pour tous les travaux.



Le nouveau Fendt 700 Vario, disponible dans une plage de puissance de 150 à 246 ch est votre partenaire idéal. Que ce soit pour des travaux de fenaison, des champs ou encore de traction, il se montre robuste et polyvalent. Doté du nouvel intérieur de cabine aisni que de la nouvelle philosophie d'utilisation FendtONE, il établit de nouvelles références en termes de fonctionnalité, de personnalisation et d'ergonomie. En résumé, le nouveau Fendt 700 Vario vous offrira de nombreux atouts: puissance, agilité, précision, fiabilité, multiples fonctionnalités et confort ; sans oublier de vous garantir une rentabilité hors pair.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS



SPÉCIALISÉ RISQUES CLIMATIQUES et MÉTHANISATION

MONGIN Jean-Jacques
n° ORIAS 07009678

> Professionnel en assurances agricoles depuis 26 ans
> Présent dès 7h00 le matin
> 1 seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres

6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

AVIVA
I Assurance I

Assureur agricole depuis 1856

Sommaire

Côte d'Or

04 • Vêlages : Bien finir 2021
05 • Matinée contrôles : Éviter la peur du gendarme
06 • Reproducteurs charolais : Une belle image du 21
07 • Jeunes agriculteurs : De bon augure pour la suite

Nièvre

08 • Santé : S'engager pour l'accès aux soins
09 • Eau : Ça coule de source
10 • Magasin : Penser à tout et ajuster
11 • Service de remplacement : Des atouts multiples

Yonne

12 • Énergie : Des panneaux photovoltaïques pour avoir des bâtiments à moindre coût
13 • CRC : La filière en expansion
14 • Emploi : Quel bilan pour l'Anefa cette année ?
15 • Festivités : Le 29ème marché arts et saveurs, c'est ce week-end, à Sens

Région

16 • Contractualisation : Focus sur le modèle de contrat proposé par la FNB
17 • Revenu : La rémunération du carbone, sujet d'intérêt croissant
18-19 • Pac 2023-2027 : Vous avez dit « Éco-régime » ?
20 • Production énergétique : De l'hydrogène à partir du bois, c'est possible !

Infos Services

21 • Économie et gestion
22-23 • Marchés : Analyses et tendances
24 • Petites annonces
25-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Marchés internationaux

Agroalimentaire : une balance commerciale portée par le vin

Les chiffres des échanges en matière agroalimentaire au niveau européen marquent une progression assez significative des exportations.



L'Europe vient de publier les échanges agroalimentaires durant la période allant de janvier à août 2021. Ceux-ci ont atteint 210,5 milliards d'euros (Md€) de chiffre d'affaires, exportations et importations incluses. Soit une hausse de 5,1 % en comparaison à la même période de 2020. Les exportations ont ainsi progressé de 7 % à 127,5 Md€ tandis que les importations ont crû de seulement 2,3 % pour atteindre les 85 Md€. Les exportations vers les États-Unis ont augmenté de 2 Md€ grâce aux performances positives du vin, des spiritueux et des liqueurs. De bons résultats ont été obtenus vers la Chine (+812 millions d'euros -M€), la Suisse (+531 M€), la Corée du Sud (+464 M€), la Norvège (+393 M€) et Israël (+288 M€). En revanche, les exportations vers le Royaume-Uni sont restées stables d'une année sur l'autre. Des baisses à l'export sont enregistrées vers l'Arabie saoudite (-16 % sur un an) tout comme vers Hong Kong ou le Koweït. Tandis que les vins (+31 %), les spiritueux et les liqueurs (+32 %) progressent, les exportations de blé et d'aliments bébé ont reculé respectivement de 892 M€ et 736 M€. Côté importations, des augmentations sont à noter sur le tourteau de soja (+1,1 Md€), les fèves de soja (+1,1 Md€), les acides gras et les cires (+500 M€), l'huile de palme et d'amande (+479 M€), les fèves de cacao (+291 M€). En revanche, les fruits tropicaux, les fruits à coque et les épices régressent de 669 M€. Les jus de fruits (-194 M€), les agrumes (-159 M€), le tabac brut (-158 M€) et le riz (-140 M€) ont connu les plus fortes régressions.

AGRAPRESSE

en bref

Recherche L'Inrae met au point une méthode d'évaluation du potentiel méthanogène des déchets

Une équipe de recherche de l'Inrae a mis au point une nouvelle méthode d'analyse rapide pour évaluer le potentiel de production de gaz des biodéchets, a annoncé l'établissement le 6 décembre. Cette méthode d'analyse, basée sur la Résonance magnétique nucléaire (RNM), *«est plus rapide et moins polluante que la méthode actuelle pour mesurer le taux de lipides des biodéchets»*. Plus ce taux est élevé, plus la capacité des biodéchets à produire du gaz grâce à la méthanisation est importante. L'étude montre que l'analyse par RMN *«évite d'effectuer au préalable une longue procédure d'étalonnage»*, elle *«est plus précise et plus répétable»* que la méthode actuelle, et elle « est surtout beaucoup plus rapide (moins d'une minute par échantillon) et non polluante ». Les scientifiques cherchent maintenant à améliorer le processus, notamment en supprimant l'étape de séchage des déchets, afin d'avoir une technique d'analyse transportable et directement applicable dans les sites de méthanisation.

la météo présentée par Dijon Céréales

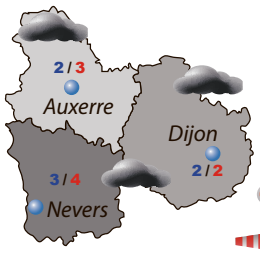
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 10 Décembre

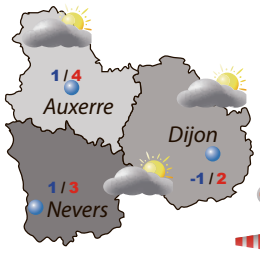


Couvert
Un temps couvert en perspective. Les vents seront faibles.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 1 à 4°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Romaric
Soleil : 08h32 - 16h56
Lune : 13h31 - N.C.

Samedi 11 Décembre



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents resteront faibles.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 2 à 5°C
Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Saint Daniel
Soleil : 08h33 - 16h56
Lune : 13h49 - 00h12

Dimanche 12 Décembre



Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de nuages de beau temps.

T° mini : -1 à 1°C
T° maxi : 3 à 6°C
Vents : Sud 10 km/h

Sainte Chantal
Soleil : 08h34 - 16h56
Lune : 14h05 - 01h24

Prévisions à 7 jours

Lundi 13 Décembre au Mercredi 15 Décembre

Un temps très nuageux s'annonce.

Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : 7 à 9°C T° maxi : 4 à 6°C

Du Jeudi 16 Décembre au Dimanche 19 Décembre

Un temps nuageux à couvert en perspective.

Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 5 à 7°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Lait

La rémunération au cœur des débats

La FNPL a organisé ses premières Assises les 1er et 2 décembre en Vendée, aux Sables-d'Olonne. Deux journées pour travailler en réseau sur les solutions concrètes pour la durabilité du métier d'éleveur, avec une conclusion : la rémunération reste la clé de l'attractivité du métier.

« *C'est par le prix du lait que nous conserverons des producteurs* », a déclaré Thierry Roquefeuil, le président de la FNPL. « *Les charges mais aussi des prix trop bas grèvent la compétitivité. Or le prix du lait est le même qu'il y a vingt ans et les charges ont été multipliées par deux* ». C'est dans cette conjoncture difficile que la filière va devoir s'adapter aux nouvelles règles de la PAC. Sophie Hélaine, chargée de l'évaluation des politiques à la Direction générale de l'agriculture de la Commission européenne (DG Agri), a rappelé les principaux objectifs du programme Farm to Fork, « *De la Ferme à la Fourchette* » : réduction de moitié des antibiotiques et des pesticides, réserver un dixième des terres à la biodiversité, atteindre 25 % de production bio. Malgré les résultats encourageants réalisés depuis 2012 en matière de baisses des intrants et des émissions de Gaz à effet de serre (GES), les efforts doivent se poursuivre. Il faudra aussi, a-t-elle ajouté, « *améliorer le bien-être animal, garantir des prix abordables aux consommateurs, intégrer des critères de durabilité dans les cahiers des charges des AOP* ». Un véritable tour de force qui s'accompagnera « *d'un soutien au revenu car la rémunération des agriculteurs doit être plus équitable* ». Convaincue qu'il existe encore des marges de progrès, la DG Agri pense qu'il est possible de produire plus avec moins d'intrants. Face aux questions sur la baisse de production et la perte de souveraineté alimentaire, Sophie Hélaine a tenu à rassurer : « *Notre ambition n'est pas la décroissance* ». Même si, pour lutter contre le réchauffement climatique, « *il faudra réduire la consommation avant de réduire le cheptel* ». Les prévisions présentées par Benoît Rouyer du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Cniel), sur la France laitière à l'horizon 2030, sont moins optimistes. Le constat déjà : depuis 2015, date de la fin des quotas laitiers, la collecte a baissé de 3 %. La moitié des éleveurs ont plus de 50 ans.



Actuagri

Thierry Roquefeuil, président de la FNPL

Faciliter les installations

La filière est particulièrement concernée par le renouvellement des générations en raison des contraintes du travail et des aspirations des jeunes candidats à l'installation.

Des différents scenarii présentés l'un envisage un « *délitement progressif* », avec une demande en baisse, une chute de production de 20 % en dix ans et un délaissement de l'élevage. Les autres prévoient une réduction des points de collecte, un agrandissement des exploitations et un développement du salariat. Pour maintenir une activité laitière dans les zones rurales il est impératif, selon Benoît Rouyer, « *d'innover pour faciliter l'installation, en partageant le foncier, en adaptant les Gaec. Nécessité aussi de bâtir des synergies avec la filière végétale, pour produire du soja et des protéagineux localement* ». Les différents ateliers constitués pendant ces assises ont fait une série de propositions pour regagner de la valeur.

- Renforcement du rôle des producteurs dans les négociations commerciales Égalim, d'où la nécessité pour les éleveurs de se former à l'environnement économique.
- Multiplier les marques de producteurs à l'image de « *Juste et Vendéen* » qui fournit un « *lait de territoire* » mieux valorisé.
- Attirer des jeunes pour assurer le maintien de l'élevage laitier dans les zones rurales. Pour cela promouvoir ce métier « *d'homme et d'honneur* » dans les lycées et les écoles.
- Faciliter les entrées et sorties de Gaec. Ouvrir les comptes et le cœur des exploitations pour faire une place aux jeunes.
- Séparer les services indirects, comme le carbone capté, l'entretien des haies, du prix du lait.
- Recenser tous ces services et mieux les faire connaître aux élus politiques.

Sur les enjeux climatiques, alors que la filière lait a été à l'avant-garde du stockage du carbone avec la mise en place du programme « *France Carbone Agri* » sous l'impulsion de Marie-Thérèse Bonneau, qui a quitté le bureau de la FNPL, les efforts se poursuivent, notamment sur l'alimentation et les effectifs du troupeau pour réduire les GES.

Mieux valoriser la viande

De plus, alors que les prix des veaux et des vaches de réforme sont en baisse, la FNPL souhaite mieux valoriser la viande en renforçant la contractualisation, en développant des ateliers d'engraissement. Elle entend aussi considérer le consommateur comme un allié. L'élevage laitier a une bonne image mais il faut mieux expliquer son rôle dans les enjeux climatiques et valoriser les bienfaits des produits laitiers pour la santé. Enfin, pour renforcer la liberté d'entreprendre, les éleveurs préconisent de renforcer la « *transversalité* » des organisations de producteurs. Ces dernières doivent s'occuper de la gestion des volumes et devenir propriétaire des tanks à lait. Les producteurs demandent aussi la levée de l'apport total aux organisations de producteurs. Ces propositions constituent des pistes de travail de la filière pour les trois ans à venir.

ACTUAGRI

en bref

Foncier Les contours du projet de portage des Safer

Dans le cadre de leur congrès le 2 décembre à Marseille, les Safer ont présenté le projet de portage de foncier agricole sur lequel elles travaillent depuis plusieurs années, avec le récent soutien des pouvoirs publics. Il s'agirait d'un projet de fonds de 65 millions d'euros géré par la société Citizen Capital, qui achèterait des terres et les louerait pendant 10 à 30 ans à des agriculteurs en phase d'installation, ou à des agriculteurs en place dont l'exploitation est menacée par une opération foncière. Les agriculteurs auraient la possibilité de racheter les terres entre la 10ème et la 30ème année. Le dispositif devrait être proposé sur tous les territoires et quelles que soient les filières. Les Safer viseraient 150 à 200 opérations dans les cinq prochaines années avec cette première enveloppe. Les financeurs recherchés sont dans un premier temps des investisseurs institutionnels. La présentation officielle du fonds est prévue dans les prochaines semaines, avait expliqué le cabinet du ministre de l'Agriculture.

Label bas carbone Des applications au-delà de la rémunération des crédits

Au colloque de la FC2A (commerce et négociants) à Tours le 3 décembre, la plupart des intervenants se sont accordés sur une même analyse : le label bas carbone, au-delà de la rémunération d'éventuels crédits, ouvre de nouvelles perspectives en matière de gestion de l'exploitation et d'aides publiques. Pour Samuel Vandaele, président de Jeunes agriculteurs, l'un des principaux atouts du label est de « *permettre aux agriculteurs de définir un projet à cinq ans pour leurs exploitations* ». Car, insiste-t-il, « *avant d'envisager de compenser les émissions, il faut avant tout les réduire* ». Pierre-Marie Aubert, responsable de l'initiative Agricultures européennes au sein de l'Iddri envisage même de futures applications politiques. Pour lui, « *l'intérêt du label est moins de créer des crédits carbone que d'avoir un nouveau dispositif taxonomique qui permettra un jour de flécher les financements vers des projets vertueux* ». Plus généralement, complète Jean-Baptiste Dollé (Idele), le jeune label né en 2018 ne représente pas qu'une opportunité de financement pour les fermes, mais également « *un élément qui permet de cadrer les approches, en vue d'explorer d'autres pistes sur les paiements pour services environnementaux ou des premiums sur les produits* ».

Syndicalisme L'âge limite d'éligibilité des Jeunes Agriculteurs passe à 38 ans

Réunis en Université d'hiver à Angers, les responsables des Jeunes Agriculteurs ont voté le 2 décembre le recul à 38 ans (contre 35 auparavant) de l'âge limite pour être élu administrateur du syndicat. Cette décision permettra de « *mieux valoriser l'expérience et la montée en compétences des porteurs de dossiers* », explique un communiqué du 2 décembre. Et de rappeler que « l'âge moyen d'installation (…) continue de reculer pour atteindre aujourd'hui 36 ans (source MSA 2019) ». Le syndicat précise que cette mesure « *s'intègre dans un projet global de relance syndicale* ». À Angers, les élus JA ont d'ailleurs adopté deux autres mesures. La première est la « *limitation à deux mandats consécutifs à un même échelon pour les présidents et secrétaires généraux (à partir de l'échelon départemental)* ». « *Nous voulons ainsi favoriser le renouvellement de nos équipes, afin de former un maximum de futurs responsables de notre profession* », explique le syndicat. La dernière résolution adoptée instaure une « *obligation de quitter ses fonctions à JA dès lors que l'on est candidat déclaré* » à une fonction politique (titulaire, suppléant ou remplaçant pour des élections parlementaires, nationales ou européennes, de conseiller départemental ou régional).



Vêlages

Bien finir 2021

L'année civile tire à sa fin avec le début des vêlages dans une majorité de cheptels.


Éric Bolot, avec l'un de ses veaux sur sa ferme à Trouhaut.

Ne surtout pas brider son plaisir : les années passées ont tellement été *« galère »* que cette fin 2021 mérite d'être appréciée. Même si rien n'est jamais parfait, beaucoup de voyants sont au vert avec des stocks fourragers reconstitués et des prix de la viande qui tendent à remonter. Éric Bolot, éleveur à Trouhaut, reconnaît que la donne n'a *« rien à voir »* avec celle des précédentes campagnes : *« Cela fait effectivement plaisir. Les animaux ont bien profité dans les prés sans intervention de notre part. L'herbe n'a pas manqué, elle est restée verte toute l'année et l'eau a toujours été en quantité. Les hangars sont remplis de fourrages pour passer l'hiver, c'est bien, d'autant qu'il n'y aura pas d'achat à réaliser ni de grains à conserver pour donner aux bovins. Seule la qualité des fourrages, et même celle des cultures, n'a pas toujours été au rendez-vous cette année, c'est dommage, mais on ne peut pas tout avoir… Oui, les cours de la viande se maintiennent plutôt bien : cela est d'autant plus motivant pour les éleveurs, nous en avions besoin »*. Le Côte-d'orien entame désormais ses vêlages, avec l'espoir que cette dernière étape cruciale de l'année se passe tout aussi bien. Une quarantaine de naissances sont programmées.

AG

Plus de 500 veaux par jour

Décembre est le mois de l'année qui enregistre le plus de naissances dans le département. Exactement 15 600 veaux sont ainsi nés en décembre 2020 d'après les données toutes races, allaitantes et laitières, de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or (sur un total de 82 287 veaux nés sur la période septembre 2020 à août 2021). Cela représente plus de 500 veaux par jour et près de 19 % des naissances de l'année. Les années précédentes présentent des chiffres similaires : 15 585 veaux en décembre 2019 (18 %) et 16 313 en décembre 2018 (19 %). Lors de la campagne révolue, le deuxième mois le plus « productif » était celui de janvier (10 734), suivi de mars (10 236), novembre (9 886), février (8 946) et avril (7 340). Des veaux naissent chaque mois de l'année dans le département, le mois de juillet 2020 est celui qui en a recensé le moins (1 804).

Veaux C'est quoi ton p'tit nom ?

L'année 2022 sera celle de la lettre T pour les noms des animaux. Plusieurs éleveurs charolais livrent ici leurs préférences.


Avec le T, les éleveurs n'auront que l'embarras du choix pour trouver un nom à leurs veaux. Les possibilités sont en effet multiples et parfois originales à l'image de noms de sportifs (Tonyparker, Tyson, Titihenry, Tiagosilva, Toulalan, Tsonga…), de villes et de régions (Tarbes, Tasmanie, Tokyo, Tonnerre, Tenerif.). et même de voitures et de trains (Twingo, Talisman, Thalys…). Un petit sondage réalisé auprès de dix éleveurs adhérents à la Fédération charolaise de Côte-d'Or donne une petite idée des noms qui seront peut-être le plus plébiscités d'ici quelques semaines. Talentueux et Tango, pour les mâles, sont respectivement cités à quatre et trois reprises. Chez les femelles, Tentation et Tendresse sont mentionnés par trois des dix éleveurs sondés.

Mâles : Tab, Tabasco, Tac, Tacos, Tagheuer, Taic, Taistoi, Taka, Talentueux, Talisman, Talon, Tambour, Tango, Tanguy, Tantor, Tao, Tapienanar, Taquet, Taquin, Tarbes, Tarif, Tariouet, Tartare, Tarzan, Taser, Tasladalle, Tasmanie, Tastevin, Tatami, Tatillon, Tatzioui, Taverne, Taxis, Taz, Tchao, Tchoupy, Teddy, Tehura, Téméraire, Tempo, Tempura, Terence, Teslà, Tespaslà, Texto, Thales, Thalys, Thanatos, Thanos, Theo, Théodore, Thierry, Thor, Thym, Tiagosilva, Tibétain, Tic, Ticket, Tiger, Tigrou, Tilleul, Tilman, Tim, Timide, Timon, Timus, Tinder, Tino, Tintin, Tippex, Tiramisu, Tirex, Tirlibibi, Titan, Titeuf, Titi, Titihenry, Tito, Titou, Titulaire, Titus, Toast, Toby, Tofu, Tokyo, Toledo, Tom, Tomy, Tong, Tonneau, Tonnerre, Tonton, Tonus, Tony, Tonyparker, Tonystark, Topito, Topo, Toréador, Tornado, Tortillas, Toscan, Totem, Totoro, Toucan, Touffu, Toulalan, Toupet, Touquet, Touriste, Tournedos, Tournesol, Toutchou, Toutvabien, Trafic, Traction, Trapèze, Trapu, Travis, Trenet, Trésor, Trinquons, Tripoux, Trognon, Tropioue, Troptrop, Trouville, Trublion, Truc, Trucmuche, Trudeau, Truffaut, Trump, Tryo, Tsar, Tsonga, Tuc, Tuche, Tuile, Tumulte, Tuning, Turban, Turbo, Tweed, Tweeter, Twist, Twopac, Tyler, Typhon, Tyson.

Femelles : Tablette, Taby, Tacha, Tache, Tadbozieux, Tafia, Taïga, Tajine, Tajmahal, Tal, Tala, Talinn, Taloche, Talonnette, Talula, Tam Tam, Tamara, Tambouille, Tandoori, Tanga, Tangente, Tania, Tantale, Tantra, Tanzanie, Tapageuse, Tapas, Tapenade, Tapioca, Tara, Tarama, Taratata, Tarentelle, Tarentule, Targuette, Tartetatin, Tartiflete, Tartine, Tatanne, Tatayoyo, Tatcher, Tatiana, Tattoo, Taubira, Taylor, Tchatche, Tchika, Tchikita, Tchintchin, Team, Tech, Tecpaff, Telma, Téméraire, Tempérance, Tempête, Ténacité, Tendresse, Tenerif, Tennis, Tentation, Téquila, Teriyaki, Tess, Tessa, Tétine, Tetris, Teuf, Texas, Texmex, Thai, Thaïlande, Thais, Thalassa, Thalia, Théine, Théorie, Thérese, Thune, Tia, Tiare, Tigresse, Tiguane, Tiktok, Tilda, Tilly, Tina, Tine, Tinquiete, Tipiac, Titane, Titoune, Tnt, Tocade, Together, Toise, Tokyo, Tomate, Tombola, Tomette, Tonca, Tonioue, Tonnelle, Top, Topette, Topissime, Toque, Torgnole, Torpille, Torride, Torrie, Tortilla, Toscane, Totale, Touillette, Toundra, Toupie, Tourmaline, Tourtelle, Toutouille, Toutoune, Toxine, Trafalgare, Tragédie, Trailer, Tramontane, Trinité, Trinity, Triomphe, Triplette, Trique, Triticale, Trixie, Trombine, Trompette, Trophée, Trouvaille, Truffade, Truffe, Tsarine, Tsigane, Tsuki, Tulipe, Turouoise, TVA, Twingo, Twister, Twix, Typioue, Tyrannie.

Chambre d'agriculture

Une nouvelle conseillère bovins viande

Valentine Navereau est en poste à Créancey depuis le 2 novembre. Cette jeune femme succède à Vincent Doal, nouveau responsable du pôle élevage de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Valentine Navereau est originaire de Touraine et est titulaire d'un diplôme d'ingénieur obtenu cette année à l'école nationale supérieure agronomique de Toulouse. Ses principales missions de conseillère bovins viande sont les suivantes : réalisation de diagnostics technico-économiques et environnementaux pour aider les exploitations à pérenniser leurs systèmes et améliorer leurs performances, réalisation de suivis des fermes Réseau pour acquérir les références technico-économiques des différents systèmes d'élevage, suivi et restitution des évolutions réglementaires et scientifiques auprès des publics concernés. Pour la contacter : 06 76 45 63 71, valentine.navereau@cote-dor.chambagri.fr



Matinée contrôles

Éviter la peur du gendarme

Une demi-journée pédagogique d'informations sur les contrôles dans les exploitations s'est tenue entre Sombernon et Saint-Seine-l'Abbaye.



Plusieurs ateliers étaient animés par l'ASP, le SRAL, la DDPP, l'OFB et la DDT.

Un contrôle Pac est souvent perçu comme un moment de questionnement, voire de stress.

En réponse à cette appréhension, une journée pédagogique s'est tenue le 25 novembre sur les exploitations d'Éric Bolot et Christophe Jaugey à Trouhaut. *«Cela faisait un petit moment que nous souhaitions organiser ce type de rencontre»*, indique Fabrice Genin, président de la FDSEA, *«nous sommes entrés en contact avec la DDT pour voir ce qu'il était possible d'envisager. Cela a débouché sur l'organisation de cette demi-journée. L'idée est de démystifier ces contrôles. La plupart du temps, tout se passe très bien sur les fermes, mais une forte inquiétude est parfois ressentie chez celles et ceux qui n'ont jamais été contrôlés»*.

Le responsable syndical rappelle la complexité des règles administratives : *«il n'est pas toujours facile de s'y retrouver… Même les plus rigoureux d'entre nous se posent des questions. Cela ne doit pas être évident, non plus, pour les fonctionnaires ! Les échanges de la matinée ont permis d'y voir un peu plus clair… Il n'était pas question de débattre sur le fond mais plutôt sur la forme. Comment se passe un contrôle ? A-t-on le droit de reporter un rendez-vous ? Quels sont nos droits et devoirs ? Chacun a pu poser les questions de son choix, aborder les points spécifiques qui lui tenaient à cœur»*. Sur place, plusieurs stands étaient dédiés à la protection animale et à l'identification, aux surfaces, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques, à la directive nitrate ainsi qu'à l'environnement.

Environ 400 contrôles sont généralement effectués chaque année dans le département, comme l'a indiqué Florence Laubier, directrice de la DDT. Le total des pénalités financières avoisine la somme de 65 000 euros.

AG

Témoignage *«De bons rappels»*

Bertrand Bourgeot, de Gilly-lès-Cîteaux, participait à ce rendez-vous comme une cinquantaine d'autres agriculteurs : *«Je venais juste de finir les semis, c'était l'occasion de m'inscrire. La réglementation est tellement complexe aujourd'hui qu'une telle journée ne pouvait être que positive»*. Le producteur céréalier s'est notamment rendu sur le stand dédié aux produits phytos : *«il y a eu de bons échanges et de bons rappels avec les intervenants. C'était pour moi une bonne remise à niveau. Sur ma ferme, je passe généralement beaucoup de temps à savoir ce qu'il est possible de faire au non en termes d'achats, on peut vite se tromper si l'on ne fait pas attention. J'ai appris certaines choses ici. Un exemple ? Nous sommes obligés de réétiqueter certains produits phytos après une certaine durée, je ne savais pas»*. Bertrand Bourgeot a déjà été contrôlé à deux reprises depuis son installation en 1993 : *«cela s'est bien passé à chaque fois mais, même quand vous n'avez rien à vous reprocher, il y a toujours une certaine appréhension, une peur d'avoir mal fait quelque chose. C'est un peu comme quand vous croisez un gendarme ! D'ailleurs, je pense que ces contrôles devraient évoluer : il faudrait trouver une nouvelle formule, ces contrôles génèrent souvent du stress pour pas grand-chose»*.



▸ Formation

14-12 Rendez-vous ovin à Planay

Le syndicat d'élevage ovin de Côte-d'Or convie ses adhérents à son premier *«Bout de bergerie»*, rencontre organisée sur une exploitation sur une thématique bien définie. Pour cette grande première, les pathologies nutritionnelles des agneaux seront étudiées mardi 14 décembre de 9h30 à 12h30 A l'EARL du Larry, à Planay. Une intervention d'Edwige Bornot, vétérinaire, est notamment au programme. Contact : Aurore Gérard au 06 87 85 06 99.

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives





Reproducteurs charolais

Une belle image du 21

Plusieurs élevages de Côte-d'Or ont participé la semaine dernière au concours de Moulins puis à la grande finale nationale de la race charolaise.

Quels beaux ambassadeurs ! Les sélectionneurs côte-d'oriens ont brillé les 2 et 3 décembre à Moulins. Quatre élevages s'étaient préalablement qualifiés pour la grande finale nationale. La plus belle performance est à mettre à l'actif du Gaec de Saint-Roch, de Recey-sur-Ource qui, avec Samouraï, décroche l'un de plus beaux trophées du jour avec le prix de la fédération des concours veaux mâles. François et Marine Lucand, de Molphey, alignaient Santini, prix d'honneur bien naître à Semur. Le Gaec Baulot Yannick et Xavier, de Villars-et-Villenotte, participait à sa première grande finale à Moulins avec Salsa, autre lauréate de Semur, dans la catégorie laitonne de l'année. À noter que l'animal a été acheté par le Gaec Froidurot, de Jours-lès-Baigneux. Le Gaec Baudot Élevage, de Pont-et-Massène, en faisait de même avec Negus, grand prix d'honneur mâle adulte le mois dernier en Côte-d'Or.

Un concours en amont

En amont de cette grande finale se déroulait le dernier concours charolais de l'année. Le Gaec Lechenault frères, de Saint-Thibault, signe un premier prix avec Soleil et un deuxième prix avec Serein, deux veaux mâles d'automne. Soleil remporte par la suite le prix d'honneur veaux mâle d'automne et décroche son ticket pour la grande finale de l'après-midi, portant ainsi à cinq le nombre d'élevages côte-d'oriens qualifiés pour l'ultime rendez-vous charolais de 2021. François Lucand remporte un premier de section avec Relief, un veau mâle d'automne. Le Gaec Baudot Élevage obtient un deuxième et troisième prix avec ses veaux Sardou et Smoothie, tous les deux qualifiés pour le trophée viande. D'autres élevages du département étaient de la partie à l'image du Gaec Froidurot qui a fait coup double avec ses veaux San Diego et Sex-Symbol, tous les deux premiers prix. Charles Virely, d'Écutigny, participait également au concours.

AG



Le Gaec de Saint-Roch, prix de la fédération des concours veaux mâles avec Samouraï.



Deux premiers prix de section pour San Diego (photo) et Sex-Symbol, du Gaec Froidurot.



Le Gaec Lechenault frères, prix d'honneur veaux mâle d'automne au concours avec Soleil, qualifié pour la grande finale.



Le Gaec Baulot Yannick et Xavier participait à sa première finale avec Salsa.



François Lucand, premier de section avec Relief.



Le Gaec Baudot Élevage, deuxième et troisième prix avec Sardou (photo) et Smoothie

Jeunes agriculteurs

De bon augure pour la suite

De nombreux JA s'impliquent dans leur syndicat et prennent de nouvelles responsabilités lors des réunions cantonales.



Le canton de Châtillon-Laignes-Montigny, vendredi dernier. L'équipe a notamment assisté à une présentation du projet de méthanisation Secalia par Dijon céréales lors de ce rendez-vous.

« *Cela faisait longtemps que nous n'avions pas été aussi nombreux. Certains cantons étaient en perte d'effectifs, il ne restait parfois que quatre ou cinq adhérents… Ils en comptent désormais 10, 15 voire parfois 20 ! C'est une belle surprise* », confie Antoine Carré, président des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or. À l'heure où les assemblées cantonales s'enchaînent dans le département, le responsable syndical salue bien évidemment ce bel engagement : « *nous accueillons de nouveaux installés mais aussi un certain nombre de salariés et d'étudiants dans nos équipes, la dynamique est vraiment intéressante. C'est un point positif pour la défense de nos métiers* ».

Rendez-vous électifs

Cette affluence est d'autant plus appréciée que chaque équipe cantonale élit un nouveau bureau cette année. « *Deux administrateurs départementaux sont à chaque fois présents pour expliquer les différents rôles de chacun. Nos rencontres sont aussi l'occasion d'échanger, de faire remonter des problématiques, d'aborder des dossiers syndicaux et de partager tous ensemble un moment festif* », ajoute Antoine Carré.

Et ça continue

Les réunions cantonales de Saint-Jean-de-Losne et Saint-Seine-l'Abbaye se tiennent cette fin de semaine. L'assemblée d'Aignay-Baigneux est programmée le 17 décembre. Les cantons de Bligny-sur-Ouche, Sombernon, Dijon et Auxonne-Genlis se réuniront par la suite. L'assemblée départementale devrait se tenir le 11 mars à Baigneux. **AG**

Les nouveaux bureaux

Seurre Président : Vivien Niot, secrétaire général : Tristan Mille, trésorier : Sfishta Meriton, vice-président : Mathieu Faivre, délégués Safer : Vivien Niot (titulaire), Mathieu Faivre (suppléant), responsable installation : Mathieu Faivre, administrateurs départementaux : Vivien Niot, Mathieu Faivre.

Pouilly-en-Auxois Président : Alexandre Deroye, secrétaire général : Laurène Porcheret, trésorier : Julien Couraleau, vice-président titulaire : Flora Loiseau, vice-président suppléant : Thomas Fagotet, délégué Safer titulaire : Nicolas Noireaut, délégué Safer suppléant : Benjamin Girard, délégué installation titulaire : Julien Bandonny, délégué installation suppléant : Baptiste Foulet, administrateurs départementaux : Alexandre Deroye, Flora Loiseau, Antoine Guyon, Thomas Fagotet.

Semur-en-Auxois Président : Lilian Jannier, secrétaire général : Florent Lachaume, trésorier : Christophe Faussot, vice-président titulaire productions végétales : Baptiste Gueneau, vice-président suppléant productions végétales : Julien Baulot, vice-président titulaire productions animales : Pierre-Olivier Cartier, vice-président suppléant productions animales : Aurélien Cartier, délégué Safer : Sadi Benallal, délégué installation : Jean-Michel Lachaume, administrateurs départementaux : Lilian Jannier, Christophe Faussot, Baptiste Gueneau.

Montbard/Venarey Président : Justine Prévotat, secrétaire général : Deborah Laligant, trésorier : Romain Sirot, vice-président titulaire productions végétales : Baptiste Prévotat, vice-président suppléant productions végétales : Ludovic Guenebaut, vice-président titulaire productions animales : Quentin Caverot, vice-président suppléant productions animales : Lucas Chalumeau, délégué Safer : Baptiste Masson, délégué installation : Simon Belin, administrateurs départementaux : Justine Prévotat, Antoine Carré, Quentin Caverot.

Arnay-Nolay Président : Pierre-Édouard Boulez, secrétaire général : Élise Jarlot, trésorier : Romain Jarlot, délégué Safer : Vincent Carémentrant, délégué installation : Benoît Dureuil, administrateurs départementaux : Pierre-Édouard Boulez, Florian Dureuil, Romain Jarlot, Thomas Belorgey

Mirebeau-Fontaine-Pontailler Président : Maxime Durafort, secrétaire général : Fanny Roche, trésorier : Thomas Fromantin, vice-président titulaire : Maxime Apert, délégué Safer titulaire : Jean-François Minot, délégué Safer suppléant : Romain Laffuge, délégué installation titulaire : Fanny Roche, délégué installation suppléant : Alexandre Millerand, administrateurs départementaux : Maxime Durafort, Ludovic Druoton, Fanny Roche.

Vitteaux Président : Clément Pechinot, secrétaire général : Jérémy Leguy, trésorier : Valentin Girardot, vice-président titulaire productions végétales : Quentin Munier, vice-président suppléant productions végétales : Nicolas Garrot, vice-président titulaire productions animales : Thomas Cotiby, vice-président suppléant productions animales : Guillaume Rousselet, délégué Safer : Julian Coquillon, délégué installation : Gaëlle Picard, administrateurs départementaux : Clément Pechinot, Thomas Cotiby, Nicolas Garrot, Clément Guichot, Guillaume Rousselet.

Saulieu-Liernais Président : Victor Jurdin, secrétaire général : Alexandra Zwiefelhofer, trésorier : Rémi Guenot, vice-président productions végétales titulaire : Florian Renon, vice-président suppléant productions végétales : Vincent Verne, vice-président titulaire productions animales : Cédric Sonnet, vice-Président suppléant : Thomas Brochot, délégué Safer titulaire : Florent Guyomard, délégué Safer suppléant : Loic Rummler, responsable installation titulaire : Pierrick Tournier, responsable installation suppléant : David Boussard, administrateurs départementaux : Victor Jurdin, Florent Guyomard, Florent Renon, Cédric Sonnet.

Châtillon-Laignes-Montigny Président : Yannick Salomon, secrétaire général : Jeremi De Waele, trésorier : Fabien Girard, responsable Safer et installation : Yannick Salomon. administrateurs départementaux : Jeremy Rognon, Joffrey Delaire, Matthieu Javelle

Rendez-vous

Coopératives Dijon Céréales en assemblée générale

Dijon Céréales, coopérative membre d'Alliance BFC aux côtés de Bourgogne du Sud et de Terre Comtoise, organise son assemblée générale annuelle mardi 14 décembre. Elle se tiendra, à partir de 10 heures, au palais des congrès de Dijon dans l'amphithéâtre Romanée Conti. Didier Lenoir, le président de Dijon Céréales, et Christophe Richardot, son directeur général, reviendront sur les moments forts de l'année et sur la stratégie poursuivie par l'entreprise. L'assemblée générale fournira également l'occasion d'entendre Sébastien Abis, directeur du club Demeter, écosystème du secteur agricole et agroalimentaire tourné vers les réflexions de long terme, les enjeux mondiaux et les dynamiques intersectorielles. Ce club publie le document Demeter, qui, chaque année, apporte une analyse précieuse sur l'économie de l'agriculture au niveau mondial. Sébastien Abis est également chercheur associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris).





Santé

S'engager pour l'accès aux soins

Face aux dernières annonces gouvernementales concernant l'hôpital de Cosne-sur-Loire, le Conseil départemental de la Nièvre a mis sur pied des propositions pour agir. Le but de la manœuvre est de permettre aux Nivernais d'accéder aux soins plus facilement.



Étaient présents lors de la présentation des dix points : Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre, Justine Guyot, vice-présidente chargée de l'autonomie, de la cohésion sociale et de la santé, Éric Guyot, président du PETR Val de Loire Nivernais, Christian Paul, président du Pays Nivernais Morvan, Thierry Lemoine, président de l'Ordre des médecins de la Nièvre, Michel Mulot, président des Sapeurs-Pompiers de la Nièvre, Hicham Boujlilat, vice-président du Conseil régional et Patrice Joly, sénateur de la Nièvre.

Le 5 novembre, le Conseil départemental de la Nièvre, sous la houlette de Fabien Bazin son président, a présenté un plan d'action pour permettre aux administrés d'accéder aux soins plus simplement. Fabien Bazin souligne : *«Les crédits débloqués pour l'hôpital de Cosne sont bien en dessous de ce qui a été promis par le Premier ministre lui-même (voir n° 1655). Un manquement à la parole donnée prouvant que l'État se désengage sur la santé en milieu rural. De ce fait, divers acteurs ont répondu présents à notre appel sur le sujet pour travailler et agir conjointement sur le sujet»*.

Une baisse qui ne passe pas

Hicham Boujlilat, vice-président du Conseil régional, martèle *«Il faut rappeler à l'État que les engagements pris à Cosne doivent être honorés. En parallèle, les insuffisances et défaillances de l'État nous forcent à nous mobiliser pour que le territoire et les administrés puissent avoir un accès aux soins de qualité. De plus, nous considérons que l'aménagement du territoire fait par l'ARS (Agence Régionale de Santé) n'est pas en accord avec nos besoins. Nous attendont des réponses précises de la part de l'État vis-à-vis de toutes ces problématiques, nous prenons les choses en main pour avancer»*. Patrice Joly, sénateur de la Nièvre, rappelle d'ailleurs : *«Chaque échelon de ce projet endosse une compétence qui n'est pas la sienne, mais celle de l'État : la Santé. Le sujet numéro un des citoyens et il faut y répondre»*.

Un exemple concret

Pour preuve de la décrépitude du service de santé dans la Nièvre, Julien Jouhanneau, maire de Coulanges-lès-Nevers, pointe : *«Dans notre commune de 3 700 habitants, nous n'avons qu'un seul et unique médecin généraliste. C'est trop peu !»* Il ajoute : *«Nombre de médecins généralistes comme spécialistes partent à la retraite et ne sont pas remplacés. Il nous faut donc prendre à bras-le-corps ce sujet de la santé, dès ce début de mandat, et ne surtout pas attendre ces départs en retraite pour agir. Nous commençons à avoir un maillage de maisons de santé et médicales intéressant sur notre territoire départemental, mais il nous faut à présent des professionnels de santé à mettre dedans. À l'image des règles d'installation imposées aux pharmaciens, il est indispensable que l'État réglemente l'installation des médecins généralistes, notamment. Il n'est plus tolérable que des pans entiers de notre territoire national, principalement chez nous en campagne, se retrouvent sans médecins. Nous continuons donc à marteler que même dans la diagonale du vide, comme on aime à nous appeler, il y a des Français à soigner et que notre département peut offrir aux professionnels de santé bien plus qu'un simple lieu de travail du fait d'une qualité de vie incomparable. Nous ne sommes pas le tiers-monde et je pense qu'il faut leur rappeler que nous existons. Les crédits amoindris promis à Cosne sont la démonstration que notre cri d'alerte n'est pas pleinement pris en compte par l'État»*.

Dix mesures phares

Ainsi ont été proposés par le Conseil départemental dix points pour répondre à la demande :

• 20 nouveaux médecins salariés : le Conseil départemental va créer un service de santé (Santé-Nièvre pour tous) qui procédera l'an prochain au recrutement de nouveaux professionnels de santé. Ils interviendront en fonction des besoins ou des manques identifiés, là ou aucune autre solution n'a été trouvée. Un dispositif de brigade mobile intégrera aussi Santé-Nièvre pour tous.

• Attribution de bourses supplémentaires en 2022 : à destination des jeunes étudiants en médecine (générale et spécialité), en dentaire et en kinésithérapie, ces nouvelles bourses permettront d'attirer à terme de nouveaux médecins sur le territoire.

• Solution itinérante : Le conseil départemental travaille pour mettre au point des solutions mobiles (bus dentaire, réseaux de professionnels, etc.) pour tenir compte des communes les plus rurales notamment.

• Lutter contre les violences intra familiales : cela sera possible par la création d'un poste d'intervenant social en commissariat et en gendarmerie dès 2022, par la mise en place d'hébergements d'accueil d'urgences supplémentaires, en appuyant le projet de maison de protection de la famille qui verra le jour le 1er décembre 2021.

• Accueil en santé mentale : avec le développement des dispositifs d'accueil des adultes présentant des troubles psychiques, la mise en place d'un dispositif de *«pair accompagnement»*, la mise en place d'un accueil spécialisé des jeunes victimes de troubles au sein du futur établissement départemental de protection de l'enfance de Nevers, la rédaction d'un Livre Blanc départemental dédié à la prise en charge des familles concernées par la problématique de l'autisme.

• Maternité : le suivi pré et postnatal sera amplifié avec la systématisation des entretiens prénataux précoces et le développement des consultations pré et postnatal dans toutes les maisons de santé.

• Consolidation du SDIS : aider le SDIS à développer le volontariat, mettre au point un système de transmission automatisé des bilans des interventions vers les établissements de prises en charge (en partenariat avec le 15, les ambulanciers privés et les services d'urgences) et enfin, stabiliser l'organisation proposée par le SDIS de la Nièvre pour la gestion de l'urgence pré-hospitalière.

• Prévention auprès des jeunes : développer la prévention sur les risques d'addictions (alcool, tabac, etc.), renforcer le dispositif d'écoute et d'accompagnement (en matière de sexualité, d'alimentation, etc.), renforcer les moyens de lutte contre le décrochage et la marginalisation sociale ou encore assurer la pérennité des dispositifs d'accueil fixes et itinérants.

• Sport/Santé : proposer des outils pour mettre ou remettre l'activité physique au centre du public.

• PAT : poursuivre la mise en place du Programme Alimentaire Territorial pour renforcer les circuits courts en proposant des produits issus de l'agriculture locale et de qualité.

Pour conclure, Fabien Bazin insiste : *«Nous ne prenons pas ces engagements à la légère. Nous voulons que les choses avancent. Et, pour s'en assurer nous ferons des points réguliers, une fois par trimestre par exemple, sur ce que ces mesures produisent concrètement sur le terrain»*.

CHLOÉ MONGET

Engagement

Construire l'avenir alimentaire

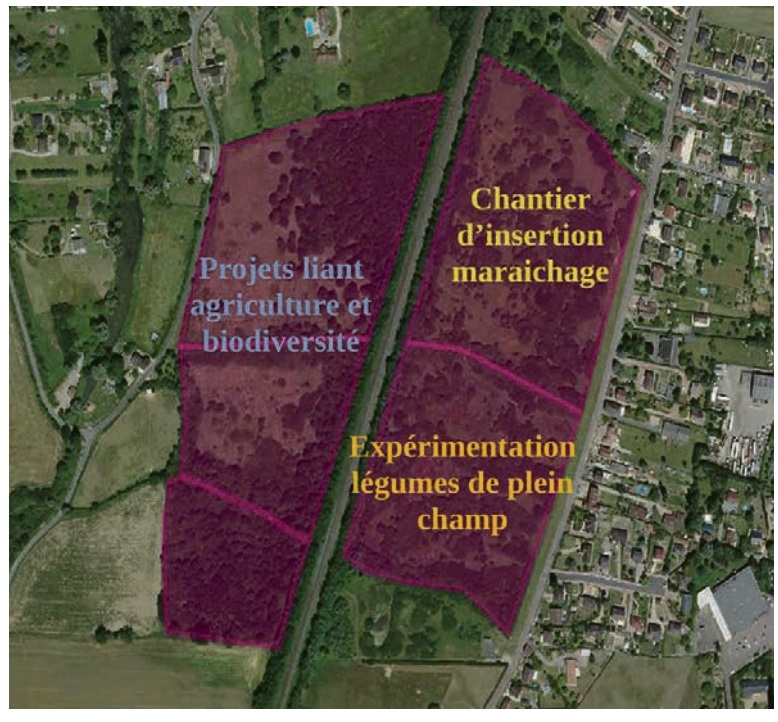
Cette année, le Conseil départemental a acquis cinq parcelles agricoles dans la commune de Challuy. Un achat réfléchi en vue de développer le Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Au total c'est 15,95 ha qui ont été acquis par le Conseil départemental de la Nièvre. Disposées dans la commune de Challuy, les parcelles sont divisées en cinq. Sur l'ensemble, trois projets vont se réaliser : un chantier d'insertion en maraîchage avec l'ASEM (4 ha), une expérimentation de légumes de plein champ (4 ha) et enfin une action liant agriculture et biodiversité (7,95 ha).

Un but précis

Cet engagement intervient alors que le Département cherche à construire, depuis quelques années, *«un système alimentaire de proximité, juste et durable»* pour le territoire dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Pour y parvenir, le développement du maraîchage est une des clefs activées par le Conseil départemental pour proposer, toujours dans le cadre du PAT, des légumes locaux et bios aux consommateurs. Dans ce but, le département pense qu'il est *«primordial d'accompagner l'installation de nouveaux producteurs, l'approvisionnement local de la restauration collective ainsi que de renforcer la politique de l'insertion par l'activité économique»*.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ



Conseil départemental de la Nièvre

Les trois projets identifiés sur les 5 parcelles de 15, 95 ha au total.

Eau

Ça coule de source

Jean-Lou Robert, 68 ans, est agriculteur depuis 1977 à Montigny, commune de Saint Germain des Champs (89). Mais, en plus, il a un talent particulier : il est sourcier.



Jean-Lou Robert s'est installé en Gaec avec son père René en 1977, mais est sourcier depuis 1976 !

J'ai toujours une baguette sur moi, au cas où» pointe Jean-Lou Robert, agriculteur et sourcier. Du haut de ses 68 ans, il manie la fameuse branche depuis 1976, année de la grande sécheresse.

Trouver la source

«Cette année-là était compliquée car nous manquions d'eau pour les bêtes. À l'époque, je savais que ça se faisait de trouver l'eau avec une baguette, j'ai appris seul, puisque nous cherchions une solution pour abreuver nos animaux et depuis je n'ai plus arrêté de chercher les courants» développe Jean-Lou. Pour comprendre le procédé, il faut savoir : *«que ce n'est pas l'eau que l'on ressent avec la baguette, mais le courant d'énergie ou plutôt l'électricité produite. Certains sont forts, d'autres non»*. Afin de trouver une source, Jean-Lou a une technique : *«On fait une première ligne droite, et dès que la baguette réagit on met un repère à cet endroit. Ensuite on tourne (le plus largement possible) autour de ce point pour trouver le courant qui le croise. Une fois que cela est fait, on a de fortes chances de trouver, au croisement des deux courants, la source»*. Mais, attention car sourcier n'est pas une science exacte : *«pour être sûr qu'il y ait une source, il faut creuser et ensuite attendre un ou deux jours pour voir si l'eau remonte bien»*. Afin de savoir à quelle profondeur elle se trouve, *«il faut, une fois que le point de la source est ciblé, tirer une diagonale et reculer jusqu'à ce que la baguette ne réagisse plus. Ensuite on mesure la distance entre ce point et la source potentielle ce qui nous donne la profondeur»*.

Diverses visées

Depuis tout ce temps, Jean-Lou prodigue ses connaissances (*«gratuitement»* s'amuse-t-il) à ceux qui *«s'y intéressent»*. Pour lui, *«cela ne sert à rien de convaincre ceux qui n'y croient pas»*. Sollicité par certains, il pointe que les raisons sont variables : *«certains cherchent des sources pour pouvoir abreuver leurs animaux, d'autres pour les maisons»*. Si ce dernier point peut paraître curieux, il spécifie : *«les courants sont de l'énergie. Et, en fonction de leur type certains peuvent avoir un côté néfaste. En effet, s'ils sont vagabonds, ce qui veut dire qu'ils se déplacent, cela peut engendrer une grande fatigue ou un mal-être chez certaines personnes qui restent dessus trop longtemps. Pour ne pas ressentir cela, il faut cibler les endroits où se trouve ce courant - en prenant des mesures tout au long de l'année pour connaître exactement son déplacement - puis bouger les meubles pour qu'un lit ne se trouve pas dessus par exemple»*. Lui-même applique cela chez lui en bougeant son lit en fonction du mouvement du courant.

Un jeu d'enfant

Cette passion peu commune l'emmène dans des aventures… *«J'ai un ami qui m'a emmené faire un tour d'avion entre Vézelay, Dun-les-Places et Autun afin de voir où se trouvait le courant entre ces villes. Une expérience très enrichissante, car je me suis rendu compte que les énergies dégagées par les courants étaient plus fortes en hauteur. Lors du voyage, toutes mes baguettes se sont brisées au passage d'un courant»*. Véritable puits de connaissances dans le domaine, il souligne que *«la très grande majorité des lieux de culte sont à la croisée de courants forts ou sur des lignes intenses»*. Des curiosités que Jean-Lou s'amuse à vérifier pendant ses vacances… S'il a une baguette toujours à portée de main, c'est que pour lui, déceler les courants est *«très amusant. Voir la réaction de la baguette m'étonne et m'émerveille à chaque fois, je ne m'en lasse jamais»* conclut-il dans un grand sourire.

CHLOÉ MONGET



Si Jean-Lou n'a pas de baguette dans sa voiture (chose rare) : *«je n'ai qu'à en faire une en piochant directement sur un arbre ou une haie à proximité ; une passion peu coûteuse donc»*.

Particularité

Habitant à Montigny, Jean-Lou dispose d'un grand terrain de jeu pour assouvir sa passion : le Morvan. Avec affection, il en parle pendant de longs moments : *«Il y a des sources et des courants qui le traversent de toutes parts. Pour l'anecdote, j'ai même trouvé des sources dans des collines sèches ! C'est un lieu étonnant qui prodigue une eau d'une grande pureté. Par endroits, on peut boire celle des vaches et trinquer avec elles sans crainte !»*

Gamme L'élevage Marie se dote de plus de produits

Suite à l'embauche d'un charcutier au sein de l'entreprise de sous-traitance de transformation, l'élevage Marie (Montigny-sur-Canne) a pu étoffer sa gamme de produits. *«C'est un apport considérable pour l'exploitation car ainsi nous pouvons valoriser des morceaux qui ne l'étaient pas forcément avant, tout en proposant un plus grand panel de produits à nos clients et vraiment coller à l'adage : Tout est bon dans le cochon»* souligne Émilie Marie, éleveuse, avant d'ajouter : *«désormais, on propose : du fromage de tête, du saucisson cuit à l'ail, du pâté de campagne, du boudin noir, du jambonneau, du saucisson ainsi que du chorizo sec ou à cuire…»* En plus, des colis ont été lancés il y a peu.
Renseignements : 07 62 88 79 87 ou deletablealatable58@gmail.com.

► Formations

11/12 à Saizy
Jugement de bétail
Les JA de Tannay organisent leur jugement de bétail le 11 décembre à Saizy, chez Machael Joly. Pass sanitaire obligatoire. Renseignement : 06 37 37 43 24.

11/12 à Bel Air
Concours de jugement de bétail
L'exploitation d'Alain et Sophie Bertin accueillera le concours de jugement de bétail des JA de Chatillon en Bazois le 11 décembre à partir de 14 h. Un repas du soir est proposé, sur réservation (15 euros). Renseignement : 06 22 93 86 95.

14/12 en ligne
Les Mardis de l'Ifocap
La prochaine conférence des Mardis de l'Ifocap se tiendra le mardi 14 décembre à 18h30 et aura pour thème : Comment les racines d'un territoire peuvent-elles lui donner des ailes. Pour échanger, seront présents : René Caspar, enseignant à l'Ecole Supérieure d'Ingénieur de Purpan, spécialiste du développement territorial, André Valladier, grand témoin, responsable agricole pionnier du développement de l'Aubrac et Nadia Bedar, consultante accompagnant des démarches d'inscription de territoire au patrimoine mondial de l'UNESCO. Vous pouvez y assister en ligne sur Facebook Live ou Youtube Live. Sur demande, un lien de connexion Zoom peut être ouvert aux adhérents pour participation collective en local. Renseignement : 01 55 50 45 45.

18/12 à Arleuf
Concours et Jugement de bétail
Les JA organisent un concours et jugements de bétail le Samedi 18 décembre à Arleuf chez Mrs Robert et Maxime Petit (La Ruchette, Arleuf), à partir de 14 h. Repas du soir proposé (14 euros, sur réservation). Pass sanitaire obligatoire. Renseignement : Baptiste Flory au 06 48 37 30 96.

20/12 à Château-Chinon
Permanences AS BFC
L'Association de gestion et de comptabilité AS BFC organise des permanences au centre Médico-Social de Château-Chinon, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

Magasin

Penser à tout et ajuster

Le 22 novembre, les BTS ACSE du lycée agricole de Challuy ont visité la boutique des Athénées ; une occasion d'ouvrir les horizons.



Kelly Dérivé (à droite), directrice d'exploitation Le Jardin des Athénées et de la Boutique Gourmande des Athénées, accueillait les BTS ACSE pour leur présenter la boutique et son fonctionnement.

«*Dans le cadre de leur cursus, les élèves doivent travailler sur divers sujets dont la production et le respect environnemental avec certains objectifs. C'est dans cette optique que nous avons organisé la visite de la boutique des Athénées afin d'ouvrir un peu leurs horizons*» souligne Rémi Delavier professeur d'Histoire Géographie au lycée agricole de Nevers-Challuy, accompagné ce jour-là par Éric Guillaumain, professeur de technique. Accueillie par Kelly Dérivé, directrice d'exploitation Le Jardin des Athénées et de la Boutique Gourmande des Athénées, elle précise : «*La boutique est un support pédagogique avant tout et on se doit d'accueillir les élèves. De plus, il y a une méconnaissance de ce qui se passe sur les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles il est donc nécessaire de faire connaître nos activités*».

Présentation détaillée

Lors de la rencontre, Kelly Dérivé a décortiqué le fonctionnement de la boutique, depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, en axant sa structuration sur divers points comme l'importance du parcours client au sein de l'espace de vente, mais aussi la stratégie «*du point unique d'encaissement pour la boutique et l'exploitation*» ou encore la volonté ferme de non mise en concurrence de produits entre producteurs fournissant le magasin : «*Il faut proposer des produits différents et complémentaires. Par exemple, j'ai deux apiculteurs, mais l'un propose du pollen et pas l'autre qui se concentre sur le miel*» spécifie Kelly Dérivé avant d'ajouter : «*l'idée est d'être en capacité de proposer une gamme complète de produits de l'entrée au dessert et ce, en veillant à ne pas quitter le fil conducteur qu'est la promotion de produits de lycées agricoles*».

Savoir s'adapter

Un autre élément a aussi été mis en avant par Kelly Dérivé : la marge de rémunération. «*Lancer un espace de commercialisation demande beaucoup de travail, de rigueur, de réactivité et de veille, car la durée de vie et la dynamique en dépendent. La communication est fondamentale pour se faire connaître, c'est un grand investissement de manière globale. De plus, il faut avoir à l'esprit que la cible est le grand public, les prix de vente doivent donc rester accessibles… La clientèle étant une variable fragile, il faut susciter l'envie de venir découvrir l'espace et ses produits. Les actions de vente menées par les jeunes en formation permettent une attractivité et entretiennent la dynamique. Il faut s'adapter en fonction de la demande et surtout ne pas voir au-dessus de ses capacités d'approvisionnement ou de ses capacités tout court*».

Tracer sa route

Elle conclut : «*Pensez à tout avant de se lancer est nécessaire, même si on doit forcément ajuster ses pratiques en fonction des imprévus tout en gardant sa cible à l'esprit pour ne pas se disperser. Que les jeunes puissent obtenir de la méthodologie par des personnes déjà installées dans un système ne peut être que bénéfique pour eux. Ils doivent aussi aller voir ce qu'il se passe hors de la Nièvre et hors de la Bourgogne. Faire ses armes est indispensable pour établir précisément ce que l'on veut faire et comment*». Preuve de réussite, cette année la Boutique Gourmande des Athénées participe au marché de Noël de la Draaf à Dijon et du ministère à Paris.

CHLOÉ MONGET

La Boutique Gourmande des Athénées

«L'objectif est d'abord la mise en avant des produits des trois exploitations des lycées agricoles de Nevers Cosne Plagny, suivi de la promotion des autres exploitations ou ateliers de transformation des homologues puis par la mise en vitrine de petits producteurs/transformateurs/commerçants (en général pas plus de 30 km sauf s'ils sont «uniques» comme les tisanes Dan de Lion qui viennent de Saint-Agnan)» **précise Kelly Dérivé. Retrouvez la Boutique Gourmande des Athénées (128 route de Lyon, 58 000 Sermoise-sur-Loire) ouverte du mardi au vendredi de 09 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; le samedi de 09 h 30 à 12 heures ; Fermé le lundi. Tél. : 03 86 59 72 32 ou mail : expl.plagny-sermoise@educagri.fr**

Emploi

Ose devenir l'ambassadeur de ton métier

Le programme «*Ambassadeur*» est lancé par l'Anefa Bourgogne Franche-Comté pour promouvoir les métiers de l'agriculture.

Le programme «Ambassadeur» mis en place par l'Anefa Bourgogne Franche-Comté (Association nationale emploi formation en agriculture) vise à promouvoir les métiers de l'agriculture à travers ce que l'on appelle des «*ambassadeurs*».

L'objectif est de développer l'emploi salarié en agriculture et de mettre en lumière les métiers de la production agricole.

En effet, il est établi que les salariés, en tant qu'ambassadeurs de leur métier, inspirent davantage confiance au grand public que les communications officielles. Mieux encore, lorsqu'il s'agit de parler de sujet vraiment lié à l'activité propre de leur entreprise, le salarié est considéré comme un vrai porte-parole, digne de confiance. Pour cela, les salariés agricoles qui choisissent de faire partie du programme sont des personnes fières de leurs métiers, engagées, qui doivent promouvoir leurs métiers afin de recruter de nouveaux salariés.

Dans un premier temps, la mission de l'ambassadeur est de promouvoir son métier auprès de son entourage, sur les réseaux sociaux ou en participant à des événements locaux dans le but qu'une personne sans expérience ou formation en agriculture, soit recrutée en CDI ou en CDD de 6 mois ou plus dans une entreprise qui relève du champ de l'Anefa BFC, c'est-à-dire la production agricole, la viticulture, la forêt ou le paysage.

Tous les salariés de ces secteurs cotisent à l'Anefa et peuvent donc devenir ambassadeurs. Dans un deuxième temps, l'ambassadeur aura la possibilité d'être mobilisé pour des actions de promotion du métier : interventions dans les écoles, participation à des salons…

Tout ambassadeur qui permettra à une personne d'être embauchée en agriculture, sera récompensé par un bon cadeau pour un week-end dans un gîte de France de Bourgogne Franche Comté d'une valeur de 200 € (hors transports).
Comment faire pour devenir ambassadeur ?
Pour devenir ambassadeur, vous devez vous inscrire à ambassadeur.anefabfc@gmail.com.
Pour tout renseignement sur ce programme, contactez-nous au 03 86 93 40 94.

ANEFA 58

Service de remplacement

Des atouts multiples

Julien Ternus est employé en CDI au sein du service de remplacement de la Nièvre, depuis 2017. Il explique les raisons de son choix.



Pour Julien, le seul point qui peut rebuter à travailler pour le service de remplacement est les trajets qui peuvent aller jusqu'à 70 km en fonction de son affectation.

« *Je fais des remplacements pour des arrêts maladie, des accidents du travail ou encore pour les congés paternités en lien avec la MSA. Du coup, je suis amené à aller dans tout le Sud Morvan pour ces missions* » détaille Julien Ternus, employé en CDI auprès du service de remplacement depuis 4 ans, avant d'ajouter : « *j'ai choisi ce type d'emploi pour diverses raisons* ».

Savoir s'adapter

Parmi les prérequis pour travailler au sein du service de remplacement Julien souligne : « *il faut savoir s'adapter à tout, car d'une exploitation à l'autre les attentes sont différentes. Pour ma part, je suis apte à entendre toutes les remarques sur mon travail, car cela est nécessaire pour répondre aux demandes du chef d'exploitation. Une fois que l'on a compris, on évolue rapidement et on gagne en compétences dans divers domaines* ». Pour rappel, le service de remplacement propose aussi des formations à ses employés pour leur montée en compétences.

Multitâches

« *Il y a quelque temps j'étais employé dans une ferme, mais cela ne me convenait pas que ce soit pour les horaires ou les missions qui m'étaient confiées. Grâce au service de remplacement, j'ai pu avoir plus d'autonomie, puisque la plupart du temps je suis seul sur l'exploitation et, aujourd'hui, j'ai des responsabilités* ». Sur ce point, Julien spécifie : « *Comme je fais souvent les mêmes entreprises pour le remplacement, j'ai bien pris mes marques et les chefs d'exploitation me chargent d'autres missions. On ne fait jamais la même chose et c'est quelque chose de précieux tout en étant agréable puisque ce n'est pas répétitif* ». Emmanuel Moquet, exploitant, adhérent au service de remplacement et employant Julien, ajoute : « *Avoir confiance en la personne qui nous remplace est indispensable pour le bon fonctionnement de la ferme et pour nous-mêmes, car on sait que le travail sera fait et bien fait* ».

Tic-tac

Pour Julien, les horaires sont aussi un atout : « *Avant, je n'avais le temps de rien. Maintenant, même si parfois certaines journées sont plus denses que d'autres, j'ai de nombreux moments avec ma famille en semaine ; je ne reviendrai en arrière pour rien au monde* ». Pour rappel, au SR les salariés font 35 heures par semaine soit 7 heures par jour. Enfin, niveau salaire, Julien se dit satisfait : « *je ne me plains pas, car nous savons ce que nous allons toucher à la fin du mois, ce qui n'est pas toujours le cas quand on travaille en ferme* ».

CHLOÉ MONGET

Le mot de l'adhérent

Emmanuel Moquet est un adhérent au service de remplacement de longue date. Cette année, il y a fait appel pour avoir de l'aide suite à un décollement de la coiffe de l'épaule : « *C'est un service très utile à tous. Cela permet d'être plus serein face aux aléas de la vie. On ne peut pas tout prévoir et savoir qu'on peut être remplacé en cas de coup dur est très agréable* ». Il poursuit : « *autrefois, il suffisait d'aller chez son voisin pour obtenir de l'aide ou trouver un salarié. Maintenant, cela n'est plus le cas, car nos outils sont devenus complexes et force est de constater que le métier est de plus en plus boudé par la jeune génération, alors qu'il y a énormément de travail. Je suis convaincu que la demande de salariés dans le domaine ne va faire qu'augmenter avec tous les départs en retraite de ces prochaines années* ».



► Agenda

14/12 Jobs dating

Lors Dans la continuité du plan ? 1 jeune, 1 solution ? lancé en juillet 2020, le ministère du Travail de l'Emploi et de l'Insertion organise une cinquantaine de jobs dating destinés aux jeunes, partout en France, à compter du 12 octobre 2021. Une session se tiendra le mardi 14 décembre à Nevers, de 9 heures à 17 heures à l'Espace Bernadette 34, Rue Saint-Gildard 58000 Nevers. Inscriptions obligatoires via le lien suivant : https://www.1jeune1solution.gouv.fr/

22/12 Soirée Cecna

Les vêlages débutent tout juste… Venez prévoir la génétique et la reproduction de votre prochaine campagne ! Pour cela, les inséminateurs Cecna vous invitent à leur soirée génétique à partir de 16 h 45 pour vous présenter leur nouvelle gamme de taureaux allaitants. Au programme : présentation des nouveaux taureaux charolais 2021-2022 et offre génotypage par Bruno Elmanowsky responsable des produits génétiques allaitants. Repas offert par votre coopérative. Pass Sanitaire obligatoire. Masque conseillé. La soirée aura lieu au marché au Cadran, Rte de Saint Saulge à Corbigny. Pour une bonne organisation, réponse souhaitée au 06 19 90 45 66 ou 06 03 87 20 70.

GDS 58 Fermeture

Les bureaux du GDS 58 seront fermés les 24 et 31 décembre. L'équipe du GDS 58 répondra à vos besoins tous les autres jours ouvrés. Pour plus de renseignements, contactez le GDS 58 au 03 86 90 18 90

► Formations

15 et 16/12 Les bases de la santé animale et utilisation des plantes

Renseignements et inscriptions : Laurence Evers au 03 86 93 40 36 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

Terres de Bourgogne
agribourgogne.fr

Départ

Maëla Guégan quitte la FDSEA

Maëla Guégan, animatrice syndicale auprès de la FDSEA de la Nièvre depuis 10 ans, part vers d'autres horizons professionnels. Sur ces dix années passées, elle retiendra que : « *j'ai engrangé des connaissances sur les divers dossiers complexes portés par la FDSEA, mais aussi sur les personnes qui composent le territoire de la Nièvre. J'ai beaucoup appris à leurs contacts et ai particulièrement apprécié mes rencontres avec les exploitants* ».
Si elle s'en va, elle espère que : « *la contractualisation permette d'obtenir une meilleure rémunération afin d'établir un certain équilibre économique pour les éleveurs* ». Pour la remplacer, la FDSEA de la Nièvre cherche encore la perle rare. Pour toute candidature, contacter : la FDSEA de la Nièvre 25 boulevard Léon Blum à Nevers au 03 86 93 40 92.



Lors du pot de départ de Maëla Guégan, les anciens présidents de la FDSEA, Jean-Pierre Condamine, Stéphane Aurousseau et l'actuel président Emmanuel Bernard, ainsi que l'ancien directeur de la FDSEA Stéphane Lafranchise et l'actuelle directrice Blandine Caruel, lui ont rendu hommage.

▸Agenda

16/12 Permanence emploi à Chablis

La prochaine permanence emploi de la FDSEA de l'Yonne a lieu le jeudi 16 décembre, de 9 heures à 12 h 30, à la mairie de Chablis. Pour rappel, ces permanences ont lieu chaque troisième jeudi de chaque mois. Elles ont vocation à répondre aux diverses problématiques sur l'emploi viticole (législation du travail, aide aux recrutements, aide au maintien dans l'emploi des salariés, aide à la formation des salariés, contrats de travail, procédures de rupture de contrat...), grâce à la présence de France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA et Laetitia Clerc, la juriste. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

16/12 Soirée génétique Cecna

Le jeudi 16 décembre, une soirée génétique Cecna est organisée à la salle des fêtes de Saints-en-Puisaye, dès 16 h 45. À cette occasion, une présentation des nouveaux taureaux charolais 2021-2022 et l'offre génotypage sera faite par Bruno Elmanowsky, responsable des produits génétiques allaitants à la Cecna. Pour plus d'informations et pour indiquer sa présence, contacter le 06 09 82 85 80 ou le 06 09 82 85 14.

18 et 19/12 Marché du réveillon de Saint-Bris-le-Vineux

Le samedi 18 et le dimanche 19 décembre aura lieu le marché du réveillon, organisé par l'association marché du réveillon, à Saint-Bris-le-Vineux. A cette occasion, des producteurs locaux et des artisans viendront présenter leurs produits afin de mettre en avant la production locale et le territoire. Les vignerons du village seront également dans les rues et ouvriront leurs domaines pour faire déguster leurs vins aux visiteurs. Accès au marché dès 10 heures les deux jours.

Énergie

Des panneaux photovoltaïques pour avoir des bâtiments à moindre coût

Alors que les prix de construction de bâtiments agricoles refroidissent parfois les agriculteurs pour aller au bout de leurs projets, une alternative existe pour obtenir des bâtiments à moindre coût : les équiper de panneaux photovoltaïques. Il est possible d'impliquer des entreprises qui facilitent le financement de ces projets de développement, avec la contrepartie de récupérer et commercialiser elles-mêmes l'électricité produite.



Le jeudi 25 novembre, une journée portes ouvertes a eu lieu sur l'exploitation de David Lagrange, pour mettre en avant les bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques.



Avec le départ à la retraite de son père, David Lagrange, agriculteur à Le Buisson (commune de Venoy), souhaitait regrouper son exploitation, jusqu'alors sur quatre sites, en un seul et même lieu, du moins pour la partie élevage et stockage de fourrage et de matériels. *«La construction de nouveaux bâtiments s'imposait, en prenant en compte les montants élevés que cela suppose»*. Alors, une alternative lui a été proposée par Sicarev : équiper ses nouveaux bâtiments de panneaux photovoltaïques pour réduire les coûts de construction. *«Le projet est né il y a deux ans. J'ai aujourd'hui deux bâtiments de 700 et 750 m²»*, lance David Lagrange. *«Sur ces bâtiments, je n'ai payé que les «options», c'est-à-dire les murs, le bardage et le chéneau. Toute la charpente et la toiture étaient à la charge de l'entreprise Irisolaris»*.

«Nous avons un partenariat depuis 2016 avec Sicarev pour accompagner leurs adhérents dans leurs projets de création de bâtiment agricole, à la fois pour l'élevage et le stockage», explique Cédric Maillet, animateur réseau à Irisolaris. *«C'est un engagement sur 30 ans. Nous aidons l'agriculteur à financer son bâtiment et en contrepartie, nous exploitons la centrale photovoltaïque. Au bout des 30 ans, le bâtiment revient gratuitement à l'agriculteur, avec ou sans les panneaux. C'est lui qui choisit s'il souhaite conserver la centrale photovoltaïque gratuitement pour continuer de produire de l'électricité, ou s'il ne veut pas. Dans ce cas, nous la démontons et nous la recyclons»*.

Une économie de plus de 50 %

Pour ses deux bâtiments, capables de produire 100 kwc chacun (la consommation d'environ 25 foyers, ndlr), David Lagrange a déboursé 80 000 euros.

Soit moins de la moitié du projet total qui s'élève à 300 000 euros. *«En moyenne, l'agriculteur économise 50 % du coût d'un bâtiment en fonctionnement ainsi. Ce qui permet de l'aider à concrétiser son projet»*, continue Cédric Maillet. *«Cette solution-là a permis, ces dernières années, de répondre à des besoins en bâtiments que des agriculteurs n'auraient pas forcément pu concrétiser. L'argent qu'ils ne mettent pas dans le bâtiment, ils peuvent le mettre soit dans du foncier, soit dans du matériel ou dans de l'aménagement pour gagner en confort de travail. Cela permet aussi d'aider les jeunes à s'installer. Nous encourageons l'agriculture et son développement»*.

Une alternative financièrement intéressante pour les agriculteurs, qui n'ajoute aucune contrainte supplémentaire. *«L'entretien des panneaux photovoltaïques est également fait par l'entreprise»*, assure David Lagrange.

Quant à l'électricité produite ? Elle est directement réinjectée dans le réseau. Et ce sont les habitants de Venoy et ses alentours qui en bénéficient. De l'électricité verte, produite à deux pas de chez eux.

CHRISTOPHER LEVÉ

CRC

La filière en expansion

À l'occasion de l'assemblée générale de la filière CRC, qui s'est tenue le vendredi 3 novembre à Paris, les représentants, dont son président icaunais Vincent Jouan, ont mis en avant l'expansion que connaît la filière ces cinq dernières années. Avec plus de 600 000 tonnes récoltées en 2021, le blé CRC représente aujourd'hui 10 % des blés écrasés par la meunerie française.



Marc Bonnet a animé l'assemblée générale de la filière CRC, le vendredi 3 novembre, à Paris.

Les chiffres sont là pour le prouver. Depuis maintenant cinq ans, la filière CRC (culture raisonnée contrôlée) connaît une hausse considérable, tant en termes d'agriculteurs engagés qu'en termes de surfaces emblavées et donc de blé récolté. *« Entre 2016 et 2021, la filière CRC compte +117 % d'agriculteurs engagés, +136 % de surfaces emblavées, soit 99 000 ha supplémentaires, et représente 10 % des blés écrasés par la meunerie française, soit plus de 600 000 tonnes en 2021 »*, indique Marc Bonnet, directeur général de la filière CRC.

Une filière qui compte aujourd'hui 133 adhérents, 36 coopératives et négoces, 57 meuniers, 31 industriels sur 64 sites, et 9 distributeurs. Rien que sur la dernière année, l'expansion de la filière est notable. *« Depuis 2021, la filière CRC compte dix sites adhérents de plus par rapport à 2020 : deux organismes stockeurs, deux moulins, cinq industriels et un distributeur »*, poursuit Marc Bonnet. Parmi eux, les organismes stockeurs ETS Jeudy (négoce agricole basé en Auvergne) et Vivescia (avec le silo de Villenauxe-la-Grande et le silo de Dampierre, dans l'Aube), les moulins du Nord et de Picardie et les grands moulins de Paris à Bordeaux, ainsi que les industriels La mie câline, Moulin neuf, Délifrance Béthune, Ait ingrédients et la Compagnie des pâtissiers.

Une première À la télévision

L'attrait pour la filière CRC s'est aussi remarqué à la télévision cette année, avec une campagne audiovisuelle qui a eu lieu du 14 au 27 juin, sur France TV. Une première pour la filière. Cette dernière a aussi participé à l'opération *« boulangerie »* en novembre dernier, afin d'aider les artisans boulanger pour qu'ils puissent mettre en place la démarche CRC dans leurs boulangeries.

La filière, qui a fêté son 20ème anniversaire en 2020, poursuivra son rayonnement en 2022 avec d'autres opérations audiovisuelles et sur les réseaux sociaux prévues. Elle participera également à l'action *« ramassons à tout bout de champ »* et un stand sera présent au Salon international de l'agriculture qui aura lieu du 26 février au 6 mars prochain, à Paris.

L'assemblée générale était aussi l'occasion pour Étienne Henriot, président pendant vingt ans, de passer officiellement le flambeau à Vincent Jouan, un autre Icaunais. Les éloges n'ont pas tari pour ce premier, décrit par ses collaborateurs comme un visionnaire, un grand homme, rempli de sagesse, d'humilité, d'intelligence et de bienveillance. Un bel hommage pour celui qui aura tout connu avec la filière CRC.

La récolte 2021 en quelques chiffres

Au niveau de la filière CRC, la récolte 2021, pour toutes les espèces hors sarrasin (blé tendre, blé dur, seigle et grand épeautre), c'est : 3 391 producteurs, 99 856 ha de surfaces emblavées et 621 433 tonnes récoltées, dont 606 853 tonnes de blé tendre (rendement de 6,4 t/ha), 10 444 tonnes de seigle (5,9 t/ha), 3 572 tonnes (5,9 t/ha) de blé dur et 564 tonnes de grand épeautre (4,9 t/ha).

CHRISTOPHER LEVÉ



Étienne Henriot (à gauche) a officiellement passé le flambeau à Vincent Jouan (à droite).

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48¶

• Réussir son installation en société.
Les 20 et 23 décembre, à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

• Dresser et éduquer un chien de conduite du troupeau.
Cinq dates en 2022-2023, à Lainsecq. Contact : Charlotte Absi au 06 30 62 99 58.

•La bio, j'y vais, j'y vais pas (grandes cultures).
Le 10 décembre et le 20 janvier, à Auxerre. Contact : Marianne Roisin au 06 80 93 95 00.

• Thés de compost oxygénés : les fabriquer et les utiliser sur ses cultures.
Les 13 et 14 décembre, à Auxerre. Contact : Louis Gabaud au 07 88 39 84 17.



Emploi

Quel bilan pour l'Anefa cette année ?

Malgré un contexte sanitaire délicat, l'Anefa a été active cette année pour faire la promotion des métiers et des formations agricoles et viticoles. Si ces secteurs rencontrent toujours autant de difficultés à trouver de la main-d'oeuvre, ils cherchent pourtant activement à recrutew.



L'Anefa était présente lors des forums d'Auxerre, Avallon et Tonnerre, dans le cadre de la semaine de l'insertion.

À l'occasion de la semaine de l'insertion, organisée par le Conseil départemental et pôle emploi, du 30 novembre au 2 décembre, l'Anefa a effectué ses dernières sorties de l'année, à la rencontre de demandeurs d'emploi, lors de forums à Auxerre, Avallon et Tonnerre. « *Le but de ces forums était de promouvoir les emplois et les formations que l'on trouve localement, auprès d'un public qui n'a pas beaucoup de mobilité* », explique France Lahutte, animatrice de l'Anefa.

Si tous les secteurs étaient représentés, certains se sont montrés intéressés par l'agriculture et la viticulture. « *Ce sont des secteurs qui recrutent, notamment en élevage où une trentaine d'offres sont à pourvoir. En viticulture, ce sont près de 200 postes disponibles, dans l'Yonne* ».

À l'occasion de cette semaine de l'insertion, « *deux choses ont été développées : le travail avec la communauté de communes du Tonnerrois qui a débouché sur la création d'une plateforme mobilité, qui a pour objectif de recenser tous les moyens de transport possibles et accessibles à tous, afin de favoriser la mobilité des travailleurs. Ici, on n'a rien créé de plus, on s'est seulement basé sur ce qui existait déjà. La deuxième chose, c'est le travail avec le Conseil départemental par rapport au cumul RSA/vendanges. Les retours sont bons, cela a permis à des bénéficiaires du RSA d'aller faire les vendanges sans qu'ils perdent leurs droits (deuxième année de ce dispositif dans l'Yonne, ndlr)* ». Un dispositif qui existe aussi pour la période des moissons. « *L'idée est maintenant de l'ouvrir pour les relevages* ».

Des interventions avec le SR et AVE 89

Outre cette semaine, plusieurs actions ont été organisées dans l'année. Si, seules deux visites d'exploitation, avec Pôle emploi et la Mmission locale, ont été organisées (à cause de la crise sanitaire), des forums numériques ont été créés pour maintenir le lien avec les demandeurs d'emploi. « *Cela sera reconduit au vu de la réussite de ce procédé, car il permet d'ouvrir nos actions à d'autres publics, moins mobiles, qui, là, peuvent participer* », assure France Lahutte.

Deux interventions, avec le service de remplacement et AVE 89, ont eu lieu dans les classes des MFR de Gron et Villevallier, « *pour montrer toutes les possibilités d'emploi qu'il y a dans les milieux agricoles et viticoles* ». Avec des exercices de job dating pour entraîner les jeunes et leur apprendre les codes d'un entretien d'embauche.

Les actions dites « *classiques* » de promotion des métiers, en lien avec les Pôles emploi et les Missions locales du département, « *qui se font depuis toujours* », ont également été reconduites.

Une difficulté à recruter

Au niveau du recrutement, le constat de cette année n'est pas des meilleurs. « *On observe que c'était beaucoup plus difficile que les autres années pour recruter. Certains secteurs s'en sortent mieux comme l'industrie. Mais l'agriculture, comme le bâtiment ou la restauration, connaissent des difficultés importantes* », confie l'animatrice de l'Anefa. « *Aujourd'hui, c'est de plus en plus difficile de recruter. Même les chantiers d'insertion ont du mal à le faire. De même que les formations, hormis l'apprentissage (130 élèves actuellement contre 90 il y a deux ans au CFA agricole de l'Yonne, ndlr), celles pour adultes ne font plus le plein. Les raisons sont compliquées à déterminer. Mais avec la réforme du chômage, les recrutements devraient repartir à la hausse* ».

Pour les vendanges, les recrutements ont été compliqués également. Le gel et ses conséquences sur les récoltes y sont pour beaucoup. « *Les viticulteurs avaient du mal à anticiper les recrutements car ils ne savaient pas ce qui pourrait être récolté. Il était compliqué pour eux de connaître leurs besoins en main-d'œuvre* ».

L'année arrive à son terme et l'Anefa se projette déjà sur 2022. « *On a la volonté d'exploiter davantage les réseaux sociaux, dans un premier temps. On souhaite aussi avoir une porte d'entrée dans les collèges pour faire la promotion des métiers agricoles et viticoles et briser leurs clichés. On veut également montrer le large panel des métiers qui composent ces secteurs. Car il y a des besoins partout, comme sur les postes d'ingénieur agronome* ».

Christopher Levé

France Lahutte au 06 35 81 34 19 ou à yonne@anefa.org. Des informations sont à retrouver sur la page Facebook « Ose l'agriculture avec Anefa Yonne ».

Le rendez-vous de janvier

La première sortie de 2022 pour l'Anefa est déjà programmée. Un stand sera présent lors du prochain forum des MFR, les 14 et 15 janvier, au bâtiment 89 à Auxerre. Un forum ouvert aux jeunes, aux familles, aux enseignants et à toutes les personnes concernées par l'orientation des jeunes. Les formations professionnelles par alternance ou par apprentissage seront présentées.

FDSEA La réunion « agricultrices » reportée

Alors qu'elle devait se tenir ce vendredi, à La Ferté-Loupière, la réunion « agricultrices », organisée par la FDSEA de l'Yonne, est repoussée en janvier, à cause de la crise sanitaire. La nouvelle date sera communiquée ultérieurement.

Pour rappel, cette formation a vocation à donner la parole aux agricultrices afin de relater toutes les difficultés auxquelles elles sont confrontées dans leur métier et quotidien.

Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

C. L.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Festivités

Le 29 ème marché arts et saveurs, c'est ce week-end, à Sens

Vendredi, samedi et dimanche, près de 30 producteurs et artisans seront dans les halles du marché couvert de Sens, pour la 29 ème édition du marché arts et saveurs, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la Ville de Sens. L'occasion de découvrir ou redécouvrir les producteurs et artisans, et leurs produits, du département.



La 29 ème édition du marché arts et saveurs de Sens, c'est de vendredi à dimanche, dans les halles du marché couvert.

Le traditionnel marché arts et saveurs de Sens revient ce week-end pour une 29 ème édition. Comme beaucoup d'autres événements, ce dernier avait été annulé l'an dernier à cause de la crise sanitaire.

Il fait son retour cette année, où près de 30 producteurs et artisans exposeront. *«À l'origine, c'est la Chambre d'agriculture qui a mis en place ce marché de Noël, avec la ville de Sens. Cela fait maintenant six-sept ans que le marché se trouve dans les halles du marché couvert»*, explique Nadine Thomas, chargée de mission à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«Tous les producteurs de bouche, que l'on trouve au rez-de-chaussée, font partie du groupe Chambre d'agriculture. La plupart sont adhérents du réseau Bienvenue à la ferme. Et en mezzanine, on retrouve les artisans»*.

Des producteurs et artisans pour la quasi-totalité icaunais, à l'exception de Dominique Brière, producteur de vin, qui vient de Saint-Martin-sur-Nohain dans la Nièvre, et la distillerie Méan qui vient de Nicey, en Côte-d'Or (voir la liste par ailleurs).

Faire rayonner les produits icaunais

Alors, quelle est l'importance de ce marché ? *«C'est de montrer au nord du département qu'il y a plein de producteurs qui viennent d'autres secteurs de l'Yonne et qui ne sont pas toujours connus dans le Sénonais»*, répond Nadine Thomas. *«On a aussi une clientèle parisienne importante sur ce secteur-là. Des gens des départements limitrophes comme le Loiret et l'Aube viennent également beaucoup s'approvisionner dans la zone. Avec ce marché, c'est donc l'occasion de faire rayonner les produits des producteurs et artisans icaunais au-delà du territoire»*.

Le marché arts et saveurs ouvre ses portes ce vendredi dès 9 heures, pour la partie artisanat. Il faudra attendre 17 heures pour voir les stands des producteurs de bouche ouvrir.

L'inauguration aura lieu à 17 h 30, en présence de Marie-Louise Fort, maire de Sens et de Clarisse Quentin, deuxième adjointe en charge de la vie commerçante, de l'artisanat et de l'attractivité économique.

Christopher Levé

Les horaires : le vendredi, de 9 heures à 20 heures, le samedi, de 10 heures à 21 heures, le dimanche, de 10 heures à 19 heures.
Pour plus d'informations, contacter la Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 22 22.

Qui retrouver sur les stands ?

À l'occasion de cette 29 ème édition du marché arts et saveurs de Sens, près de 30 producteurs et artisans seront présents. Voici la liste des producteurs : Brasserie Larché (bière), Comptoir du cacao (chocolats), La Charlois (cidre, jus de pomme, ratafia, eaux-de-vie), Distillerie Méan (eaux-de-vie, liqueurs, ratafia), L'escargotière Yonne Helix (escargots, cuisses de grenouilles), Ets Kallenkoot (fleurs, sapins), Sarl foie gras Rabuat et fils (foie gras de canard, terrines, plats cuisinés), Gaec Desmoutiers & Breton (fromages de chèvre, pâtisseries salées), Coralie Fouquet (glaces fermières, sorbets, bûches glacées), Earl Rivière (huiles artisanales), Les Jardins de la Croisière (légumes bios), Christine Busson et Julien Henry (miels et ses dérivés), Earl de la Maiterie (poulets, pintades, rillettes, terrines, confitures), Earl Moreau (produits de cerf), Gaec du Val d'Auré (soumaintrain, fromage blanc et frais), Earl Les jardins des Gallines (volailles festives, rôtis de volailles), Céline Boudard-Coté, Earl Dominique Bière, Domaine de Noëlle, Domaine des Remparts, Earl Lemoule, Gaec des vins vieux (vins).
Quant aux artisans ? Il s'agit de : Dominique Cadoret (arts de la table, luminaires), Jean-Pierre Meyer (céramiques, grès), La mare aux loups (cuir), Loïc Podogorska (jeux en bois), Mireille Noue (œufs décorés), Danièle Lefèvre (peintures sur feuilles séchées), Saïda Bendoumia (produits ménagers à partir de cendre), Nadine Navarre (vitraux).



Près de 30 producteurs et artisans exposeront tout le week-end.

Contractualisation

Focus sur le modèle de contrat proposé par la FNB

La Fédération nationale bovine fait actuellement circuler dans son réseau le modèle de contrat qu'elle a conçu, en vue de l'obligation de contractualisation qui s'imposera à partir du 1er janvier. Emmanuel Bernard, éleveur nivernais et vice-président de la FNB, revient sur cette initiative du monde de la production.


Emmanuel Bernard intervient actuellement dans plusieurs régions de France afin d'expliquer le modèle de contrat proposé par la FNB.

Pourquoi la FNB a-t-elle pris l'initiative de concevoir son propre modèle de contrat ?
Emmanuel Bernard : *« L'article 1 de la loi Égalim 2 vise à faire évoluer la mise en marché, par les éleveurs ou leurs représentants (les Organisations professionnelles – OP) d'un produit agricole, par l'obligation d'établir un contrat, préalablement à la vente. Cette terminologie « Produit agricole » a son importance. Une fois que le contrat est signé par le premier acheteur (un négociant, un abatteur, un boucher…) le produit change de statut : il passe d'agricole à alimentaire. Du coup, le parcours économique de ce produit ne dépend plus du code rural, mais du code du commerce. Pourtant, la loi Égalim 2 stipule que le calcul du prix qui est accepté dans le premier contrat, avec un produit qui a le statut de produit agricole, ne peut pas être remis en cause. Par contre, ensuite, des négociations commerciales interviennent pour ce qui concerne les conditions générales de vente, les impératifs de logistique, ou les prestations de services. La FNB veut faire en sorte qu'il y ait un contrat sur les produits agricoles et elle laisse ensuite les parties se débrouiller pour le reste. Ce que nous voulons c'est donner aux producteurs les éléments pour qu'ils puissent négocier, individuellement ou collectivement ».*

C'est une manière de sécuriser le processus pour les producteurs ?
E.B. : *« Oui, et cela a un effet fondamental en déplaçant une grosse part du risque du producteur vers les gens qui vont transférer le contrat. À partir du moment où un devis aura été signé, celui qui l'aura signé aura autant la charge d'aller défendre le prix du produit que celui qui l'aura produit ».*

Comment se structure votre modèle de contrat ?
E.B. : *« La FNB s'attelle à formaliser un contrat juridiquement solide, avec toutes les contraintes inhérentes à un produit agricole : la périodicité, la qualité, les caractéristiques. Ensuite, intervient la construction du prix. La loi indique que cette construction doit se faire à partir d'indicateurs. L'interprofession a validé des méthodes de calcul pour un indicateur de coût de production et il y a aussi les cotations. La question c'est de savoir s'il vaut mieux avoir un prix déterminé ou un prix déterminable. Dans le cas d'un prix déterminé, il y a un risque que les discussions de mise à jour soient compliquées, surtout quand on constate la vitesse avec laquelle le marché peut se retourner. Nous conseillons aux éleveurs d'utiliser les deux leviers (coûts de production et cotations) dans le but de calculer un prix déterminable. Avec des critères déterminables, on a un indicateur de coût de production qui est calculé pour six mois, avec des cotations qui changent toutes les semaines. Il y aura donc toujours un effet « marchés ». Le prix va certes varier toutes les semaines, mais, avec l'indicateur de coût de production, on aura au moins un des deux indicateurs qui sera connu par les co-contractants ».*

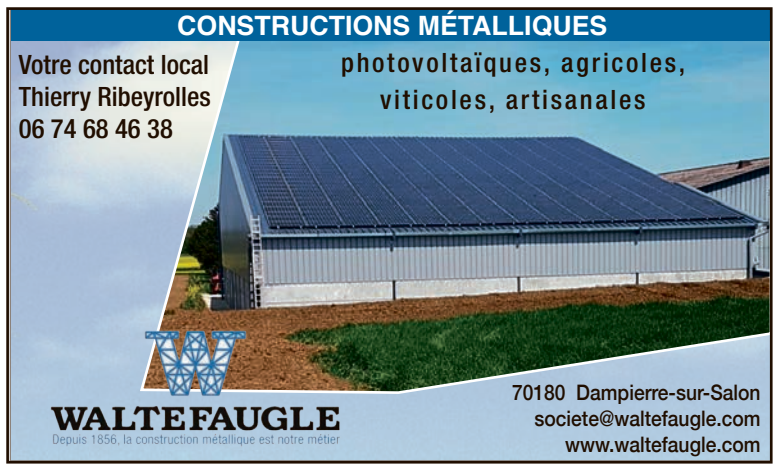
Pour la FNB, proposer un modèle de contrat, c'est une volonté de montrer qu'elle prend l'initiative sur cette problématique ?
E.B. : *« Oui, très clairement. La FNB fait le constat que la France a perdu 600 000 vaches en quatre ans et qu'il n'y a pas de raison que cela change si la façon de rémunérer les éleveurs n'évolue pas. Nous pensons que si nous ne donnons pas de perspectives précises aux producteurs, la décapitalisation va se poursuivre et la filière étant constituée de 500 000 emplois, des éleveurs en moins, cela signifie des salariés en moins ».*

Quel était le but poursuivi en diffusant le modèle de contrat dans le réseau ?
E.B. : *« Nous avons d'abord essayé d'appliquer ce modèle de contrat dans nos propres élevages, pour voir là où cela pouvait pêcher. Nous avons validé le modèle entre membres de la FNB, avec des gens qui ont une expertise juridique dans le domaine. Le but, en le diffusant, c'est aussi de générer du questionnement, de l'échange. On accompagne l'envoi du contrat par des déplacements (la première réunion a eu lieu début novembre dans la Nièvre, elle a été suivie d'une autre dans l'Yonne et en Saône-et-Loire et, le 16 décembre, une réunion aura lieu en Côte-d'Or, ndlr). On assure le service après-vente de ce modèle de contrat. C'est une révolution culturelle pour le monde de l'élevage, il ne s'agit pas d'outils que nous maîtrisons très bien, mais, lorsqu'on regarde ce qui se passe dans d'autres filières, des contractualisations existent, elles fonctionnent et permettent à tout le monde d'y voir clair ».*

Comment peut-on expliquer les inquiétudes liées à cette contractualisation, qui s'exprime malgré tout ?
E.B. : *« Je pense que c'est lié au fait qu'on a pratiqué la politique contractuelle en filière bovine, il y a presque trente ans. C'était une contractualisation à l'approvisionnement et certains se sont permis de garder les accompagnements financiers que l'État fournissait à l'époque. Aujourd'hui, certains se disent « on nous a déjà vendu la méthode, on ne nous y reprendra plus… » Dans la filière, il y a aussi des gens qui travaillent sur la non-faisabilité de contrats, parce qu'ils sont gagnants. Notre ambition, c'est de défendre les producteurs et de renouveler ce public de producteurs, alors qu'en face, on a des gens qui sont là pour « ramasser gratis » et si ça peut encore continuer quelque temps comme ça, ça leur va bien… Il faut néanmoins garder à l'esprit un élément particulier en ce moment : nous n'avons pas assez d'animaux à tuer pour fournir la filière. C'est un cas de figure inédit ! Ce risque, voilà plusieurs années que nous l'expliquions aux gens de la filière mais, il y a encore six mois, ils nous rigolaient au nez. En plus, on ne peut pas trouver ailleurs, ce qu'on n'a pas chez nous. Ce contexte n'est pas forcément le plus favorable pour convaincre les éleveurs réticents à la contractualisation : certains ne voient pas l'intérêt de s'impliquer dans un tel processus alors que les cours montent. De mon point de vue, il faut justement profiter de cette difficulté d'approvisionnement pour la filière, pour lui dire que, cette fois-ci, on met des conditions qui permettront d'amortir en cas de retournement de marché. Il ne s'agit pas d'« étatiser » le prix de la viande mais, au moins, que l'on mette des amortisseurs et qu'on favorise une vraie politique de l'offre et de la demande, qui n'existe plus depuis quelque temps ».*

> « La France a perdu 600 000 vaches en quatre ans. Il n'y a pas de raison que cela change si la façon de rémunérer les éleveurs n'évolue pas »

PROPOS RECUEILLIS



Revenu

La rémunération du carbone, sujet d'intérêt croissant

Dans les années qui viennent, la rémunération des efforts produits par les agriculteurs pour stocker du carbone dans la terre va prendre une importance croissante. Des entreprises sont déjà présentes sur le créneau. L'une d'entre elles est intervenue au sein du pôle régional d'innovation agroécologique Agronov, près de Dijon.



Chuck de Liedekerke, l'un des fondateurs de Soil Capital.

Emprisonner le carbone dans la terre grâce à des cultures dédiées ou des pratiques culturales adaptées : voilà un rôle que l'agriculture va pouvoir endosser de manière croissante à l'avenir. D'abord parce que cela participera à limiter les rejets de Gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Mais aussi parce que le service environnemental ainsi rendu à la collectivité donne lieu à rémunération. Sur ce thème, de nombreux mécanismes économiques se mettent en place, afin d'apporter des solutions aux agriculteurs. Ils sont le fruit d'une ingénierie parfois complexe, conçue par des sociétés spécialisées. L'une d'entre elles, Soil Capital, était de passage en Côte-d'Or, le 2 décembre. Le pôle d'innovation en agroécologie Agronov accueillait cette entreprise belge venue présenter ses solutions. Pour illustrer tout l'intérêt de la démarche, Chuck de Liedekerke (cofondateur de l'entreprise) a expliqué qu'aujourd'hui même, au Royaume-Uni, *«certains contrats de fermage évoluent en fonction de la quantité de carbone emprisonnée dans la terre»*.

Achat de certificats

Une manière de souligner combien cette donnée pourrait très prochainement intégrer de manière banale le modèle économique de bon nombre d'exploitations agricoles. Le principe de base, c'est que chaque tonne de carbone stockée dans le sol entraîne l'émission d'un certificat ISO acheté par des entreprises. Certaines, parmi elles, compensent ainsi leur empreinte carbone. Les entreprises de l'agroalimentaire peuvent aussi constituer un bataillon important parmi celles souhaitant acquérir ces certificats. *« Pour elles*, précise Chuck de Liedekerke, *la possibilité de développer des filières bas carbone, neutres en carbone, voire négatives en carbone, est une opportunité très intéressante. L'objectif c'est de certifier leurs efforts dans ce domaine, vis-à-vis des consommateurs »*. Ce que Soil Capital venait présenter ce jour-là, c'était son programme Soil Capital Carbon, dont le fonctionnement s'appuie, en partie, sur une application nommée Cool Farm Tool. *« Notre programme*, précise Chuck de Liedekerke, *a été lancé en 2020 auprès de 150 agriculteurs et nous en avons plus de 800 qui demandent à s'inscrire. Nous pouvons accueillir aujourd'hui 1 000 agriculteurs avec des acheteurs (voir encadré) de certificats capables de nous suivre, en face »*.

Les grandes cultures… pour l'instant

Il faut savoir que s'impliquer dans ce programme n'équivaut pas, pour l'agriculteur, à un engagement. Il reste maître de ses choix et le revenu qui découle des efforts accomplis en matière de captation et de stockage du carbone est attaché à la terre. Il peut donc être valorisé, dans le cadre d'une cession d'exploitation. L'agriculteur émetteur de carbone touche une rémunération en rapport avec les progrès accomplis pour réduire ses émissions. Quant à celui qui est stockeur, son niveau de rémunération s'appuie sur la prise en compte d'une référence régionale. En pratique, le diagnostic proposé par l'entreprise belge coûte 980 euros/an. Les agriculteurs qui décident d'intégrer le programme ont accès à la plate-forme en ligne, à une expertise agronomique, à une rémunération carbone annuelle et il est possible de faciliter son financement de l'accès au diagnostic en passant par la plate-forme Miimosa, partenaire de Soil Capital, et spécialisée dans le financement participatif de projets agricoles. Concernant la rémunération, Chuck de Liekerke souligne que la rémunération du carbone est avant tout un complément de revenus, *« et avant même d'intégrer le programme, il est possible, pour un agriculteur intéressé, de simuler son niveau de rémunération en ayant recours à un outil en ligne nommé Simone (contraction de simulation et carbone) accessible gratuitement sur le site Soil Capital»*. Un bémol toutefois dans cet ensemble : la présentation du 2 décembre, s'adressait essentiellement aux producteurs en grandes cultures, conventionnels ou bios : *« pour les éleveurs bovins*, concluait Chuck de Liedekerke, *le modèle économique actuel ne fonctionne pas, mais les choses pourraient évoluer et nous travaillons sur le sujet… »* A suivre, donc.

BERTY ROBERT

Qui sont les acquéreurs de certificats ?

Le programme Soil Capital Carbon s'appuie sur de nombreux partenaires, parmi lesquels figure notamment la coopérative Axéréal, basée dans le Loiret mais qui compte des adhérents dans la Nièvre. Les agriculteurs qui font le choix d'intégrer ce programme auront en face d'eux plusieurs entreprises acheteuses des certificats ISO qu'ils émettront pour chaque tonne de carbone stockée : Cargill (spécialiste de la fourniture d'ingrédients alimentaires et du négoce de matières premières), la société d'investissement belge BW Invest, le groupe brassicole ABInbev, L'Oréal, Vadigran (spécialiste des animaux de compagnie).

Focus en Bourgogne Franche-Comté

Eliott Deprins, agronome chez Soil Capital, a présenté des résultats du programme Soil Capital Carbon relevés auprès d'une vingtaine de fermes de la région qui y participent déjà. Sur ce panel, le plus gros stockeur affiche 8,49 tonnes de CO2 stockées par hectare. Quant au plus gros émetteur, il est à 2 tonnes de CO2/ha. En conventionnel, 65 % des agriculteurs de cet échantillon régional séquestrent du carbone (en moyenne, 1,3 tonne/ha). Les bios sont 100 % à en séquestrer (en moyenne 1,47 tonne/ha). Un résultat lié à la fertilisation organique. En technique de semis direct, 90 % des parcelles concernées séquestrent du carbone, contre 52 % en technique ayant recours au labour. L'agronome de Soil Capital liste cinq pratiques qui impactent favorablement le bilan carbone :
- remplacer les intrants synthétiques par des intrants organiques
- maximiser la couverture des sols
- diversifier la rotation
- minimiser la perturbation du sol
- intégrer l'agroforesterie

Comment ça marche ?

Ce programme est prévu sur une durée de cinq ans mais l'agriculteur qui l'intègre conserve la possibilité d'en sortir quand il veut. Pendant ces cinq années, l'exploitant fait tourner un diagnostic sur sa ferme, qui détermine s'il est stockeur ou émetteur de carbone. 80 % des certificats émis sont rémunérés immédiatement, au minimum à 27,50 euros la tonne de CO_2. Dès que le prix de cette tonne sur le marché dépasse 40 euros, l'agriculteur reçoit une rémunération égale à 69 % du prix de la tonne.

En bref

Recherche Un chercheur du centre Inrae de Dijon distingué

Le 29 novembre, la 2e cérémonie des Lauriers d'Inrae décernés par un jury international, a mis en lumière les parcours et l'engagement de femmes et d'hommes au service de la recherche d'excellence dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. À l'occasion d'une soirée présidée par Philippe Mauguin, P.-D.G. d'Inrae, introduite par Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, cinq parcours scientifiques remarquables et deux collectifs de recherche ont été récompensés. Parmi eux, figure un chercheur du centre Inrae de Dijon. Laurent Philippot a reçu le prix « Défi scientifique ». Directeur de recherche à l'unité mixte de recherche Agroécologie, au centre Inrae Bourgogne – Franche-Comté, il figure aujourd'hui parmi les chercheurs en microbiologie les plus cités au monde. Ses recherches visent à favoriser les processus microbiens pour que l'azote soit au maximum utilisé par les cultures pour se nourrir. L'enjeu de ses travaux est de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation d'engrais azotés en agriculture.

Jeunes agriculteurs Découvrez les initiatives en faveur du climat

Après un an à travailler sur JACLIMATE, projet sur l'adaptation des exploitations et des filières face au changement climatique, les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté souhaitent vous faire revivre leur engagement et leur travail. Jusqu'au 17 décembre vous découvrirez des vidéos, des quizz pour les enfants, des affiches en lien avec l'actualité agricole et sociétale sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram avec le hashtag #tous pour de demain. JACLIMATE est un projet né en 2020, en réponse à un appel à projets pour « l'émergence de projets de filières portés par les jeunes pour s'adapter et/ou atténuer le changement climatique » lancé par le Conseil régional. À la suite de cela, les huit départements de la région se sont lancés dans le recensement des besoins de leurs adhérents afin de comprendre les attentes des jeunes pour l'adaptation face aux aléas climatiques et pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dues à leurs pratiques. Ces travaux ont donné lieu à des rapports régionaux et départementaux.



Pac 2023-2027 : Vous

Les éco-régimes sont l'une des principales nouveautés de la réforme de PAC 2023/2027. Ils visent à accompagner la transition agroécologique et représenteront 25 % des aides du 1er pilier.



Les agriculteurs, répondant, par leurs pratiques vertueuses à cette transition pourront bénéficier d'une aide. Une approche forfaitaire prenant en compte l'ensemble des surfaces de l'exploitation est retenue, avec deux niveaux d'aide :

- un niveau *« de base »* soit 60€/ha : pour atteindre ce 1er niveau, l'agriculteur doit cumuler 4 points.
- un niveau *« supérieur »* soit 82€/ha : l'agriculteur doit cumuler 5 points.

Même si la mise en œuvre est facultative pour les agriculteurs, l'enjeu est de réaliser, à l'échelle de chaque exploitation, les adaptations nécessaires pour bénéficier pleinement de ce dispositif, qui répond à une logique de paiements pour service environnemental.

Objectifs visés

L'objectif de l'éco-régime est d'accompagner dans la transition le plus grand nombre possible d'exploitations agricoles en se concentrant sur des enjeux globaux, principalement le climat, la biodiversité, les sols agricoles et la diminution de produits phytosanitaires, en offrant un outil *« de masse »* pour **préserver l'existant et accompagner le changement pour la grande majorité des exploitations.**

L'objectif annoncé par le Ministère serait de freiner la spécialisation et l'intensification, en **recréant une diversité des productions**, permettant la réduction des intrants et la préservation de la biodiversité, **de mettre fin à la baisse, voire de reconquérir, des prairies permanentes** en valorisant le renforcement de leur capacité de stockage de carbone et enfin, **d'encourager la présence d'infrastructures écologiques, notamment les haies.**

L'éco-régime rémunérera les pratiques agricoles permettant d'atteindre ces objectifs.

Le ministère estime que 58 % des agriculteurs auront accès au niveau supérieur de l'éco-régime, 23 % au niveau de base et donc 19 % n'auraient pas accès sans évolutions de leurs pratiques.

Les trois voies d'accès

L'aide est un paiement découplé d'un **montant fixe au niveau national versé sur tous les hectares admissibles de l'exploitation** et se décline en trois voies d'accès non cumulables entre elles et un complément *« bonus haies »* pour les deux voies : pratiques agricoles et certification environnementale.

Chaque agriculteur devra choisir, chaque année, une des trois voies possibles parmi :

La voie des *« pratiques »* s'adresse aux agriculteurs qui s'engagent sur l'ensemble des surfaces de l'exploitation à respecter des pratiques agro-écologiques favorables à la réduction des pesticides, la biodiversité et au stockage de carbone. Les exigences en termes de pratiques sont différentes selon les couverts - terres arables, prairies permanentes et cultures pérennes (vergers et vignes) - et doivent être appliquées à l'ensemble de la surface de l'exploitation. Le montant de rémunération est le même quel que soit le couvert, pour un niveau d'exigence donné.

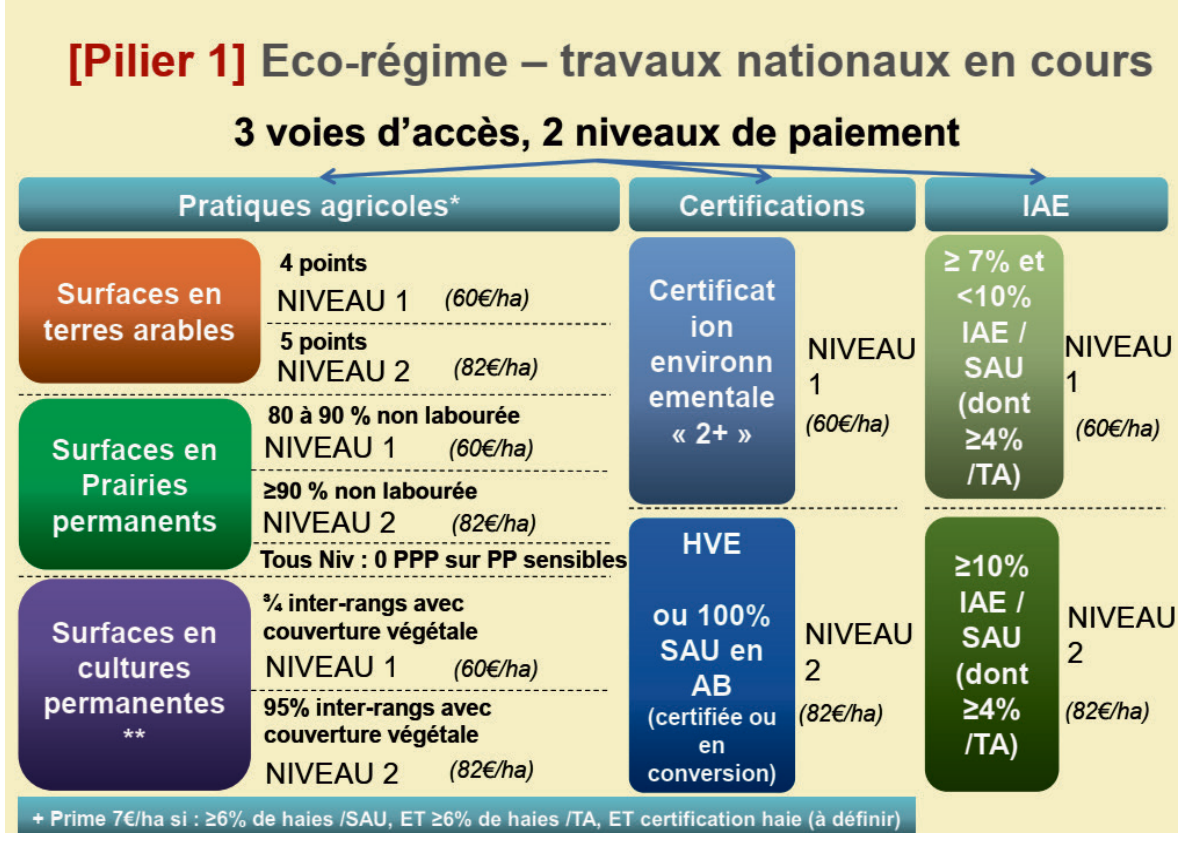
La **voie *« certification environnementale »*** s'adresse aux agriculteurs engagés dans des systèmes d'exploitation certifiés en agriculture biologique ou dans les niveaux supérieurs de la certification environnementale (HVE et niveau 2+) participant ainsi au recours renforcé à des pratiques et systèmes de production respectueux des modes de production agro-écologiques.

La **voie *« éléments favorables à la biodiversité »*** (IAE – Infrastructures agro écologiques) s'adresse aux agriculteurs maintenant ou mettant en place sur leur exploitation des infrastructures agro-écologiques ou surfaces non-productives favorisant la biodiversité.

Le bonus *« haies »* permet de rémunérer la présence de haies et leur gestion durable ; cette voie se cumule avec la voie des pratiques ou de la certification, permettant d'améliorer globalement l'effet sur la biodiversité (association haies et mosaïque de culture, ou haies et prairies, ou encore haies et conduite biologique des surfaces). La présence de haies est associée à une exigence de gestion durable de ces haies.

L'exploitation doit engager l'ensemble de ses surfaces éligibles pour bénéficier de l'éco-régime.

La rémunération est fondée sur le niveau d'exigence atteint. L'éco-régime ainsi défini permet la rémunération de services rendus par le maintien ou la mise en place par les agriculteurs de pratiques agronomiques favorables sur leur surface agricole, reconnues pour leurs bénéfices, avec un niveau d'ambition supérieur à celui qui était requis dans le paiement vert de la PAC 2015-2022. ■



Zoom sur les surfaces en prairies permanentes (PP) ✓

Une exploitation à dominante herbagère, majoritairement en prairies permanentes pourra choisir cette voie d'accès.

L'obligation, pour toucher l'éco-régime est de ne pas labourer :

- Entre 80 et 90 % de ces prairies permanentes pour toucher le niveau 1 (60€/ha)
- >= 90% des prairies permanentes de son exploitation pour toucher le niveau 2 (82€/ha)

Cette obligation est annuelle.

Exemples :

Une exploitation viande bovine, 100 % de surfaces fourragères principales avec 210 ha de prairies permanentes obtient un score de 5 points, avec 82 €/ha soit 17 220 € des éco-régimes. Attention, si l'exploitation diminue ses surfaces en prairies permanentes, elle passe en niveau 1 jusqu'à 20 % de surfaces labourées soit 12 600 €. Si elle dépasse les 20 %, elle perd la totalité de ses éco-régimes.

Avec le changement climatique, se posera la question du renouvellement des prairies et de la productivité fourragère. La possibilité de labourer des prairies sera nécessaire dans le cadre du respect des critères régionaux, avec l'application au niveau régional pour toutes les exploitations, un seuil d'autorisation au-delà des -2 % de retournement et un seuil d'interdiction au-delà des -5 % en partant de l'année 2018 comme référence.

Exploitation	SPF	Ha	Gaec	SFP Ha	PP Ha	PT Ha	Score
Viande bovine	100 %	210	2	210	210	0	5

Une exploitation laitière en AOP, 100 % de surfaces fourragères principales avec 130 ha de prairies permanentes dont 9 ha de prairies temporaires, obtient un score de 5 points à 82 €/ha soit 10 660 € des éco-régimes. Attention, si l'exploitation diminue ses surfaces en prairies permanentes, elle passe en niveau 1 jusqu'à 20 % de surfaces labourées soit 7 800 €. Si elle dépasse les 20 %, elle perd la totalité de ses éco-régimes. ■

Exploitation	SPF	Ha	Gaec	SFP Ha	PP Ha	PT Ha	Score
Lait AOP	100 %	130	2	100	121	9	5

avez dit « Éco-régime » ?



Concrètement, comment toucher l'éco-régime ?

Quelle que soit la voie choisie, l'exploitant doit cumuler chaque année au minimum 4 (niveau de base à 60€/ha) ou 5 points pour accéder au niveau supérieur (82€/ha).
En fonction de la voie d'accès choisi par l'agriculteur, les engagements seront de nature différente :

▸ **Sur la voie Pratiques agricoles,** le type de cultures présentes sur l'exploitation oriente la nécessité de mobiliser une ou deux des *« sous voies »* possibles sachant que toutes les cultures doivent être couvertes par un éco-régime. Le niveau le plus faible atteint s'appliquera à toutes les surfaces, quelle que soit la surface concernée par ce niveau.

Par exemple, dans le cas d'une exploitation de 300 ha de céréales et de 10 ha de vignes, si le niveau d'éco-régime atteint pour la vigne (sous voie « cultures permanentes ») est de 4 points et de 5 points pour les cultures, l'exploitant touchera un éco régime de base (60€/ha).

Un Bonus haies durables est ajouté à l'éco-régime pour ceux qui choisissent la voie Certification ou la voie Pratiques agricoles, si l'équivalent *« surface des haies »* représente au moins 6 % des terres arables et de la SAU de l'exploitation. Leur durabilité devra être certifiée.

A contrario, s'il n'atteint pas le niveau 1 pour la vigne et atteint le niveau 2 pour les cultures, il ne touchera pas cette aide. (Voir encadré Zoom sur...)

▸ **La voie Certification est accessible**

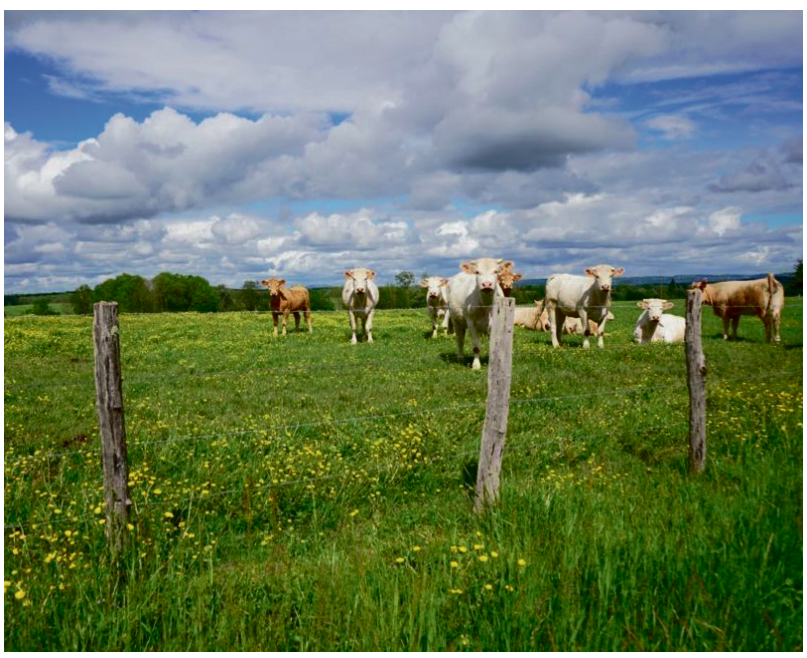
- au niveau « de base » (60€/ha) - **HVE 2+** - pour les agriculteurs ayant un **niveau *« 2 »* de certification environnementale et respectant un des quatre critères du cahier des charges de la certification environnementale** de niveau 3 (aussi appelé Haute Valeur Environnementale, ou HVE) parmi :
 1 - biodiversité,
 2 - gestion phytos,
 3 - gestion engrais
 4 - irrigation
 ou un critère 5 - sobriété (agriculture de précision et recyclage).
 Le suivi de ces 5 indicateurs est aussi obligatoire.
- Le niveau supérieur (82€/ha) est atteint en étant **certifié Agriculture Biologique ou HVE 3.** A noter que c'est l'ensemble de l'exploitation qui doit être certifié.

▸ **La voie Infrastructures Agro-Ecologiques** rémunère la présence d'éléments non-productifs (haies, bosquets,...) présents sur l'ensemble de l'exploitation, prairies permanentes comprises. Le niveau de base est atteint si ces surfaces non productives représentent 7 % de la surface totale de l'exploitation, et le niveau supérieur avec 10 %. ■

Zoom sur les surfaces en cultures permanentes ✓

Pour la catégorie *« cultures pérennes »*
- le niveau de base est obtenu avec 75 % des inter-rangs sous couverture végétale
- et le niveau supérieur avec 95 %.

Inter-rang et calculs restent à définir, et des dérogations sont en cours de négociations. ■



Zoom sur les terres arables (TA) ✓

Si l'exploitation détient des terres arables, elle peut choisir cette voie d'accès. La grille ci-dessous permet de simuler le niveau de points atteints en fonction des cultures implantées et le pourcentage de la culture au sein des surfaces en TA (Terres arables).

1	Prairies temporaires et jachères	≥ 5% des TA **2 points**	≥ 30% **3 points**	≥ 50% TA **5 points**
2	Protéagineux Légumineuses à graines et légumineuses fourragères	≥ 5% des TA OU > 5ha		**2 points**
		≥ 10% des TA		**3 points**
3	Céréales d'hiver	≥ 10% des TA	**1 point**	Plafond à 4 points
	Céréales de printemps *(dont maïs, maïs ensilage)*	≥ 10% des TA	**1 point**	
	Plantes sarclées *(betterave et pomme de terre uniquement)*	≥ 10% des TA	**1 point**	
	Oléagineux d'hiver	≥ 7% des TA	**1 point**	
	Oléagineux de printemps	≥ 5% des TA	**1 point**	
	Zéro point en catégorie 3 mais total cultures listées ≥ 10% des TA : **1 point**			
4	Autres cultures + cultures à potentiel de diversification *(dont chanvre, maïs doux)*	≥ 5% des TA **1 point**	≥10 % **2 points**	≥ 5 % **3** ≥50 % **4** ≥75 % **5**
5	Total terres arables 1 + 2 + 3 + 4	< 10 ha : **2 points**		
6	Bonus Prairies permanentes	≥ 10% SAU **1 point**	≥ 40% SAU **2 points**	≥ 75% SAU **3 points**

Exemples :

Une exploitation grandes cultures en plaine, plusieurs cultures mais seulement 4 points, donc 60 € par hectare soit 9 900 €. Pour obtenir les 5 points, l'agriculteur peut implanter 5 ha de protéagineux.

Exploitation Gdes Cultures	SAU Ha	UMO	Blé tendre Ha	Orge d'hiver Ha	Orge de printemps Ha	Colza Ha	Tournesol Ha	Maïs Ha	Jachère Ha	Score
Critères	165	1	64	21	19	26	17	13	5	4

Une exploitation grandes cultures en zone intermédiaire, pour cette exploitation 6 points sont obtenus par l'atelier grandes cultures, grâce aux surfaces en protéagineux et à la diversification des cultures.
Dans ce cas, le score pour l'exploitation est de 6, soit un montant de 82 € par ha, pour un montant total de 13 120 €.

Exploitation Gdes Cultures ZI	SAU Ha	UMO	Blé tendre Ha	Orge d'hiver Ha	Orge de printemps Ha	Colza Ha	Tournesol Ha	Pois Ha	Jachère Ha	Score
Critères	160	1	68	22	23	18	9	15	5	6

Une exploitation lait conventionnel polyculture zone de plaine, 40 % de prairies permanentes (PP), 16 % de prairies temporaires (PT), 5 ha de luzerne et le reste en céréales obtient un score de 8. Elle acquiert facilement le niveau 2 avec 82 € par ha soit 9 840 € provenant des éco-régimes. ■

Exploitation Lait conventionnel	SFP	Ha	Gaec	PP Ha	PT Ha	Luzerne Ha	22	25	Score
Critères	40 %	120	2	48	20	5	9	15	6

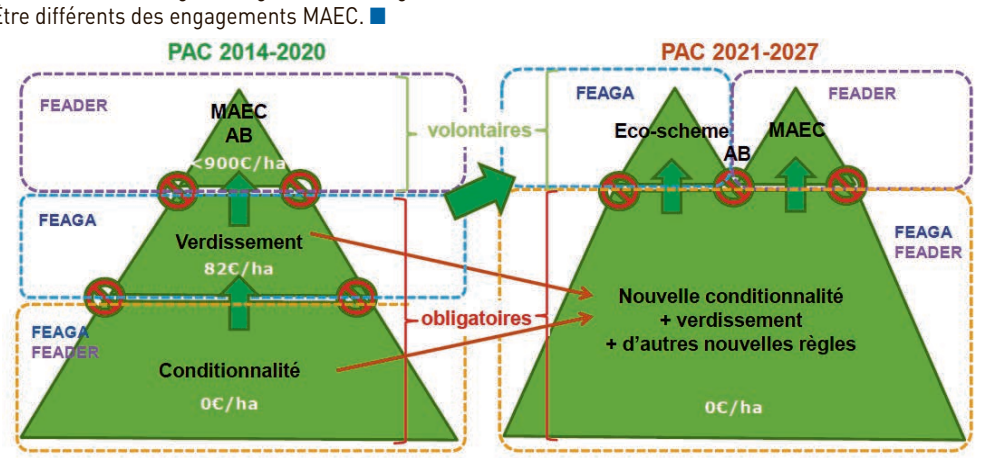
Rappel : Une PAC plus verte... ✓

Plusieurs dispositions ont été mises en place dans la future PAC pour renforcer la contribution de la PAC aux enjeux environnementaux et climatiques :

▸ **Une augmentation du niveau de conditionnalité :** le paiement vert s'inscrit désormais dans la conditionnalité.

▸ **De nouvelles exigences environnementales et climatiques,** via les *« Ecoschémas »* ou éco-régimes sont proposées. Si l'éco-régime n'est pas de mise en œuvre obligatoire pour les agriculteurs, celui qui choisirait de ne pas y souscrire perdrait 25 % de son paiement de base.

Les engagements pris par les agriculteurs pour répondre aux éco-régimes doivent :
- Aller au-delà des BCAE (conditionnalité)
- Aller au-delà des règles obligatoires sur la gestion des PPP, de la fertilisation et du bien-être animal
- Être différents des engagements MAEC. ■



Production énergétique

De l'hydrogène à partir du bois, c'est possible!

En Côte-d'Or, un entrepreneur spécialisé dans la valorisation du bois s'est allié à un distributeur de carburants et à un transformateur de biomasse pour donner corps à un projet de production d'hydrogène à partir du bois.



Christian Roussel sait qu'il peut produire de l'hydrogène en valorisant des déchets liés à l'exploitation du bois, tels que l'écorce ou certaines sciures.

Tout est parti d'une question de cohérence : pour Christian Roussel, dirigeant de la SARL du même nom, basée à Chamboeuf, en Côte-d'Or, près de Gevrey-Chambertin, la nécessité d'accorder le fonctionnement de son entreprise avec des impératifs environnementaux s'est imposée, il y a quelques années. En 2017, cette entreprise qui produit du bois énergie pour des chaufferies s'interroge sur la possibilité de mettre ses process de production en cohérence avec l'énergie *« verte »* qu'elle vend. *« Par exemple,* explique Christian Roussel, *nous avons des chaudières biomasse qui sont « doublées » par des chaudières de sécurité au gaz ou au fuel. Pourquoi ne pas les remplacer par une chaudière à hydrogène, ce qui est en cohérence avec un objectif bas carbone ? Cela touchait aussi au carburant de nos camions et engins de chantier sur nos plates-formes. On voulait le produire nous-même. L'électrique ne nous paraissait pas une solution. On a donc réfléchi à un autre procédé et on a rencontré les gens de chez Haffner, société de Vitry-le-François, dans la Marne ».*

Production fin 2023

C'est ainsi qu'Avenir énergie verte Hautes-Côtes (AEVHC), structure au sein de laquelle la SARL Roussel est associée à Haffner, au bureau d'études Fargheon et à la société Thévenin & Ducrot, devrait devenir la première entreprise française à produire de l'hydrogène à partir de biomasse et grâce à la technologie de la thermolyse (voir encadré), à la fin 2023. Pour comprendre, il faut remonter le temps : Roussel s'est créée, au début des années quatre-vingt-dix, autour d'une activité de débroussaillage, d'élagage et de fauchage mécanique dans le domaine agricole, mais aussi pour le compte de collectivités ou de la SNCF. Des activités génératrices de déchets de bois que son dirigeant s'est mis en tête de valoriser. *« Je n'ai jamais été favorable,* dit-il, *au fait de couper des arbres à des fins de production énergétique, en revanche, utiliser dans ce but des déchets que les scieries ne peuvent pas valoriser, ça me semble beaucoup plus pertinent »*. L'entreprise a ainsi développé une production de granulés et de bois bûche, afin d'alimenter des installations de chauffage de toutes tailles. À partir du début des années 2010, cette activité a pris une place prépondérante, à tel point que la SARL s'est focalisée sur cette valorisation de biomasse, même si, en parallèle, des plaquettes produites par l'entreprise servent aussi à du paillage destiné à des pépiniéristes, à de la litière pour des animaux d'élevage, en remplacement de la paille. Roussel collecte 100 000 tonnes de bois par an auprès de scieries ou de fabricants de palettes, traitées sur différents sites (Chamboeuf, Brion, dans l'Yonne, Autun, en Saône-et-Loire et Montmarault, dans l'Allier). Elle est certifiée Chaleur Bois Qualité Plus (CBQ+), PEFC (gestion durable des forêts), ISO 9001, et titulaire d'un trophée de l'environnement sur le zéro déchet. La totalité des plaquettes produites par l'entreprise sont criblées, ce qui permet une adaptation fine au type de chaufferie qu'elles vont alimenter et, en bout de course, une limitation des particules fines émises par ces chaufferies.

Fort potentiel de valorisation

Tout cela nous ramène au partenariat monté avec Haffner. Cette société a mis au point le procédé Hynoca qui permet de produire de l'hydrogène renouvelable par thermolyse. *« Nous avons travaillé avec eux,* explique Christian Roussel, *en leur apportant divers produits agricoles, ligneux, des écorces, des sarments de vigne, afin de faire des tests avec leur prototype. Nous sommes parvenus à définir un processus de production. La thermolyse correspond bien à notre activité. Avec ce dispositif, on apporte une solution de valorisation pour les écorces, les sarments de vigne, certaines sciures inutilisées par les scieries »*. Rien que sur les écorces, il estime que le potentiel annuel qui pourrait être ainsi valorisé, dans un rayon de 100 km autour de la plateforme de Chamboeuf, se situe entre 80 000 et 90 000 tonnes. Par le biais d'une opération mécanique, la thermolyse amène la matière à une température comprise entre 700 et 1 000 °C, uniquement par compression et sans combustion. Soumise à ce traitement, la matière produit un gaz de synthèse d'où on extrait l'hydrogène. *« Dans ce processus, nous ne faisons pas entrer de la plaquette, qui est destinée à l'industrie. Nous voulons alimenter cette production d'hydrogène avec les coproduits de l'exploitation du bois ou de la filière viticole : écorces, sciures, sarments »*. De plus, le principe de la thermolyse permet aussi de produire, outre l'hydrogène, un biochar dans lequel le carbone se retrouve piégé. C'est un charbon totalement déminéralisé qui peut être utilisé dans l'industrie, dans les cosmétiques, dans l'énergie, dans l'amendement de sols. Pour parfaire la logique *« circulaire »* de son projet, la SARL Roussel réinjecte le CO_2 contenu dans le gaz de synthèse, dans le thermolyseur qui l'a produit. De plus, la température importante du processus va alimenter un séchoir pour les plaquettes de bois ou le bois bûche, mais aussi, à terme, pour des matières agricoles (céréales, fourrage…) Roussel s'est fixé comme objectif de ne plus avoir recours aux énergies fossiles pour ses activités, à l'horizon 2027-2028. *« Sur certains marchés de chaufferie,* précise Christian Roussel, *pouvoir mettre en avant que nos camions vont rouler à l'hydrogène commence à être un argument qui pèse dans la balance »*.

BERTY ROBERT

Un projet qui fédère des acteurs tout le long de la chaîne

Ce projet fédère la SARL Roussel, la société Haffner pour sa dimension technologique, le bureau d'études Fargheon et la société Thévenin & Ducrot, distributrice de produits pétroliers, dont le siège est à Chevigny-Saint-Sauveur, près de Dijon et qui possède un réseau de stations sous la marque Avia, couvrant tout l'est de la France. Thévenin & Ducrot s'est engagé à reprendre 100 % de l'hydrogène produit. L'entreprise veut se positionner comme un pionnier de la distribution grand public de l'hydrogène avec une station dédiée implantée dans l'Allier et une autre sur le site de Chamboeuf, en 2023. Le niveau de production d'hydrogène prévu par AEVHC se situe à 750 kg par jour à Chamboeuf. Il faut savoir qu'avec 800 grammes d'hydrogène, une voiture peut faire le même kilométrage qu'avec 10 litres de gazole.

Un procédé complexe mais efficace

Le procédé de production d'hydrogène mis au point par Haffner fait appel à la thermolyse (décomposition chimique de molécules sous l'effet de la chaleur). Cette dernière produit, à partir de la biomasse, du biochar, un combustible solide, et du gaz dont on va extraire l'hydrogène. Haffner a recours à la technologie du vapocraquage (création d'un choc thermique très bref durant lequel des molécules hydrocarbonées sont portées à très haute température puis brusquement refroidies) qui permet de casser, dans un premier temps, les molécules d'hydrocarbures (en carbone et atomes d'hydrogène) mais aussi, grâce à la présence d'eau et la gestion des températures, d'amorcer et de maximiser la recombinaison de ces atomes en molécule en CO_2 et dihydrogène (H_2). Ainsi, dans le gaz de synthèse obtenu, on maximise la production d'hydrogène et on minimise celle de monoxyde de carbone résiduel. Ce dernier et le CO_2 sont ensuite séparés pour obtenir de l'hydrogène utilisable comme carburant.



Voici à quoi ressemble le dispositif qui permet de produire de l'hydrogène à partir de la biomasse, par la technologie de la thermolyse.

Prévention

Méthanisation : retour d'expérience

Le développement de la filière méthanisation a été défini comme étant un enjeu majeur en termes de souveraineté énergétique. Le parc d'unités de méthanisation s'est beaucoup développé ces dix dernières années.

Si le développement de la filière méthanisation a été assez rapide, il s'est aussi accompagné de sinistres (incendie, explosion, bris de machine et pollution). Un retour d'expérience en la matière paraissait pertinent. L'analyse de ce retour d'expérience a porté sur 130 évènements survenus entre 1996 et 2020 qui sont répertoriés dans la base de données Aria consultable sur Internet. Elle permet de dégager des points d'attention que les exploitants ou les futurs exploitants d'unité de méthanisation devraient avoir à l'esprit. À savoir :

- S'assurer de la qualité de la conception de l'installation tant au niveau de la conformité réglementaire (Ex : interdiction de mettre en œuvre des matériaux combustibles au niveau des locaux techniques) que de l'adéquation avec le fonctionnement programmé (Ex : quantité et qualité des entrants, qualité du biogaz…). Une attention particulière devrait être portée à la construction de la cuve, au choix des matériaux (notamment pour éviter les phénomènes de corrosion), au dimensionnement et aux spécifications des rétentions mais aussi des stockages tampon de biogaz (en intégrant notamment des périodes de dysfonctionnement des systèmes de valorisation de biogaz) ainsi que la programmation de l'automate de gestion.
- Mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs liés à la prévention des risques et notamment à la prévention du rejet accidentel de matières dangereuses ou polluantes (ex : sondes de niveau…) ainsi qu'à la prévention du risque d'incendie (Ex : détection d'incendie dans les locaux techniques).

Plusieurs points de vigilance

Ces derniers doivent être issus d'une analyse de risque exhaustive. Un point de vigilance doit être accordé au report des alarmes notamment lors de l'absence d'opérateur sur site.

- Démarrer l'installation seulement après l'achèvement total des travaux que ce soit au niveau des équipements mais aussi de l'ensemble des dispositifs liés à la maîtrise des risques (Ex : sondes, capteurs, débitmètres, analyseurs…) et après s'être assuré que soient réalisés et finalisés l'ensemble des contrôles nécessaires ;
- Veiller au respect des conditions d'exploitation et à leur pertinence. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les procédures d'exploitation, le respect des quantités autorisées sur le site et la charge organique introduite dans le méthaniseur mais aussi la capacité de collecte des eaux pluviales. Une attention particulière devrait être portée au niveau de la matière dans le digesteur ainsi que sur la quantité de biogaz produite et stockée. Des niveaux d'alerte haut et bas doivent être mis en place afin de surveiller le process et d'éviter toute dérive ;
- Assurer un suivi rigoureux des installations afin d'éviter spécifiquement la corrosion sur les parois de la cuve, les phénomènes de colmatage, les problèmes matériels, les fuites sur les canalisations ou des défauts de l'automatisme. Ce suivi devrait également porter sur les systèmes de sécurité, les moyens de protection contre l'incendie mais aussi sur les dispositifs qui servent à mitiger prévus en cas de rejets de matières dangereuses ou polluantes. Il devrait par ailleurs respecter les préconisations des fabricants notamment pour la périodicité d'entretien ou de remplacement des pièces. Un stock des pièces essentielles au bon fonctionnement de l'installation, des plus utilisées (vannes, agitateurs, pompes…) et des pièces d'usure devrait être constitué ;

Des opérateurs bien formés

- Porter une attention particulière aux opérations de maintenance tant au niveau des modalités d'organisation que des périodicités qui ne doivent pas être trop espacées. La maintenance préventive est essentielle pour prévenir le risque de fuite sur les canalisations ou de perte d'étanchéité sur les stockages de biogaz. La gestion de la sous-traitance ne doit pas être négligée et l'absence totale de biogaz lors de vidange de la cuve et des canalisations est un point primordial de contrôle avant toute intervention.

Il convient d'être particulièrement vigilant en cas de travaux par points chauds (Ex : soudage, meulage…) et d'appliquer strictement la procédure de permis de feu ;

- Garantir la formation des opérateurs ainsi que la bonne connaissance et compréhension des procédures d'exploitation par ces derniers ;
- Prendre en compte les phénomènes météorologiques, leur intensification due au changement climatique (foudre, froid, fortes chaleurs, pluie/inondations) et leurs impacts sur le fonctionnement de l'installation, notamment le matériel (Ex : les effets du gel sur les soupapes) ;
- Anticiper les coupures électriques notamment pour le process ainsi que les dysfonctionnements électriques et les coupures du réseau internet pour la transmission des alarmes ;

De manière générale, des lacunes dans la gestion du risque et dans la formation des opérateurs sont les principales causes des évènements se produisant sur les installations de méthanisation. Pour y remédier, les exploitants devraient renforcer leur culture de sécurité, apporter un soin particulier dans l'identification des risques, le choix des équipements et veiller à la bonne organisation des contrôles à mettre en place sur leurs installations. Ils devraient également s'assurer que les opérateurs amenés à intervenir sur leur site, de manière pérenne ou dans le cadre de la sous-traitance, disposent des compétences nécessaires et ont connaissance des phénomènes dangereux liés à ce type d'installation. Enfin, il apparaît nécessaire de souligner toute l'importance de la prise en compte du retour d'expérience de l'accidentologie de leur secteur d'activité par les exploitants. Ces recommandations sont d'autant plus importantes que la vulnérabilité de l'environnement du site peut l'être. Ainsi, la présence de cours d'eau à proximité des installations de méthanisation devrait imposer aux exploitants la plus grande vigilance vis-à-vis du risque de rejet de matières dangereuses ou polluantes.

COMMUNIQUÉ GROUPAMA

Chiffres clé du parc d'unités de méthanisation en France

Au 1er janvier 2021, on comptait :

- 805 unités à la ferme, dont 32 en couverture de fosse,
- 113 unités en industrie
- 84 unités en stations d'épuration urbaines
- 16 unités liées au traitement de déchets ménagers

Soit un total de 1 018 installations opérationnelles. Pour mémoire, le parc n'était que de 205 unités en 2010, dont 37 à la ferme.

Équipement

Une brouette à déversement latéral

L'équipementier Haemmerlin propose une originale brouette dont le système de déversement multiplie les possibilités de travail et préserve des Troubles musculosquelettiques (TMS).

La brouette Reverso du fabricant français Haemmerlin, basé à Saverne, dans le Bas-Rhin, est dotée d'un système qui permet de déverser son contenu sans la soulever. Ce principe breveté de balancier de la caisse, opérationnel en roulant, garantit le maintien du contenu de la brouette à l'aplomb même sur sol irrégulier et offre un gain de temps précieux lors du déchargement de manière progressive. Cet équipement technique pour les chantiers s'avère être un allié précieux dans la lutte contre les Troubles musculosquelettiques (TMS) en proposant un confort de travail inégalé sur le marché de la manutention. Le principe de déversement latéral est composé de deux tubes emboîtés, tournant l'un dans l'autre. Ils permettent à la cuve de la brouette de pivoter pour permettre ce mode de déversement. Cette manœuvre rendue possible même en mouvement, réduit considérablement les efforts lors du déchargement. Le châssis est fixé sur un axe pivotant central reliant la tige métallique entre les roues et assurant la stabilité du dispositif en toutes circonstances, et ce quel que soit le terrain. Cette brouette permet de rouler sur de fortes pentes (d'une inclinaison jusqu'à 30 %), en latéral, et avec le contenu de la cuve qui reste bien stable. Idéal pour transporter du béton frais ou du sable sans en verser partout dans un passage en pente.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ



Le déversement latéral facilité » sur la brouette Reverso augmente le confort de travail. (Crédit Haemmerlin)



Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 07/12/2021

Commentaire

Effectif global : 1027
Taux de vente : 95%

BROUTARDS : L'offre s'intensifie et attire davantag d'acheteurs. Les transactions sont suivies et les cours sont globalement reconduits dans les lots vaccinés FCO. Le commerce reste aléatoire dans les non-vaccinés pour lesquels les écarts de prix se creusent en fonction de la qualité.

LAITONNES/GENISSES : Demande suivie. Pas de changement

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Des apports moins conséquents cette semaine. La demande est toujours la même dans les bons sujets. Les cours sont reconduits.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif: 698 - Vente : 94%*
M	U	250-300	2,75 €	2,99 €	2,85 €	-0,04
		300-350	2,75 €	2,87 €	2,79 €	-0,02
		350-400	2,65 €	2,88 €	2,74 €	=
		400-450	2,64 €	2,80 €	2,68 €	+0,01
		450-500	2,66 €	2,66 €	2,66 €	+0,04
	R	250-300	2,68 €	2,78 €	2,74 €	-0,06
		300-350	2,57 €	2,76 €	2,64 €	-
		350-400	2,51 €	2,69 €	2,67 €	-0,09
F	U	250-300	2,72 €	2,84 €	2,78 €	
		300-350	2,65 €	2,85 €	2,77 €	+0,01
		350-400	2,65 €	2,78 €	2,69 €	-0,03
	R	250-300	2,50 €	2,64 €	2,61 €	
		300-350	2,54 €	2,72 €	2,62 €	-0,09
BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS						*Effectif: 80 - Vente : 100%*
F	U	350-400	2,51 €	2,65 €	2,59 €	-
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif: 249 - Vente : 97%*
M	U	+ 500 kg	1,98 €	2,03 €	2,00 €	+ 0,07
	U	- 5 ans	2,12 €	2,55 €	2,29 €	-0,02
		5 à 10 ans	2,12 €	2,60 €	2,28 €	+0,04
		+ 10 ans	1,93 €	2,17 €	2,07 €	+0,06
	R	- 5 ans	1,74 €	2,11 €	2,00 €	-0,08
		5 à 10 ans	1,74 €	2,10 €	2,00 €	+0,02
		+ 10 ans	1,65 €	1,94 €	1,82 €	+0,02
	U	24 à 36 mois	2,23 €	2,55 €	2,35 €	=
	R	24 à 36 mois	1,88 €	2,16 €	2,04 €	-

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 01/12/2021

Commentaire

Effectif global : 307
Taux de vente : 85%
Broutards : L'offre est de qualité très hétérogènes et pour la première fois depuis quelque temps la vente est moins rapide et les cours légèrement à la baisse, a vérifier dans les semaines prochaines. Laitonnes : cours reconduits, très peu d'apports.
Vaches / Génisses : Même tendance que les semaines précédents, la demande est toujours aussi forte et les cours se reconduisent de semaine en semaine.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:142 - Vente : 85%*
M	U	250-300	-	-	-	-
		350-400	2,66 €	2,84 €	2,71 €	+ 0,08
		400-450	2,57 €	2,60 €	2,58 €	-
F	U	250-300	2,77 €	2,82 €	2,81 €	=
		300-350	2,73 €	2,88 €	2,75 €	=
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:165- Vente : 85%*
	U	5 à 10 ans	2,02 €	2,79 €	2,51 €	+ 0,02
		+ 10 ans	1,87 €	2,22 €	2,11 €	- 0,03
	R	5 à 10 ans	1,71 €	2,12 €	1,95 €	- 0,03
		+ 10 ans	1,88 €	2,06 €	1,92 €	+ 0,03
	U	24 à 36 mois	2,32 €	2,79 €	2,51 €	+ 0,03

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 06/12/2021

Bovins : 264

Broutards :	**(225 - 395 kg)**	**660 - 1020**	**2,60 - 2,92**
Broutards :	**(420 - 505 kg)**	**130 - 1270**	**2,52 - 2,67**
Laitonnes :	**(195 - 275 kg)**	**580 - 760**	**2,76 - 2,97**
Laitonnes :	**(315 - 365 kg)**	**830 - 1000**	**2,63 - 2,77**
Vaches légères :		**1010 - 1330**	
Vaches entre deux :		**1350 - 1500**	
Vaches lourdes :		**1530 – 1960**	

Placement régulier en broutards à des tarifs reconduits. 1n seul lot invendu. Vente toujours active en femelles à des tarifs fermes. Aucun invendu. Apports plus important en vaches avec des animaux non annoncés !! Stabilité des tarifs.
NB : Marché limousins et croisés limousins lundi 13 décembre. Pensez à annoncer vos animaux le plus tôt possible pour une bonne organisation.

Bovins gras : 11
Génisses de viande : 4,34 à 4,50 € kg de viande.
Vaches de viande : 4,00 à 4,24 € kg de viande.
Cours reconduits.
Prochains marchés :
Bovins le lundi 13 décembre et ovins le lundi 20 décembre aux horaires habituels.

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : Les volumes sont stables cette semaine face à des acheteurs présents mais plus sélectifs. L'écart se creuse nettement entre les lots valablement vaccinés FCO 4 e 8 et les lots non-vaccinés ou de qualité inférieure. Pour les premiers, les cours sont globalement reconduits sur des ventes fluides. En revanche pour les autres, le tri est plus important et les tarifs se replient de 0,05 à 0,10 centimes. En femelles, la demande reste soutenue permettant de maintenir des cours fermes.
Gros bovins maigres : Le commerce reste très bien orienté sur les vaches plutôt jeunes et bien démarrées pour un engraissement rapide. Les acheteurs sont toujours aussi nombreux avec des besoins importants. Les transactions sont rapides à des cours globalement maintenus à un bon niveau.
Boucherie : Les volumes sont en léger repli cette semaine face à des acheteurs toujours présents. Les nombreux concours de boucherie de fin d'année ne perturbent pas les achats hebdomadaires. Les ventes sont régulières en toutes races et catégories, même si le placement semble plus calme en vaches maigres. Les cours sont globalement reconduits.
Veaux : Le commerce reste calme sur des volumes stables et largement suffisants. Les achats sont contingentés et le placement reste lent. Les cours sont globalement reconduits avec quelques légères améliorations en type laitier et croisés sur certaines places. La marchandise trop légère ne trouve pas preneurs. En veaux gras sur l'Aveyron, la demande est un peu plus soutenue.
Ovins : En agneaux, les volumes restent plutôt stables et corrects pour la saison. Les acheteurs sont toujours mobilisés et permettent d'écouler facilement les lots. Les tarifs sont globalement fermes à des niveaux très élevés, voire de nouveaux haussiers. Sur le bassin aveyronnais, les volumes d'agnelets sont conséquents et s'échangent rapidement à des prix très élevés également. En brebis, l'écoulement est régulier.

6 DECEMBRE 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : le volume des abattages de gros bovins est particulièrement élevé actuellement, signe du maintien de la très bonne demande par l'aval. Le marché doit rester ferme pour la sortie des animaux, compte tenu d'un disponible modéré.

Bovins maigres : cours reconduits,

POLITIQUES

Les **règlements européens définissant la PAC 2023-2027** ont été adoptés définitivement au terme de la procédure de vote formel par le Conseil des ministres de l'UE, suite à celui du Parlement.
Il reste au niveau communautaire à valider des textes d'application dans certains domaines, dont sur la gestion vis-à-vis des Plans stratégiques nationaux. Chaque état doit déposer son Plan à Bruxelles avant le 31 décembre prochain, la Commission ayant la mission d'examiner sa cohérence avant mise en œuvre de la réforme en janvier 2023.

ENVIRONNEMENT

Un projet de texte est en cours par le Ministère de la Transition Ecologique qui regroupe les **prescriptions d'une cinquantaine d'ICPE** afin d'harmoniser, simplifier et réglementer leur fonctionnement. Si des avancées importantes ont eu lieu par rapport au projet d'arrêté initial (notamment sur les délais d'épandage avant mise à l'herbe ou sur les analyses), de nombreux points posent toujours problème pour la filière bovin viande : plafonds azotés hors zone vulnérable, augmentation de la charge administrative, contrôles des stockages de plus de 15 ans ...

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

INTERBEV Bovin a décidé de mettre en conformité avec la loi EGALIM2 **l'accord interprofessionnel adopté en 2019 concernant la contractualisation des gros bovins Label rouge**. Il s'agit notamment de porter la durée du contrat à 3 ans, en phase avec l'obligation générale s'appliquant à partir du 1er janvier prochain. Pour rappel, les clauses de ces contrats Label rouge doivent faire l'objet d'un contrôle par un organisme certificateur, pour jauger de l'adéquation avec les clauses devant obligatoirement y figurer.

FOCUS

Les résultats techniques et économiques de 2020 de 75 élevages de veau de boucherie (Réseau Inosys) ont permis de définir les indicateurs du contrat type d'intégration : Indicateurs techniques, indicateurs de marché (Prestation), indicateurs de coût de production (Charges). Ces indicateurs seront publiés par Interbev. Le produit total baisse chaque année alors que les charges augmentent, **ces résultats doivent pousser les éleveurs à renégocier leur prestation à la hausse !**

EN REGION

La FNB poursuit la mobilisation pour l''information des éleveurs sur la contractualisation, avec cette semaine du 6 au 10 décembre, 6 réunions organisées en départements par les Sections bovines : Tarn, Aveyron, Saône-et-Loire, Vendée, Loire-Atlantique, Hte-Loire. Le Conseil d'administration FNB du 30 novembre a souligné l'enjeu de contrats à porter par les éleveurs, « en marche avant » selon la loi, et d'un contexte très porteur de marché.

FAIT DE LA SEMAINE

Le **projet de loi sur la gestion des risques climatiques** en agriculture qui pose le cadre d'une réforme annoncée il y a 2 ans et demi par l'ancien ministre de l'Agriculture Didier Guillaume, a été officialisé le 1er décembre en Conseil des ministres.
Comme prévu, le texte consacre une architecture du risque à 3 niveaux faisant intervenir les assureurs et la solidarité nationale, et renvoie largement à de futurs décrets et ordonnances

CHIFFRE DE LA SEMAINE

22 000

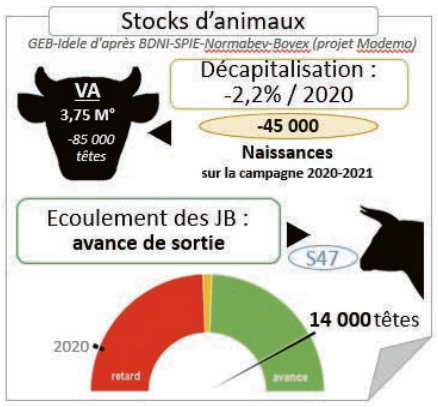
Les veaux bio représentent en 2020, 22 000 têtes abattues, et sont produits par 3 000 éleveurs. Les révisions de la réglementation pour les veaux bios sont encore en cours de rédaction, mais il peut être dès à présent noté que les nouveaux bâtiments devront disposer d'une aire d'exercice découverte à 50%, et que l'accès au pâturage devient globalement obligatoire dès l'âge de 6 mois.

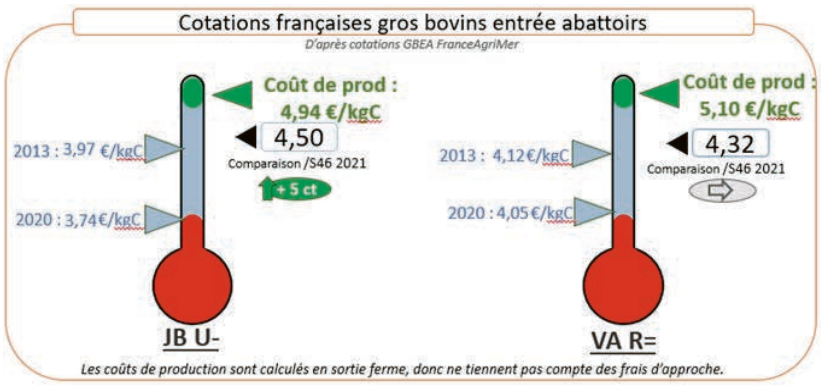
Bovins

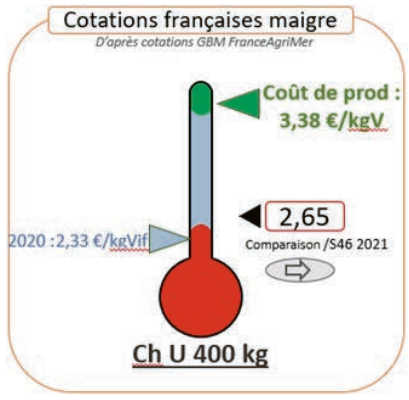
Indicateurs de marché viande bovine

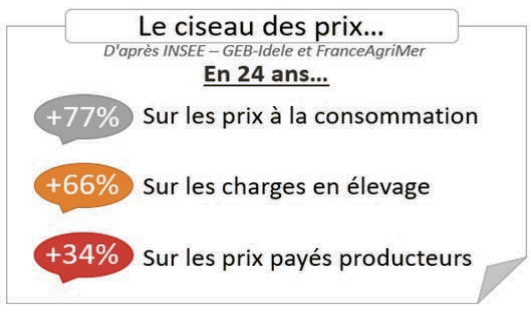
2021 - Semaine 47

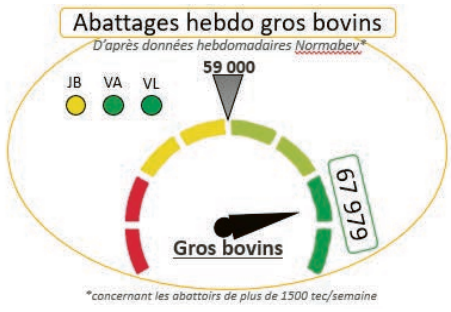
	Abattages France		Exports vif *(têtes dont veaux)*		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie			
	Total Gros bovins *(têtes)*		Italie		Espagne		Ecoulement JB viande : avance de sortie		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**59000 (53 000 si 4 jours)**		**18300 (% /sem.2020)**		**8900 (% /sem. 2020)**		**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**5,10**	**4,94**	**3,38**	**Evol 2021/2020**	
S43	62 379		24 330	+12%	12 239	-5%	-17 000	0 sem.	4,28	4,32	2,65	4,90	+15%
S44 (4 jours ouvrés)*	56 174		19 921	+2%	8 855	-23%	-16 500	0 sem.	4,28	4,36	2,65	4,98	+17%
S45 (4 jours ouvrés)*	57 674		20 239	-4%	12 790	+5%	-15 700	0 sem.	4,32	4,40	2,65	4,98	+17%
S46	67 361		23 359	+21%	13 175	+24%	-14 900	0 sem.	4,32	4,45	2,65	5,03	+18%
S47	67 979		24 386	+17%	12 288	-20%	-14 000	0 sem.	4,32	4,50	2,65	5,07	+19%
Evolution cumul 2021/2020	*+2%*		*+3%*		*+2%*								

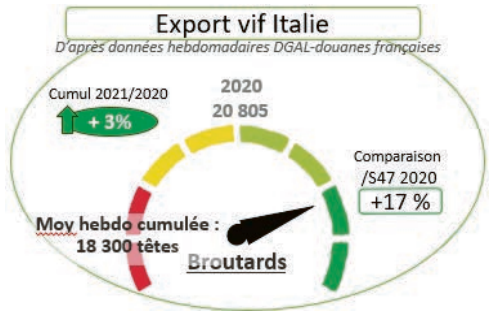












* Sources : Normabev, DGAL-douanes francaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Ovins / Caprins

Marchés locaux SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 29/11/2021

Effectif global : 927
Taux de vente : 100%

L'offre reste conséquente pour la saison. 100% de vendus
AGNEAUX : Moins de qualité cette semaine : de nombreux éleveurs commencent à vider les prés et les bergeries. Malgré tout, la totalité des lots a rapidement trouvé preneur à des tarifs très attractifs.
BREBIS: L'écoulement est régulier et les cours ne connaissent pas de grand changement.
BELIERS: Bonne demande

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

Effectif total: 787 - Taux de vente : 100%

	32 - 38 kg	3,35€	3,35 €	3,35€	+0,29	
U	38 - 44 kg	3,80 €	4,36 €	4,05 €	-0,05	
	44 - 50 kg	3,61 €	4,06 €	3,79 €	- 0,05	
	> 50 kg	2,84 €	3,77 €	3,16 €	-0,17	
	32 - 38 kg	3,49 €	4,09 €	3,79 €	+0,05	
R	38 - 44 kg	3,39 €	3,79 €	3,57 €	- 0,16	
	44 - 50 kg	3,26 €	3,67 €	3,59 €	-0,15	

OVINS DE BOUCHERIE + 1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

Effectif total: 787 - Taux de vente : 100%

M	M	1,24€	1,95 €	1,65€	-0,01
U	< 60 kg	1,25€	1,50 €	1,46€	-0,14
	> 60 kg	1,21 €	1,54 €	1,42 €	-0,02
R	< 60 kg	1,18 €	1,18 €	1,18 €	+0,05
	> 60 kg	1,09 €	1,20 €	1,16 €	- 0,12

AGNEAUX MAIGRES + 1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

Effectif total: 122 - Taux de vente : 100%

R	25-35 kg	171€	115 €	101€	-8,00

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 01/12/2021

AGNEAUX DE BOUCHERIE			COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
RACE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif global : 993 **Taux de vente : 94%** **Agneaux :** La présentation semble de moins bonne qualité et le tri est plus sélectif. Cours reconduits dans toutes les catégories.	U	32 à 38 kg	3,86 €	4,36 €	4,11 €	+0,06
		38 à 44 kg	3,81 €	4,29 €	4,11 €	-0,04
		> 44 kg	3,56 €	4,11 €	3,78 €	-0,04
	R	32 à 38 kg	3,72 €	3,78€	3,76 €	-0,04
		38 à 44 kg	2,77 €	3,95 €	3,65 €	-0,01
		> 44 kg	3,31 €	3,50 €	3,36 €	-0,08

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 06/12/2021

Ovins : 100	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux gras	120 - 180	(2,92 - 3,04)-
Brebis	70 - 100	(1,18 - 1,23)

Vente globale dans l'ensemble des catégories à des cours maintenus.

Prochains marchés :
Bovins le lundi 13 décembre et ovins le lundi 20 décembre aux horaires habituels.

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 29/11/2021au 05/12/2021

AGNEAUX

		COTATIONS REGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
ETAT ENGRAISSEMENT	CONFORMATION	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg
2 (CIRÉ)	U	-	8,54	8,43	7,38	-	-	-	-
	Var.		*0,21*	*0,22*	*0,42*				
	R	7,88	8,14	8,11	-	-	7,97	-	-
	Var.	*0,05*	*0,16*	*0,14*			*0,09*		
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
3 (COUVERT)	U	-	8,44	8,39	7,39	-	8,44	8,12	-
	Var.		*0,14*	*0,14*	*0,22*			*0,01*	
	R	8,14	8,21	8,20	7,47	8,26	8,07	7,76	7,41
	Var.	*0,15*	*0,17*	*0,18*	*0,25*	*0,01*	*0,01*	*0,08*	*0,07*
	O	8,00	8,11	8,11	-	8,03	7,78	7,52	-
	Var.		*0,38*	*0,31*		*0,03*	*0,14*	*-0,01*	
4 (GRAS)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : L'offre peinant à couvrir la demande, les cours continuent leur progression.

Zone sud : Application du réseau.

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toutes marques tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

01 - Vends bâti chargeur Mailleux kit propilote neuf pour tracteur John Deere série 6000.
✆ **06 78 09 57 93**

07 - Vends Someca 450 TBE quatre pneus neuf 6600 heures éclairage fonctionne prix trois mille huit cent euros
✆ **06 61 17 66 96**

26 - Vds clapiers 2 lots 16 et 27 à démonter + vieux matériel agricole.
✆ **09 67 11 70 33 HR**

34 - Achète tracteurs UTB, Universal, Eicher, Wotan, MF 1102/1132/132/139/142, Fendt, MF 3 cyl, Deutz, Mercedes MB TRAC, JD, Landini, Renault Fructus, Dionis, Holder moteur 4 temps, Renault, Fiat, IH, Case, Maniscopic, Merlo, JCB, Caterpillar. même en panne. Paiement et enlèvement rapides
✆ **06 71 95 90 35**

Travail du sol

26 - Vends cause retraite charrue Kuhn Master 102 TBE + lame nivelleuse Desvoys 2M BE.
✆ **06 87 42 14 57 HR**

69 - AV cause retraite herse rotative 1m90 500 euros - Pulvé Berthoud 400 l. avec rampe 3 m. 500 euros.
✆ **06 20 48 70 55**

Récolte

18 - CS vds tracteur N-HOLLAND T7040, 190 cv, 2009, 6.200 h, BE ; moiss bat N-HOL TX64, 1995, 5,20m ; benne Knapik, 12 t, 2essieux.
✆ **06 81 15 31 68**

26 - Achète Corn.Picker Bourgoin MD8.GR10.GX. Tracteur Massey, J.Deere. R.comptant.
✆ **06 17 70 29 12**

Divers

01 - Vends charrue Vogel Noot Plus XMS 1050 vario 5 corps claire voie sécu boulons ; brasseur à lisier Pichon 5m hélice 600 ; élévateur à godets Kongskilde 5m20 ; nettoyeur à grains Kongskilde avec tuyauterie.
✆ **06 99 70 99 71**

01 - Achète Karcher à eau chaude sur le 220.
✆ **06 31 80 13 93**

07 - Vends piquets clôture fendus main 1,80m - 1,80 euros 1,60m-1,60 euros 2m à la demande
✆ **07 87 05 20 20**

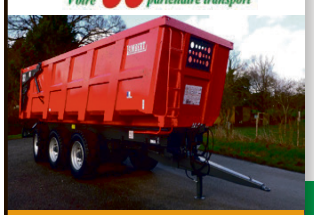
18 - Recherche 1 moissonneuse-batteuse New Holland, 8070 ou 8060, 8080 ou éventuellement 1 Soméca M152. Prix en fonction de l'état de la machine. Je me déplace.
✆ **06 21 49 50 89**

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (4801)
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Vends matériel de fromagerie: des grilles, tables d'égouttage, éviers portables.
✆ **06 17 07 52 89**

26 - Vends girobroyeur Quivogne 2M BE, herse 4 éléments BE, compresseur taille, faire offre.
✆ **06 87 51 48 38**

30 - Vends cause retraite, MAV ALMA, Selecta 2000, 7 800 Ð.
✆ **06 07 91 16 00**

Remorques Lambert Votre partenaire transport

Remorque Lambert
32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Livrée
30 750 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

38 - Vends Taureau blond 5ans et 16mois - Cuve av pulvé - Avoine PT - Pulvé Bertrand Hyd 15m 1000l 2350 euros.
✆ **06 14 47 49 53**

38 - Recherche chaîne évacuateur fumier miro heywang 75 80m en bon état.
✆ **04 74 88 21 08 HR**

71 - Vends 2 caméras Camérails, 1 râtelier pivotant, 2 râteliers veaux, rampe + moteur fumier Dimag, auge 6 m + 5 m.
✆ **07 77 04 41 53**

89 - Vends séparateur 100 qx Denis, bon état, avec 4 grilles et pieds, souffleur Dupuis 6 cv, sur chariot, bon état. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ **06 42 69 14 31**

58 - Vends Toyota Rav4, année 2014, 178 000 kms, 4x4 Life, TVA récupérable, TBE (4902)
✆ **06 13 50 38 72**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin bottes carrées 500 bottes environ.
✆ **07 78 11 12 73**

26 - Vends bois de chauffage sec de 2 ans en barre de 1M ou coupé à 30-40 cm. Vds fourrage de graminées en bottes matelas 1 et 2 coupe. Livraison possible selon quantité.
✆ **06 85 88 11 09**

38 - Vends foin prairie naturelle 1ère et 2ème coupe balles rondes.
✆ **06 30 70 89 17**

38 - Vends foin 2021.
✆ **04 74 92 50 42**

39 - Vends foin 1ere catégorie (fin mai/début juin) et 2ème catégorie (mi-juillet) de 2021.
✆ **06 85 83 55 22**

39 - Vends luzerne enrubannée camion 48 balles rondes, alternative aux tourteaux chers.
✆ **06 15 26 60 79**

69 - Vends courges muscade - 69 Solaize.
✆ **06 12 34 36 01**

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x90.
✆ **06 23 87 29 52**

39 - Vends et achète paille foin de qualité livraison assuré.
✆ **06 73 92 81 55**

69 - Vends foin bottes rondes ou carrées récolte mai juin 2021 - Bonne qualité.
✆ **06 23 86 72 13**

71 - Vends foin 2021 Luz en Bio et conv. BC 540 kg, enrubannage 60 % MS, RGI ou Luz.
✆ **06 16 91 31 82**

71 - Vends maïs ensilage et trèfle en enrub. + foin et regain bottes cub.
✆ **06 09 97 91 59**

Propriété

01 - Vends terrain cultivable dans l'Ain limite Jura, en 3 parcelles, avec accès eau du Suran + 1 pâturage + landes + 1 bois de chauffage. Prix à convenir.
✆ **06 33 93 41 73**

69 - Vends propriété viticole Beaujolais, maison + cuvage, 4 ha de Brouilly + 1 ha de Morgon, le tout plat, prés plantables (4802)
✆ **06 10 43 35 81**

Divers

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES

www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37

Emploi

Offre

01 - Recherche salarié agricole polyvalent pour exploit. agri-polyculture + élevage porcin ; CDI ; plein-temps ; travail en équipe.
✆ **06 99 70 99 71**

21 - Recherche salarié agricole polyvalent, ferme agri. biologique, 10 kms de Dijon, CDD/ CDI/ mi-temps accepté (4901)
✆ **06 31 55 83 90**

57 - Secteur Sarreguemines, élevage laitier recherche agent agricole polyvalent H/F, CDI, plein temps, travail en équipe, traite, veaux, alimentation, possibilité logement.
✆ **06 08 25 73 85**

71 - Recherche salarié occasionnel, taille vigne, environ 4 mois, sect. St-Boil, rémunération à l'heure ou l'hectare.
✆ **03 85 44 03 37**

74 - Agri recrute ouvrier/es, porteur de projet, personnes responsables prod. légumes - fruits rouges label AB. Poste à pourvoir début 2022 sur Chainaz les Frasses. Salaire selon expérience.
✆ **06 24 87 28 37**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

74 - Agri recrute personnes responsables élevage de poules - prod. oeufs label AB. Mise à dispo de terres agricoles certif. Ecocert. Poste à pourvoir début 2022 sur Chainaz les Frasses. Salaire selon expérience.
✆ **06 24 87 28 37**

Mariage

42 - JH sérieux 22 ans désire rencontrer JF 20/30 ans pour rompre solitude - pas sérieux s'abstenir.
✆ **07 80 09 48 52**

Animaux

Bovin

01 - Vds Blonde d'Aquitaine : mâles repro de 12 à 20 mois type mixte (1 avec gène sans corne). Elevage inscrit depuis 1982. Livraison possible.
✆ **06 77 19 11 44**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

21 - Elevage 100 % IA depuis 40 ans, vends 12 taureaux HBC génotypés FN de 100 à 113, - AVEL de 105 à 113, - ALAIT de 105 à 113, - IVEMAT de 105 à 124, - IVEMAT des mères de 103 à 110, pères Guetta, Chablis, Gavroche, Lutti, Cluedo, Chabal. EARL du Mont Rond - Parisot Bruno et Vincent - 21210La MotteTernant (4508)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage HBC, vend 10 vaches pleines, vêlage mars 2022 de 4 ans à 7 ans, toutes origines IA et pleines IA. EARL du Mont Rond - Parisot Bruno et Vincent - La Motte Ternant (4903)
✆ **06 15 28 77 63**

38 - Prends bovins en pension à l'attache 2 ans et plus Indemne IBR B VD 12 places.
✆ **06 15 75 56 60**

42 - Vends Taureaux charolais 12-15 mois; HBC; issus IA GAEC élevage PLASSE
✆ **06 13 23 71 03**

71 - Vends bons taureaux charolais 2 ans, et au choix ou en lot bons veaux au sevrage.
✆ **03 85 58 76 55**

71 - Vends 5 génisses normandes pleines, vêlage janvier, livraison possible.
✆ **06 08 95 93 72**

71 - Vends cause cessation, T.B. taureaux repro., HBC, de 3 et 2 ans, 3 vaches et 3 veaux nés 09/21, charolais, IBR A, TGS. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

LE MOIS DU REPRODUCTEUR SUR LES MARCHÉS
Ventes aux enchères de reproducteurs de 18 mois à 6 ans
• 26 janvier 2022
CHATEAUMEILLANT (Cadran Boischaut) 02 48 61 08 40
• 03 février 2022
MOULINS ENGILBERT (Sicafome) 03 86 84 28 75
• 16 février 2022
SANCOINS (SA Grivelles) 02 46 65 01 79
Renseignements et inscriptions obligatoires avant le vendredi 07 janvier 2022
En partenariat avec le HBC et ALSONI



88 - Vends vaches Angus bio vêlage printemps 2022.
✆ **06 87 03 17 88**

Caprin

26 - Vends troupeau chèvres, 10 chevrettes en gestation, 2 boucs.
✆ **04 75 27 52 16 ou 06 42 48 96 76 HR**

26 - Vend 7 boucs saanen écornés et 1 Bouc cornue nés en septembre 2021 troupeau Capgènes à 1300l de lait 35 TP 39TB
✆ **06 02 11 40 39**

Ovin

26 - Vends bélier Camerounais 18 mois, couleur noir de jais.Curieux s'abstenir!
✆ **06 47 06 74 16 HR**

58 - Vends agnelles Texel pour reproduction (4701)
✆ **03 86 58 36 05**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

07 - Vends chiots border collie M et F portée de 7, nés le 25-09-21, parents travailleurs, prix 350 euros. n° mère: 250268501359705 n°siren: 800238818
✆ **06 74 02 34 31**

69 - Vends 1 chiot F. Berger Allemand bon berger, bon gardien 2 mois n°250268731568372 SIRET 390 880 888 000 16.
✆ **04 74 26 30 71 ou 06 38 48 43 90**

71 - Vends chiots border collie, 2 mâles et 2 femelles, 5 mois, vont au travail, non Lof, n° Id 250269801480218, Siren 412 175 473.
✆ **06 98 34 14 58**

Terres de Bourgogne TB
agribourgogne.fr

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

Maître François MARTIN
Notaire
14 rue Pasteur
21000 DIJON

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT ET AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe du 29 juin 2009, Madame Renée RIVOIRE, en son vivant retraitée, demeurant à DIJON (21000), LA PROVIDENCE Maison de Retraite 101 Rue de Talant, née à DIJON (21000), le 1er avril 1925, célibataire, non soumise à un pacte civil de solidarité, décédée à DIJON le 1er novembre 2021.

A institué un légataire universel et des légataires particuliers.

Consécutivement à son décès, ce testament a été déposé au rang des minutes de Me François MARTIN, Notaire à DIJON (21000), 14 rue Pasteur, suivant procès-verbal en date du 17 novembre 2021.

Une copie authentique et une copie figurée du testament ont été adressées au greffe du tribunal judiciaire de DIJON, lequel en a accusé réception le 18 novembre 2021 par la réception d'un certificat de dépôt n° RG/21/01811, le tout avant l'expiration d'un délai d'un mois.

Aux termes d'un acte reçu par Me MARTIN, Notaire susvisé, le 29 Novembre 2021, il a été constaté le contrôle de la saisine du légataire universel.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé, auprès de Me François MARTIN, Notaire à DIJON (14 Rue Pasteur, B.P. 60636 – 21006 DIJON CEDEX), chargé du règlement de la succession, (référence CRPCEN 21009).

En cas d'opposition, le légataire universel sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour insertion

Me François MARTIN

AL214932028

NOMINATION

CLEBER SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 27 655 000 euros
Siège social : 9 C rue d'Hauteville,
21121 DAIX
879 945 434 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 18/06/2021, la société CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES, AUDITEURS ET CONSEILS, domiciliée 7 rue Marguerite Yourcenar, 21000 DIJON, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.

POUR AVIS

Le Président

AL214932074

MXB.H

Société par actions simplifiée
au capital de 27 655 000 euros
Siège social : 9 rue Ernest Messner,
21000 DIJON
879 945 558 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 18/06/2021, la société CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES, AUDITEURS ET CONSEILS, domiciliée 7 rue Marguerite Yourcenar, 21000 DIJON, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.

POUR AVIS

Le Président

AL214932077

TRANSFERT DE SIÈGE

ALEXMO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social
6 Lotissement de la Plante
21500 ASNIERES EN MONTAGNE
R.C.S. DIJON 539 065 813

Personne habilitée à engager la société : M. Alexandre FEYEN, gérant, demeurant 41 rue Mignot 89390 RAVIERES. Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 18/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 6 Lotissement de la Plante 21500 ASNIERES EN MONTAGNE au 41 rue Mignot 89390 RAVIERES, à compter du 18/10/2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société qui est immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 539065813 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Auxerre.

AL214931885

STRAT DESIGN

Société à responsabilité limitée
au capital de 24 220 euros
Siège social
2 boulevard de Verdun – 21000 DIJON
802 114 157 RCS DIJON

Aux termes des décisions en date du 01/12/2021, l'Associée unique a décidé de transférer le siège social du 2 boulevard de Verdun – 21000 DIJON au 73 rue des Vieilles Vignes – 21600 LONGVIC à compter du 1er décembre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL214932038

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision du 17/09/2021, le Président de la SAS BC2F, capital social : 5 000 €, siège : 4, rue de Lans 71380 OSLON, 493 304 687 RCS CHALON SUR SAONE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a transféré le siège social du 4 rue de Lans, 71380 OSLON au 20, rue de la Chapuserie 21110 BESSEY LES CITEAUX à compter du même jour et modifié en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de CHALON SUR SAONE sous le numéro 493304687 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.Président : M. François CHETAILLE, demeurant 20, rue de la Chapuserie 21110 BESSEY LES CITEAUXPOUR AVIS, Le Président

AL214932045

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 23/11/21, l'associée unique de la SAS ROSALIE MORIZOT PARENT, au capital de 1500€ et immatriculée au RCS de DIJON n°790 239 412, a décidé de transférer le siège social de rue Devevey, 21200 BEAUNE au Passage Sainte-Hélène 24 Place Carnot, 21200 BEAUNE à compter du 1/12/21 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS. Le Président.

AL214932068

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

PHARMACIE DES VIGNES Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmaciens au capital de 15 000 euros Siège social : 3 Place Carnot - 21200 BEAUNE 481 469 799 RCS DIJON Aux termes de décisions du 30 novembre 2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 3 Place Carnot - 21200 BEAUNE au 2 Route de Verdun – 21200 BEAUNE, à compter du 1er décembre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL214932072

CUMA DU BOIS CLAIR

RCS 391 987 922

L'AGE des associés, réunie le 14/09/2021 a voté le transfert du siège social de la Cuma du Bois Claire, de Mairie de Flagey-Echézeaux 21640 Flagey-Echezeaux à Chez Mr SEGUIN Laurent, 33 Rue Citeaux, 21700 AGENCOURT.

Pour avis le Président

SEGUIN Laurent

AL214932073

TERRABIDIOL

SARL au capital de 3000 €
Siège social : 9 Bis Rue Nodot
21000 DIJON
844903997 RCS de DIJON

Par AGE du 22/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 8 Rue Des Jardins 21230 ARNAY LE DUC, à compter du 29/11/2021.

Mention au RCS de DIJON

AL214932085

MODIFICATION DE CAPITAL

BSM

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
porté à 25 000 euros
Siège social
49, rue de Lamargelle
21270 PONTAILLER SUR SAONE
811 300 292 RCS DIJON

Par décision du 9/11/2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 17 500 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 7 500 euros Nouvelle mention : Capital social : 25 000 euros

Pour avis La Gérance

AL214931956

SARL L'UN DES SENS

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros ramené à 9 520 € Siège social : 3 rue Jeannin 21000 DIJON 799 986 583 RCS DIJON Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 19/10/2021 et du procès-verbal de la gérance du 20/11/2021, le capital social a été réduit d'une somme de 480 euros, pour être ramené de 10 000 euros à 9 520 euros par rachat et annulation de 48 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à 10 000 euros ; Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 9 520 euros Pour avis La Gérance

AL214931967

MODIFICATION DE CAPITAL

BOUNCEBACK
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
porté à 2000 euros
Siège social : 3 rue du Drapeau
21560 ARC SUR TILLE
800 256 489 RCS DIJON

Du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 20/11/2021 et du certificat de dépôt des fonds établi le 17/11/2021 par la banque BNP PARIBAS,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 1000 euros par émission de 100 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1 000 euros à 2000 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à MILLE euros (1 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à DEUX MILLE euros (2000 euros).

POUR AVIS

Le Président

AL214931969

MODIFICATION DE CAPITAL

ENTRE TERRE ET MER
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
porté à 210.000 euros
Siège social : 150 rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA COTE
889 296 026 RCS DIJON

Du PV des décisions de l'associée unique en date du 25/06/2021 et du certificat délivré le 28/06/2021 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 200.000 euros par émission de 200.000 actions nouvelles de numéraire, et porté à 210.000 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à DEUX CENT DIX MILLE euros (210.000 euros).

AL214932004

MODIFICATION DE CAPITAL

LA JEANNE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
porté à 60.000 euros
Siège social : 150 RUE DE LA PIÈCE LÉGER
21160 MARSANNAY LA COTE
884 620 766 RCS DIJON

Du PV des décisions de l'associée unique en date du 25/06/2021 et du certificat délivré le 28/06/2021 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 50.000 euros par émission de 50.000 actions nouvelles de numéraire, et porté à 60.000 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à DIX MILLE (10 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à SOIXANTE MILLE euros (60.000 euros).

AL214932005

SELARL DES VETERINAIRES D'ALESIA

SELARL au capital de 500 000 euros
Siège social
rue du Lusiau, 21150 VENAREY LES LAUMES
539 697 227 RCS DIJON

L'AGM du 15/11/2021 a décidé d'augmenter le capital social de 100 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées : Ancienne mention : le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500 000 euros). Nouvelle mention : le capital social est fixé à six cent mille euros (600 000 euros).

Pour avis. La Gérance.

AL214932033

LEGATIS DIJON GENLIS

1 Place de l'Europe
Simone Veil
21000 DIJON

Avis d'augmentation de capital social

Suivant acte reçu par Maître Maude CLÉON, Notaire Associé à DIJON, le 29 juillet 2021, la société MAAE, société civile immobilière, dont le siège est à VILLERS LES POTS (21130), 46 rue des Rosiers, RCS DIJON 812532570, a augmenté son capital social initialement de 200€ par apport d'un bien immobilier sis à GENLIS (21110) 6 rue Pasteur, constitué d'un bâtiment à usage commercial en copropriété, évalué 75.000€ et par voie de création de 75000 parts de 1,00 € chacune. Le capital est désormais fixé à 75200 € divisé en 75200 parts de 1€ chacune et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

Le notaire.

AL214932056

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

STRIVEE

Société par actions simplifiée
Au capital de 175 000 euros
porté à 189 190 euros
Siège social : 12 rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE-LES-DIJON
900 937 137 RCS DIJON

Du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 21 octobre 2021, du certificat de dépôt des fonds établi le 1er décembre 2021 par la banque Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté, Agence DIJON JOFFRE, 1 rond-point de la Nation 21000 DIJON et du procès-verbal des décisions du Président du 2 décembre 2021 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 14 190 euros par émission de 14 190 actions nouvelles de numéraire, et porté de 175 000 euros à 189 190 euros.En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. POUR AVIS Le Président.

AL214932063

CAPITAL SOCIAL

Aux termes des décisions du 22/11/21, l'associé unique de la SAS PB INVEST, au capital de 1 000€, ayant son siège social 10 rue de la Planchotte 21850 St APOLLINAIRE, immatriculée au RCS DIJON n°898 749 585, a décidé d'augmenter le capital social de 720000€ par voie d'apport en nature. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1 000 €.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 721 000 €.

Modification sera faite au RCS de DIJON. POUR AVIS. Le Président.

AL214932078

AVIS DE CONSTITUTION

CAVE VAUBAN IMMO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26/11/2021 à DIJON, il a été constitué la société suivante : Forme sociale : SCI. Dénomination sociale : CAVE VAUBAN IMMO. Siège social : 13 Place de la Libération, 21000 DIJON. Objet social : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'un immeuble à usage commercial ou domestique, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble, la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : M. Jean-Paul MADALENO demeurant 6 Place Auguste Dubois, 21000 DIJON. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Pour avis. La Gérance

AL214932052

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

MODIFICATION DE STATUTS

VALANT

VALANT, SARL au capital de 200 000 €, siège social : 90 Rue des Marmuzots 21000 DIJON, 442 022 315 RCS DIJON, décisions du 19/10/2021 : transformation en SAS, une action = une voix, cession : agrément en AGE et libres entre associés, Président : M. Thierry BROCH (90 Rue des Marmuzots 21000 DIJON), extension objet social aux activités d'acquisition de biens immobiliers directement ou par société interposée,

la réalisation de tous travaux de rénovation et d'entretien desdits biens .

Pour avis

AL214931961

AVIS

GAEC DE LA VOUGE, au capital de 94 600 euros, siège social : 21700 ST BERNARD, RCS DIJON 338 176 779, AGE du 15/11/2021 : démission de M. Pascal VIARD des fonctions de cogérant et transformation en EARL et changement de dénomination en DE LA VOUGE, à effet du 30/09/2021. Pour avis

AL214932011

IDEA FRANCE

Par AGE du 12/10/2021, les associés de la société IDEA France, SAS au capital de 2 000 euros, Siège social : 20 Bd Henri Bazin 21300 CHENÔVE, RCS DIJON 835 207 689, ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de « L'import-export de tous produits alimentaires notamment de dattes, toutes prestations d'apporteurs d'affaires » à compter du 12/10/2021, et de nommer Monsieur Nazir MASRI, demeurant 20 Bd Henri Bazin 21300 CHENÔVE, Président en remplacement de Madame Sanaa MASRI à compter du 12/10/2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis – le Président

AL214932046

CB COACHING

Par AGE du 01/12/2021, l'associée unique de la société CB COACHING SARL au capital de 1 000 euros, Siège social : 1 B Rue Champeaux 21800 QUETIGNY, RCS DIJON 850 677 923, a décidé d'étendre l'objet social de la société à toute activité concourant au bien-être corporel et moral avec des techniques modernes ; la vente de produits alimentaires ou non, de remplacer la dénomination sociale par « Institut C BELLISSENT» et de transférer le siège social pour le fixer 2 bis rue du Cap-Vert 21800 QUETIGNY, et ce à compter de ce jour. Les articles 2, 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis – La Gérance

AL214932057

NICHOLEM

SCI au capital de 1 500 €
Siège social : 21190 PULIGNY MONTRACHET
6 rue du Pot de Fer
484 070 800 R.C.S. DIJON

Par décision de la collectivité des associés le 05/11/2021, il a été décidé :

- de transformer la société en Groupement Foncier Agricole, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés

- de modifier l'objet social comme suit : Propriété, administration et exploitation par bail de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de DIJON.

AL214932069

GAEC DES CHAMPS FLEURIS

SOCIETE CIVILE AU CAPITAL DE 39 850.17 EUROS SIEGE SOCIAL : 21440 FRANCHEVILLE 315 093 567 RCS DIJON Par une assemblée générale extraordinaire en date du 23 novembre 2021, la collectivité extraordinaire des associés a : - autorisé Monsieur Gilles DUTHU à démissionner de ses fonctions de gérant, - décidé de réduire le capital social pour le ramener à 33 523.54 euros, - décidé la transformation du GAEC en EARL dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes : Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Dénomination sociale : EARL DES CHAMPS FLEURIS Siège social : 21440 FRANCHEVILLE Capital social : 33 523.54 euros Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime Gérant : Monsieur Antoine DUTHU, demeurant 24 rue Haute – 21440 SAINT SEINE L'ABBAYE Durée : 75 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES. Pour avis et mention, La Gérance

AL214932070

SARL O'MAQUIS CORSE

au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 A, Route de Dijon
21380 EPAGNY
840 047 583 RCS DIJON

Par une décision du 23/03/2021, les associés ont décidé à l'unanimité d'étendre l'objet social aux activités de « prothésiste ongulaire (notamment à domicile) et de « toute animation ou prestation de service en lien avec l'objet social » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL214932076

GAEC DE LA DIME

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun - Au capital de 135 420,46 € - Siège social : 21310 BEIRE-LE-CHATEL - RCS DIJON 408 274 330 - Par décision en date du 23/11/2021, l'associé unique a décidé la transformation du GAEC en EARL au 23/11/2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société a été préalablement modifié. Il devient désormais : « l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime ». Suite à l'attribution d'un nom et d'un numéro de rue, son siège social est précisé comme suit : « 2 place Saulheim – 21310 BEIRE-LE-CHATEL » Sa durée n'est pas modifiée. Sa dénomination sociale devient : « EARL DE LA DIME » en lieu et place de « GAEC DE LA DIME ». Le capital social reste fixé à 135 420,46 €, divisé en 8 883 parts sociales de 15,2449 € chacune. La Gérance reste assurée par M. Thomas WACHOWIAK, déjà gérant. Pour avis - La Gérance.

AL214932084

DE VIGNE EN VIGNE

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 4 RUE DE GENOTTE
89290 VINCELLES
RCS d'AUXERRE 421 854 019

L'assemblée générale extraordinaire du 03/12/2021 a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 03/12/2021 et a nommé en qualité de président Monsieur MORIN Paul, demeurant 4 Rue de Genotte, 89290 VINCELLES.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la gérance.

Accès aux assemblées et votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donne droit à une voix

Transmission des actions : Les cessions d'actions sont libres.

Modification du RCS d'AUXERRE.

AL214932086

CASTINVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 501 000 euros
Siège social
68 Bis Chemin de Saint-Antonin
06500 CASTILLON
499 608 487 RCS NICE

Transfert de siège social

Aux termes de délibérations en date du 17 novembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société CASTINVEST a décidé de : - transférer le siège social du 68 bis Chemin de Saint-Antonin - 06500 CASTILLON au 11 Route de Seurre – 21200 BEAUNE, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 499608487 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Gérance : Monsieur Frédéric MOSTACCI, demeurant 18 rue Paul Bouchard - 21200 BEAUNE - d'étendre l'objet social aux activités de location de salles polyvalentes, organisation de manifestations événementielles, édition et production musicale sous l'appellation « BEAUNE MUSIC » à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis La Gérance

AL214932089

VENTE

LGCC FOOD

SARL au capital de 7 500 €
Siège social
15 rue Haute
21220 COLLONGES LES BEVY
903 511 632 RCS DIJON

Aux termes d'un ASSP en date du 15/11/2021 enregistré à SIE de DIJON le 29/11/2021 dossier 202100115572 référence 2104P01 2021 A 04867, la société SAS DEV LEON 2013, SAS au capital de 137000 €, RCS 521558635 NANTERRE, dont le siège social est sis 5 rue de Chartres 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, représentée par Mr Erwan JALINIER, a vendu, à la société LGCC FOOD, SARL au capital de 7500 €, RCS 903511632 DIJON, dont le siège social est sis 15 rue Haute 21220 COLLONGES LES BEVY, représentée par Mr David BOXBERGER, un fonds de commerce de restauration, sis et exploité au 58 rue de Longvic 21300 CHENOVE, moyennant le prix de 480000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 15/11/2021. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé. Pour avis.

AL214932029

CESSION

TAXIS RIVES DE SAÔNE

SARL au capital de 25.000 euros
Siège social
11 rue de l'Eglise - 21250 CHAMBLANC
RCS DIJON 798344214

Suivant acte sous seing privé en date du 10 novembre 2021 à Chalon-sur-Saône, enregistré au service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Dijon, le 25 novembre 2021, sous les mentions Dossier 2021 00114507 référence 2104P01 2021 A 04852, la société TAXIS RIVES DE SAONE, SARL au capital de 25.000 euros, ayant sont siège social à 21250 CHAMBLANC - 11 rue

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA COTE D'OR

Appel à Candidatures du 06/12/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHOREY-LES-BEAUNE : Espace boisé classé, la parcelle AW24 a été coupée en 2019 –

Urbanisme : Zone classée 2A au PLU de la commune de Chorey-les-Beaune.

1 ha 41 a 72 ca

- En musia: AW-19[350]-24[355]

POMMARD : Parcelles formant un îlot de propriété d'un seul tenant planté en vignes cépage Pinot Noir, Chardonnay, situées en Aire d'Appellation AOC bourgogne Côte d'Or.

Urbanisme RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant en place

25 a 93 ca

- Les chavey: AM-120-121[F1]-121[F2]

CORGOLOIN : Bâtiments d'exploitation et d'habitation,ensemble de vignes, le tout indissociable.

Urbanisme : Zone A et U du PLU.

4 ha 17 a 00 ca

- En la place: ZM-41-42-51 - En ruer: AI-73[813] - Grande rue: AD-95[103]-96[104] - La montagne: AK-34[534]-38[529]-39[527]-76[62] - Le creux de sobron: AK-121[105] - Les chagniots: AI-80[816]-83[653]-84[765]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 28/12/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214932093

de l'Eglise, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 798344214, a cédé un fonds artisanal de taxi (relatif à une autorisation de stationnement portant le numéro 1 sur la commune de Seurre 21250) au profit de Monsieur Cyril LUQUET demeurant 14 Route de Dijon à 21600 LONGVIC, moyennant un prix de 90.000 euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er novembre 2021. Les oppositions seront reçues au siège du fonds vendu avec copie au cabinet HORACE & TISSOT - AVOCATS - 16 Boulevard de la République - 71100 CHALON SUR SAÔNE où il a été fait, à cette fin, élection de domicile.

Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

AL214932061

AVIS DE CESSION

Suivant acte SSP en date sous signature électronique en date du 29.10.2021, enregistré au SIE de AUXERRE 1 le 19.11.2021, sous la référence Dossier 2021 00047153, référence 8904P01 2021 A 02154,

La société SH AUXERRE, SAS au capital de 50.000 €, dont le siège social est à PARIS (75008), 29 bis rue d'Astorg, immatriculée au RCS de Paris sous le n°522 026 194,

A CEDE A

La Société ATLAS, SAS au capital de 3.000 € dont le siège social est à CLERMONT-FERRAND (63000), 55 avenue Albert Elisabeth, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRANS sous le n°884 605 064,

Un fonds de commerce de « hôtel, restaurant 4 étoiles », sis et exploité à APPOIGNY (89380), Lieudit Le Chaumois – RN6, pour l'exploitation duquel la société SH AUXERRE est immatriculée au RCS de AUXERRE sous le n°522 026 194, et à l'INSEE sous le n° SIRET 522 026 194 00020, moyennant le prix de 400.000 €.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01.11.2021.

L'acquéreur sera immatriculé au RCS de AUXERRE.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet ID3 AVOCATS situés à AUBIERE (63170), 11 allée du Groupe Nicolas Bourbaki

Pour avis

AL214932091

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

C.L.A.C.

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
4 Boulevard des Diables Bleus
21000 DIJON
798 596 151 RCS DIJON

Aux termes de décisions unanimes constatées dans un acte du 30/11/2021, les associés ont nommé la société SOGEFON, société par actions simplifiée sise Route Nationale 6 à CHAGNY (71150) et immatriculée sous le n°421 682 147 RCS CHALON-SUR-SAONE, représentée par la société FUNDAMENTA FG, elle-même représentée par Monsieur Bernard GUYOT, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Bernard GUYOT. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom du premier gérant. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

AL214932040

ROUTE DES VINS

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
10 Route de Dijon – Cidex 23
21550 LADOIX-SERRIGNY
840 895 031 RCS DIJON

Aux termes de décisions unanimes constatées dans un acte du 30/11/2021, les associés ont nommé la société SOGEFON, société par actions simplifiée sise Route Nationale 6 à CHAGNY (71150) et immatriculée sous le n°421 682 147 RCS CHALON-SUR-SAONE, représentée par la société FUNDAMENTA FG, elle-même représentée par Monsieur Bernard GUYOT, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Bernard GUYOT. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom du premier gérant. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

AL214932041

LA PISCINE 21

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social
5 Rue des Créots
21121 FONTAINE-LES-DIJON
R.C.S. DIJON 881 906 994

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 02/12/2021, M. Cyril TRÂN-AN-BOCHOT, 5 B Rue des Ecayennes 21000 DIJON, a été nommé co-gérant à compter du 02/12/2021, en remplacement de M. Loïc BUTHOD-VILLIEN démissionnaire au 01/12/2021. M. Jean-Paul PIARD reste co-gérant. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL214932050

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

SCI VERNET LA BREME

Société civile
au capital de 150 600 euros
Siège social
7 rue Edouard Herriot 21160 COUCHEY
519 752 307 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 2 novembre 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant Monsieur Gérard VERNET, demeurant 415 avenue Saint-Exupéry 73290 LA MOTTE SERVOLEX, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2022.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

AL214932055

SCI MOBI

Au capital de 1 000 EUR
Siège social
21000 DIJON
7 Impasse des Ebazoirs
RCS DIJON 894 754 779

Suivant assemblée générale extraordinaire du 19 Novembre 2021, les associés de la SCI MOBI ont pris acte de la démission de M. Frédéric LARGE de ses fonctions de co-gérant à compter du 1er Juin 2021.

Mme Bernadette MORANT, demeurant à DIJON (21000), 7 Impasse des Ebazoirs, est maintenue dans ses fonctions de gérante.

L'article « GERANCE » des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

La gérance.

AL214932060

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

SCI DU NO 38 RUE MAUFOUX

Société civile immobilière
au capital de 457,35 euros
Siège social
38 Rue Maufoux – 21200 BEAUNE
307 018 325 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 14 novembre 2120, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis. La Gérance.

AL214932048

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

➜ NON DISSOLUTION

HORIZON JOB SOLUTIONS RH

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social
25 Rue Pierre Joigneaux – 21200 BEAUNE
820 910 198 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 29/10/2021, les associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis Le Président

AL214932036

HORIZON JOB AGENCE D'EMPLOI

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social
25 Rue Pierre Joigneaux – 21200 BEAUNE
821 149 697 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 29/10/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis Le Président

AL214932037

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS DE PUBLICITE

SASU PETIT-DEMANGE
SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : 28B Rue D'Ouges
21600 LONGVIC
RCS DIJON 830 467 148

Par décision du 30/06/2021 : l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Mme Angélique PETIT-DEMANGE, demeurant au 17, Avenue général de gaulle, 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 28B Rue D'Ouges, 21600 LONGVIC, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL214931368

SASU PETIT-DEMANGE

SAS en cours de liquidation
au capital de 1.000,00 euros
Siège social
28 B Rue D'Ouges
21600 LONGVIC
RCS DIJON 830 467 148

Par décisions en date du 30/06/2021, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30/06/2021 ; donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat ; constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL214931374

LUNADELLE

société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 30 000 €
Siège social
16 Route de Dijon
21360 BLIGNY-SUR-OUCHE
798.911.244 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2021, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, sa mise en liquidation amiable, et a nommé comme liquidateur Mme Nadine MOREAU, demeurant 64 Avenue de la Sablière 21200 BEAUNE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société situé 16 Route de Dijon 21360 BLIGNY-SUR-OUCHE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL214931918

LUNADELLE

société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 30 000 €
Siège social : 16 Route de Dijon
21360 BLIGNY-SUR-OUCHE
798.911.244 RCS DIJON

L'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2021 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur Mme Nadine MOREAU demeurant 64 Avenue de la Sablière 21200 BEAUNE, a déchargé cette dernière de son mandat et a constaté la clôture des opérations de liquidation au 30 septembre 2021.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL214931919

GAEC LEGER

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 245 712,00 euros
Siège social : 21210 VILLARGOIX
343 822 334 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er septembre 2021, la collectivité des associés du GAEC LEGER a décidé la dissolution anticipée du groupement à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur, M. LEGER Pascal et M. LEGER André, demeurant à VILLARGOIX (21210) et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés VILLARGOIX (21210), lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON (21000).

Pour avis, Les liquidateurs.

AL214932031

SCCV «CLEMENT MARILLIER»

SCCV Au capital de 1 000 €
Siège social
1 Clos Pingat 21370 VELARS SUR OUCHE
Siège de liquidation
1 Clos Pingat 21370 VELARS SUR OUCHE
837 749 704 RCS DIJON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 31.12.2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Bernard LORIOT demeurant 1 clos Pingat 21370 VELARS SUR OUCHE, de son mandat de liquidateur, donné à ce

dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31.12.2020, les comptes de liquidation déposés au RCS DIJON.

Pour avis - Le Liquidateur.

AL214932039

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE FONCIERE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (F.A.C) – SARL en liquidation - Au capital de 8 000 € - Siège social et siège de la liquidation : 3 Place Notre Dame, 21000 DIJON - RCS DIJON 016 950 859, l'AGO du 30.11.2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Bernard LORIOT demeurant 1 Clos Pingat 21370 VELARS SUR OUCHE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation déposés au RCS DIJON. Pour avis Le Liquidateur.

AL214932042

GALEA

Société à responsabilité limitée
En liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social : ZA du Lisiau
21150 VENAREY-LES-LAUMES
500226410 RCS DIJON

Dissolution anticipée

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2021 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 novembre 2021 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Monsieur Jean-Claude BOYER, demeurant 24 rue Charles Lallement 21150 VEBAREY-LES-LAUMES, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé ZA du Lisiau 21150 VENAREY-LES-LAUMES, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis,

AL214932054

POIVRE BLEU

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2021, la société GASTRONOMIA, SAS au capital de 10.000 €, ayant son siège social à DIJON (21000) – 10, rue des Godrans et immatriculée au RCS de DIJON sous le n°821 744 695, a, en sa qualité d'associée unique de la société POIVRE BLEU, SASU au capital de 100 €, ayant son siège social à DIJON (21000) – 23, avenue du Drapeau, et immatriculée au RCS de DIJON sous le n°838 223 006, prononcé la dissolution sans liquidation de la société POIVRE BLEU dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil. Les créanciers peuvent former opposition devant le tribunal de commerce de DIJON dans les trente jours de la présente publication. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL214932079

S.C.I. LE TERMINUS

Société Civile Immobilière au capital de 100 000 Euros Siège social : 3 Impasse des Lamponnes – Z.A. Les Champs Lins – 21190 MEURSAULT 518 728 175 R.C.S. DIJON L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 juin 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Paul MADALENO, demeurant 6, place Auguste Dubois - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 3 Impasse des Lamponnes - Z.A. Les Champs Lins - 21190 MEURSAULT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le mandat du gérant, Jean-Paul MADALENO, prend fin du fait de la nomination d'un liquidateur. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur.

AL214932081

S.C.I. LE TERMINUS

Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 100 000 Euros Siège de liquidation : 3 Impasse des Lamponnes – Z.A. Les Champs Lins 21190 MEURSAULT 518 728 175 R.C.S. DIJON AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION L'Assemblée Générale réunie le 10 Novembre 2021 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Paul MADALENO, demeurant 6, place Auguste Dubois - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL214932082

ELEC.PLUS

Par décision du 31/10/2020, l'associé unique de la société ELEC.PLUS, EURL en liquidation au capital de 1 600 euros, Siège social : 2 rue de la Carrée 21130 VILLERS-LES-POTS, RCS DIJON 510 718 943, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2020 et sa mise en liquidation. L'associé unique Monsieur Jean-Pierre COLIN demeurant 2 rue de la Carrée, 21130 VILLERS LES POTS exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 2 rue de la Carrée 21130 VILLERS LES POTS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS DIJON.

Pour avis – Le liquidateur.

AL214932090

ELEC.PLUS

Par décision du 31/10/2020, l'associé unique, de la société ELEC.PLUS, EURL en liquidation au capital de 1 600 euros, Siège social et siège de liquidation : 2 rue de la Carrée 21130 VILLERS LES POTS, RCS DIJON 510 718 943, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : - approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/10/2020 ; - donné quitus au Liquidateur Monsieur Jean-Pierre COLIN, demeurant 2 rue de la Carrée 21130 VILLERS LES POTS et l'a déchargé de son mandat ; - décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; - prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis – le liquidateur.

AL214932092

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GERLAND du 18/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : BAPTISTE PAQUOT

Siège : 18 rue Humbert de Gillens, 21700 GERLAND

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : activité de photographie, organisation évènementielle (expositions et toutes autres prestations liées à l'activité), production vidéo, consulting numérique (photographie, communication)

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Baptiste PAQUOT, dmt 18 rue Humbert de Gillens – 21700 GERLAND

La Société sera immatriculée au RCS de DIJON

AL214931942

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/11/2021, il a été constitué une SCI à capital variable dénommée :SCI BOUSBASSI. Capital : 100.000,00 euros. Capital minimum : 100.000,00 euros. Capital maximum : 200.000,00 eurosSiège social : 1 Rue Pierre PRUD'HON - 21000 DIJON. Objet : l'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, la location et le reste de l'article reste inchangé.Gérance : M. DJAMEL BOUSBASSI, 1 RUE PIERRE PRUD'HON - 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL214932002

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 18/11/2021 de la SCEA suivante :

Dénomination : LA BELLE CROIX ;

Siège : 17 Rue de l'Eglise 21580 BUSSIERES

Durée : 99 ans ;

Objet : l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités, la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation,

Capital : 25 000,00 euros

Gérance : M. Pierre PAGOT (11 Rue de la Vigne du Buis 21580 BUSSIERES)

Cession de parts : agrément en AGE pour toutes les cessions de parts

Immatriculation au RCS DIJON.

Pour avis

AL214932008

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 25/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : TOUCHE D'ACIER Siège : 141 rue du Champ des Cannes – 21200 BEAUNE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, Capital : 1 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire. Objet : l'achat, la vente et plus généralement la commercialisation de tous objets de décoration en métal, intérieur et extérieur, à destination de professionnels ou de particuliers ; le négoce de tous objets de décoration en métal sur internet, création et exploitation d'un site internet à cet effet ; la conception, la fabrication et la pose de d'éléments de serrurerie, verrières, escaliers et garde-corps, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers ; la réalisation tant par elle-même que pour le compte des tiers de toutes opérations de commission ; la création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet et plus généralement de tous biens immobiliers ; l'acquisition, l'aliénation, l'échange ainsi que toutes opérations portant sur les actions, parts sociales, parts d'intérêt, parts de fondateurs ou bénéficiaires, obligations ou bons, et généralement sur toutes valeurs mobilières et droits mobiliers quelconques. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Maxime DENISE, demeurant 141 rue du Champ des Cannes – 21200 BEAUNE. Directeur général : Madame Camille VERNIZEAU, demeurant 141 rue du Champ des Cannes – 21200 BEAUNE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis Le Président

AL214932030

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 14/10/2021, il a été constitué une SCI

Dénomination : SCI NM

Siège social : 14 Cours De La Faïencerie 21000 DIJON

Capital : 10000 €

Activités principales : la société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir (ou apporté à la société) et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 ans

Gérant : M. MENNAD Abdelatef 27 Chemin De Touillon 21110 TART-LE-HAUT

Cession de parts sociales : Libre

Immatriculation au RCS de DIJON

AL214932032

SARL THOMAS TISSANDIER
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON

RBVET

SPFPL au capital de 2.000 €
Siège Social
50 Boulevard des Allobroges
21121 FONTAINE-LES-DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date du 15/11/2021, il a été constitué une société dénommée RBVET présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société de participations financières de profession libérale par actions simplifiée de vétérinaire

Siège social : 50 Boulevard des Allobroges 21121 FONTAINE-LES-DIJON

Durée : 99 années

Objet social : détention de parts ou d'actions de Sociétés d'Exercice Libéral ayant pour activité l'exercice de la profession libérale de vétérinaire, participation à tout groupement de droit français ou étranger

ayant pour objet l'exercice de ladite profession, détention de parts de sociétés civiles immobilières détenant des locaux affectés à l'exercice de l'activité de vétérinaire ;

Capital social : 2.000 €

Apports en numéraires : 2.000 €

Président : Mme Roxanne BETREMIEUX, demeurant au 9 rue Basse 21250 BONNENCONTRE, pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Agrément : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires (9/10ème).

RCS : DIJON

AL214932035

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/12/2021, il a été constitué une SCI dénommée : SCI de la Baudinière

Siège social : 18 rue d'Assas – 21000 DIJON

Capital : 1000 €

Objet : acquisition, la propriété et la gestion, à titre civil, de biens immobiliers ainsi que tous titres de sociétés immobilières, administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie d'hypothèque, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction ou pour faciliter la réalisation de l'objet social et ce, par voie de caution hypothécaire, et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Gérance : M. J. BAUDIN, 18 rue d'Assas – 21000 DIJON

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.

AL214932043

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 01/12/2021 : forme : SARL, dénomination : JARDIFERME, siège social : 4 Rue du Château, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, objet social : la production et vente de fruits et légumes, cueillette à la ferme, l'achat et vente de fruits et légumes et de produits régionaux, location de matériel avec ou sans chauffeur, la production et revente d'électricité photovoltaïque ou de toute autre énergie renouvelable, durée : 99 ans, capital : 20 000 €, gérance : M. Olivier PÈRE (4 Rue du Château 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR), dépôt légal RCS DIJON.

Pour avis.

AL214932053

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/12/21 il a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MAX & NICO

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 20.000,00 €

SIEGE : 6, Rue de l'Eglise, 21120 COURTIVRON

OBJET : Boucherie, Charcuterie ; Traiteur ; fabrication de plats cuisinés ; Vente de produits divers d'alimentation, épicerie.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : toutes cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT : nommé sans limitation de durée : M. Nicolas TOUTAIN, demeurant 6, Rue de l'Eglise, 21120 COURTIVRON,

DIRECTEUR GENERAL : nommé sans limitation de durée : M. Maxime LAMBERT, demeurant 3, Route de Chevigny, 21310 NOIRON SUR BEZE.

IMMATRICULATION : RCS de DIJON.

Pour avis,

AL214932058

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SCI SOLENE

FORME : Société civile immobilière.

CAPITAL : 175 003 €

SIEGE SOCIAL : 38 Route de Seurre 21200 BEAUNE (France)

OBJET : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

DUREE : 99 ans

APPORTS EN NUMERAIRE : 175.003 €

GERANCE : Monsieur Vincent DUPONT demeurant 38 Route de Seurre 21200 BEAUNE et Madame Nathalie DUPONT demeurant 38 Route de Seurre 21200 BEAUNE

CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'unanimité des associés, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant.

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL214932062

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 22 novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société Civile Immobilière Dénomination sociale : 2224 Siège social : 22 avenue du 8 Septembre 1944 – 21200 BEAUNE Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole, - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés, - accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social, - la Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 Euros constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : M. Thierry ANDRE demeurant 22 avenue du 8 Septembre 1944 à BEAUNE (21200) et M. David BUTTERFIELD demeurant 24 avenue du 8 Septembre 1944 à BEAUNE (21200) Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés à l'unanimité Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON La Gérance

AL214932066

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 30/11/2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : COETUS 360

Siège : 20 Rue Albert Rémy - 21370 PLOMBIERES LES DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Capital : 20 000 euros

Objet : Ordonnancement, planification et coordination des chantiers. Maîtrise des coûts des projets de construction. Etudes, métrés, vérifications tous corps d'état relatifs à des projets de construction. Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à des projets de construction. Achat et vente de tous matériels et fournitures nécessaires à l'élaboration et à la réalisation des projets

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de trois (3) ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Pierrick HEMON, demeurant 9 Rue de Talant - 21000 DIJON

Directeur général : M. Arnaud LOUET, demeurant 8 Allée des Mésanges - 21121 FONTAINE LES DIJON

POUR AVIS

Le Président

AL214932067

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE du 27 novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée,

Dénomination : RENOVATION CARRELA'G,

Siège : 4 Rue de Bellevue – 21170 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,

Capital : 1 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire,

Objet : tous travaux de rénovation consistant en la pose de carrelage, faïence, sol PVC, parquet, et plus généralement de tous revêtements sols et murs, intérieurs et extérieurs ; l'achat et la vente de carrelage, de tous revêtements sols et murs, et plus généralement de tous matériaux ; tous travaux de petite maçonnerie nécessaires à la réalisation de l'objet social ; et plus généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à des activités similaires connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions,

Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières au profit d'un associé ou d'un tiers à quelque titre et sous quelque forme que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés,

Président : Monsieur Clément TARDEVET demeurant 4 Rue de Bellevue – 21170 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE,

Directeur Général : Monsieur Samuel KELLER demeurant Hameau de Moux – Route du Manoir – 21700 CORGOLOIN

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL214932075

AVIS DE CONSTITUTION

HOLDING LIB

En date du 5 décembre 2021, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Objet social : prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit

Capital social : 1000 euros

Siège social : 70 Avenue Victor Hugo, 21000 DIJON

Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON

Transmission d'actions : les cessions d'actions sont soumises à la procédure d'agrément fixée par les statuts

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente.

Présidence : Vivien GALLY demeurant à DIJON (21000) 70 avenue Victor Hugo

AL214932083

NIÈVRE

SUCCESSION

OFFICE NOTARIAL DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité-sur-Loire (Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 29 juillet 2011, Madame Simonne Marie LE QUEMENER, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Bernard Henri BALCAEN,, demeurant à

SAINT-SAULGE (58330) résidence le clos App 27, Née à PRECY-SUR-MARNE (77410), le 15 novembre 1926, Décédée à SAINT-SAULGE (58330), le 12 juillet 2021 a consenti un legs

universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), le 25 novembre 2021. Opposition

pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

AL584932002

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 juin 1987, suivi de deux codicilles en date des 25 mars et 26 avril 2020,Madame Monique Renée Juliette ROBERT, en son vivant retraitée, demeurant à CORBIGNY (58800) 2 rue des Capucins .Née à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015), le 21 juin 1930.Veuve de Monsieur Gilbert Simon PONSOT et non remariée.Non liée par un pacte civil de solidarité.De nationalité française.Résidente au sens de la réglementation fiscale.Décédée à CLAMECY (58500) (FRANCE) le 24 juillet 2021.A consenti un legs universel.Consécutivement à son décès, ce testament, ainsi que les codicilles, ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Arnaud LASNIER, notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Arnaud LASNIER, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à PARIS (8ème arrondissement), 8 avenue Bertie Albrecht, le 30 novembre 2021, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Arnaud LASNIER, notaire à PARIS (75008) 8 avenue Bertie Albrecht, référence CRPCEN : 75107, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584932006

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Le 29/11/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Par jugement en date du 29/11/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

C.G.M.D. CONSTRUCTIONS (SAS)

R DE VILLEBERNE - 58440 MYENNES

RCS/RM 58 SIREN : 750 802 472

Le Greffier,

AL584932012

SCP DINET et Associés
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL,
ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI
N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 24 juillet 2010 Madame Paulette Ginette Thérèse VITUREAU, veuve de Monsieur Jean André GUEDANT a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandre

BOUCHER-BAUDARD notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 24 août 2021 et d'un acte de notoriété du 6 novembre 2021 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de la SCP DINET et Associés, notaires à CLAMECY référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584932009

SCP DINET et Associés
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL,
ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI
N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 6 mars 2010 Madame Jeannine Rosa BARSZEZEWSKI, veuve de Monsieur Adrien Guy GANIER a consenti des legs universels et particuliers.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandre

BOUCHER-BAUDARD notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 24 août 2021 et d'un acte de notoriété du 16 novembre 2021 desquels il résulte que les légataires

remplissent les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de la SCP DINET et Associés, notaires à CLAMECY référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce

testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584932010

NOMINATION

NEVERS EXOTIQUE

SASU au capital de 1000 €
Siège social
10 Sq De La Resistance 58000 Nevers
890792500 RCS NEVERS

Par décision en date du 23/10/2021 l'associé unique a décidé de nommer président THARUMASEGARAM PONRAJAH, 11 Rue Des Geraniums 45500 Gien pour une durée indéterminée en remplacement de THARUMASEGARAM PONRAJAH démissionnaire.

Dépôt RCS NEVERS.

AL584931970



NEVERS EXOTIQUE

SASU au capital de 1000€
Siège social
10 Sq De La Resistance 58000 Nevers
890792500 RCS NEVERS

Par décision en date du 23/10/2021 l'associé unique a décidé : de nommer président THARUMASEGARAM PONRAJAH , 11 Rue Des Geraniums 45500 Gien pour une durée indéterminée en remplacement de KOMAL DUHAL , démissionnaire.

Dépôt RCS NEVERS.

AL584931973

BIENVUE

SAS au capital social de 8 000 Euros
Siège social : 53 bld du Grand Pré des Bordes
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 507 779 601

Décisions du 06.12.2021 :

Ancienne mention :

Président : M. Christophe ALBERT

Nouvelle mention :

Président : TPC FINANCES dont le siège social est 53 bld du Grand Pré des Bordes 58000 NEVERS immatriculée au RCS NEVERS sous le numéro 903 850 535.

Pour avis.

AL584932037

LE CHAMP DE LA DAME

SAS au capital de 10.000 €
Siège social : Passy les Tours
58400 Varennes-lès-Narcy
498 791 672 RCS NEVERS

Par DAU du 02/12/2021, la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL, SAS sise 21 rue de Téhéran – 75008 Paris, 482 026 739 RCS PARIS, a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. Philippe CHAUSSAT et il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet ANNE BONICHON ET ASSOCIES. Dépôt légal au RCS de NEVERS

AL584932038

TRANSFERT DE SIÈGE

SEL DARS

SELARL de chirurgiens-dentistes Siège : 6A rue du Docteur Faucher – 58320

POUGUES-LES-EAUX Au capital de 1000 euros En cours d'immatriculation RCS de Nevers

Suite à la modification d'adresse effectuée par le Conseil Municipal de Pougues-Les-Eaux le

18 novembre 2021, le siège de la société est désormais situé au : 210 rue du Docteur

Faucher – 58320 POUGUES-LES-EAUX, à compter de ce jour.

AL584931960

SCI MPA

SCI au capital de 200 €
36 rue Simone Veil
58 600 GARCHIZY
883 796 211 R.C.S. NEVERS

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision des associés en date du 01/09/2021 et à effet de cette date, il a été décidé le transfert du siège social de la Société, jusqu'ici situé à à 36 Rue Simone Veil – 58600 GARCHIZY, à la nouvelle adresse suivante 19 rue Julien David – 85400 LUCON

L'article 4 du titre I des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS et de LA ROCHE SUR YON.

AL584932031

NOUVELLE FOG AUTOMOTIVE

SAS au capital de 500.000 €
SIÈGE SOCIAL :
82 Avenue du 85 Ème de Ligne
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
802960716 R.C.S NEVERS

Par décisions du 03/12/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 27 Allée des 5 continents 44120 VERTOU. La société sera désormais immatriculée au RCS de NANTES.

AL584932034

MODIFICATION DE CAPITAL

LIGIER AUTOMOTIVE

Société par actions simplifiée
au capital de 8.137.000 €
Siège social
Technopole
58470 MAGNY-COURS
483 276 820 R.C.S. Nevers

Par décisions du 29/11/2021, l'associé a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 3.500.000 € en numéraire pour le porter à 11.637.000 €. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL584932013

SARL LEYMONIE

SARL au capital social de 4 000 Euros
Siège social
5 B, rue du Moulin d'Ecorce
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 447 839 440

Décisions du 09.11.2021 :

Ancienne mention :

Capital social : 4.000,00 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 540.000,00 euros

Pour avis.

AL584932020

ADDITIF

TREND & TENDANCE

Avis complémentaire à l'avis paru le 17 septembre 2021

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale de la société TREND & TENDANCE a décidé de transférer le siège social du 2 rue de Rumilly – 59241 MASNIERES au 52 rue de la Vauyon – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.

En raison du transfert de son siège social, la société sera immatriculée 841 069 503 RCS NEVERS.

La société TREND & TENDANCE est une Société par Actions Simplifiée au capital de 1.200 € ayant pour objet principal les prestations de services dans le secteur de la mode. Sa durée est de 99 années à compter du 13 juillet 2018. Elle a pour Présidente Mme Lioudmila MIKHAILOVA demeurant 52 rue de la Vauyon – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont inscrits à son nom. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des actions.

Pour avis, la Présidente, L. MIKHAILOVA

AL584931999

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre), le 27/11/2021,

Mr BAILLAIS Serge Jean Marcel, et Mme LEMOINE Françoise Marie-Thérèse, son épouse, dt ensemble à DONZY (Nièvre) 11 route d'Alligny, mariés à SAINCAIZE-MEAUCE (58470) le 4/9/1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me JACOB, notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Mal Leclerc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR INSERTION

Me JACOB, Notaire.

AL584932024

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 1er décembre 2021,

Mr MOREL Jean-Guy, et Mme LAMBERT Marie-Bernard, son épouse, dt à SAINT AMAND EN PUISAYE (Nièvre) lieudit Argenoux, mariés à la mairie de DAMPIERRE SOUS BOUHY (58310) le 22/9/1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 Mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Mal Leclerc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR INSERTION

Me JACOB, Notaire.

AL584932026

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Autres Greffes

Rectificatif de l'annonce passé le 03/12/2021.

Par jugement du Tribunal de commerce de Bourges en date du 02/11/2021, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de liquidation judiciaire ouverte à l'égard de la société :

SARL ID WEB

1 Rue Jules Ferry 18000 Bourges

SIREN : 419 436 548

Etablissement secondaire : 22 rue de la Main de Fer 58200 Cosne-Cours-Sur-Loire

Activité : Prestations informatiques

AL584932032

Rectificatif de l'annonce passé le 03/12/2021.

Par jugement du Tribunal de commerce d'Auxerre en date du 08/11/2021, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de liquidation judiciaire ouverte à l'égard de la société :

SAS BOIS MENUISERIE CHARPENTE TOITURE

13 route des Bois de Bèze 89480 Lucy-sur-Yonne

RCS N° 441.058.484

Etablissement secondaire : 27 Route d'Auxerre 58500 CLAMECY

Activité : Menuiserie

AL584932033

Etude de Maître Thibaut MARIE
Notaire à NEVERS (58000)
1 rue Saint Martin
CRPCEN n°58002

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :

Monsieur Thierry Gérald **SABIO**, employé de commerce, et Madame Véronique **BOURRY**, ouvrière, demeurant ensemble à COULANGES-LES-NEVERS (58660) 98 Bis rue des Bruyères.

Monsieur est né à NEVERS (58000) le 3 mars 1968,

Madame est née à NEVERS (58000) le 26 mars 1964.

Mariés à la mairie de URZY (58130) le 13 avril 1996 sans contrat de mariage.

Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Thibaut MARIE.

Date de l'acte : 30 novembre 2021.

Les oppositions éventuelles doivent être faites, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée cidessus.

POUR AVIS ET MENTION

Maître Thibaut MARIE,

Notaire.

AL584932029

→ CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

M. **DURAND Adboulaye Mustafa** né le 27/02/1992 à Reims, (51), demeurant 27 rue du faubourg de Bethleem 58500 CLAMECY dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique (DURAND) celui de **DAMAR**.

AL584932028

→ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE SUR SURENCHERE

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :

Commune de LA MACHINE (Nièvre), 48 rue de la Ceinture.

Maison d'habitation de plain-pied, grenier dessus, avec un jardin.

L'intérieur de la maison comprend une grande pièce à vivre, deux dégagements, un WC, une salle de bain, une chambre.

Le grenier avec accès en pignon.

Dépendances : deux petits appentis en pignon.

Jardin entièrement clos par un muret et clôture PVC côté rue, par muret et grillages derrière.

Le tout cadastré section AR n° 39 pour une contenance de 6 a 64 ca.

Bien libre.

A l'audience des saisies immobilières du Juge de l'Exécution du Tribunal de Judiciaire de NEVERS (Nièvre), Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre), **le MARDI 18 JANVIER 2022 à 10 heures 30**.

MISE A PRIX : SEIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (16 500,00 €).

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 26 novembre 2021

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser :

- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, dont le Cabinet est à NEVERS (58000), 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

- Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe des saisies immobilières du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS (RG 21/00009).

- Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET, Huissier de justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00, le mardi 04 janvier 2022 à 14 h 00 sur place.

AL584931983

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 18 JANVIER 2022 à 10h30

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 20 avenue de l'Europe, 78000 VERSAILLES

COMMUNE DE CORANCY (Nièvre)

Lot unique : Une maison d'habitation sise « Le Bourg », élevée sur terre plein, comprenant :

-Au rez-de-chaussée : une pièce à vivre, une cuisine, un débarras et un WC

-A l'étage : trois chambres et une salle de bains

Grenier au-dessus

Grange attenante

Petites dépendances derrière à usage de cave et de bûcher

Coin jardin

L'ensemble cadastré Section AD numéro 113 « Le Bourg » pour une contenance de 4 ares 99 centiares

Sur la mise à prix de :

QUINZE MILLE EUROS (15 000 €)

Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 7 500 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 02/12/2021. Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR au 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 7 janvier 2022 à 14h00 : S'adresser à Maitre Isabelle PONCET-PERE, huissier de justice, ZI de Villemenant, 58130 GUERIGNY, Tél : 03 86 85 14 53

AL584932027

→ MODIFICATION DE STATUTS

SCIERIE PETITRENAUD

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 400 000 €uros
Siège social : 4 Route de La Gare
B.P. 100
58190 DIROL
780 060 190 RCS NEVERS

Suivant décision des associés en date du 30 septembre 2021, il a été décidé, suite à la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite « Loi PACTE » de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire, la Société ETC AUDIT - Place de l'Europe - 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE et du Commissaire aux comptes suppléant, la Société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES - Place de l'Europe - 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, le Président

AL584931985

S.J.B.
Société d'Avocats

SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE LA NOUE

au capital de 30 489,80 euros
Siège social
Domaine de Grenessay - LIMANTON
58290 MOULINS ENGILBERT
340 251 792 RCS NEVERS

Augmentation de capital et transfert du siège et changement de Gérant

La collectivité des associés de la Société dénommée «Société Civile Agricole LA NOUE» réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 25 novembre 2021, a décidé : - de réduire le capital actuel d'un montant de 30 489.80 euros d'une somme de 29 989.80 euros, le ramenant ainsi de 30 489.80 euros à 500 euros par réduction de la valeur nominale de la part actuellement de 15.2449 euros pour la ramener à la valeur nominale de 0.25 euros après réduction, - la nomination en qualité de gérant en remplacement de la Société Civile LA RONCELETTE, démissionnaire, pour une durée illimitée à compter du 25 novembre 2021 de Monsieur Romain MAILLAULT, demeurant Le Bourg – 58340 MONTIGNY SUR CANNE, - le transfert du siège social du Domaine De Mont – Limanton – 58290 MOULINS ENGILBERT à Les Coupes de Pouligny – 58340 MONTIGNY SUR CANNE, à effet du 25 novembre 2021.

AL584932005

HOLDING AC

SARL au capital social de 50 000 Euros
Siège social : 57, Grande Rue
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
R.C.S. NEVERS 533 710 539

Le 19.11.2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à : «toutes prises de participations dans toutes sociétés créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet, la propriété et la gestion desdites participations ; l'assistance, l'animation, la coordination

et l'appui des sociétés dans lesquelles la société détient des participations en faisant jouer toutes les synergies de nature à renforcer leur image, soutenir leur croissance, optimiser les services rendus à leurs clients, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de leurs collaborateurs et activer leur développement ; l'administration d'entreprises, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance aux entreprises notamment en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion, de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché, d'ingénierie en matière financière ; et d'une manière plus générale toutes les activités des holdings et des sociétés têtes de Groupes ; la propriété, l'acquisition, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous immeubles, droits ou biens immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières ; la propriété, l'acquisition, la vente, l'administration et la gestion de tous biens meubles ; l'activité et le rôle de centrale d'achat ; la distribution, l'achat, la vente ou la revente de tous produits, de toutes prestations, de tous services, y compris la négociation et l'intermédiation pour agir au nom et pour le compte d'autrui dans la cadre de ces activités notamment à titre d'agent commercial si la société bénéficie d'un ou plusieurs mandats pour le compte d'autres entreprises industrielles, commerciales ou de prestations de services ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques et brevets concernant ces activités.

Pour avis.

AL584932011

SCI SAINT VITTE

Société Civile
au capital de 152,45 € porté à 1 352 €
Ancien siège social
1, Résidence La Pagerie
Rue du Colonel Jean-Pierre – 58000 NEVERS
Nouveau siège social
14, Avenue Marceau - 58000 NEVERS
431 737 881 RCS NEVERS

Il résulte de l'AGE du 15/11/2021 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :

- Capital social :

* ancienne mention : 152,45 €

* nouvelle mention : 1 352 €

- Gérance :

* ancienne mention : Mme Michèle ROY dt à NEVERS (58) – 14, Avenue Marceau

* nouvelles mentions : Mme Michèle ROY susnommée et Mme Bernadette ROY dt à BOURGES (18) – 118, rue Emile MARTIN

- Siège social :

* ancienne mention : 1, Résidence La Pagerie – Rue du Colonel Jean-Pierre – 58000 NEVERS

* nouvelle mention : 14, Avenue Marceau – 58000 NEVERS

AL584932014

A CONTRE COURANT

SAS au capital de 1000 €
Siège social
18, rue Gutenberg, 35000 Rennes
882 973 787 RCS de Rennes

L'AGE du 29/10/2021 a décidé de :- Transférer le siège social de la société 10, rue André Menin, 58000 Nevers, à compter du 01/11/2021- Nommer en qualité de Président Mme DA SILVA Sandra, demeurant 10, rue André Menin, 58000 Nevers, en remplacement de Mme DA SILVA Vanessa, démissionnaire, à compter du 01/11/2021.

Radiation au RCS de Rennes et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL584932021

DOMAINE CHATELAIN

SAS au capital social de 611 520 Euros
Siège social : Les Berthiers
24, rue du Mont Beauvois
58150 SAINT-ANDELAIN
R.C.S. NEVERS 339 280 117

Le 02.12.2021, l'assemblée générale a constaté le non renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaire CPB AUDIT SELARL et suppléant BOUVEAU PHILIPPE EIRL.

Pour avis.

AL584932030

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SARL ETS SIMEON
Capital social : 2.000 euros
Siège social : 16, route de Paris
58640 VARENNES VAUZELLES
852 305 127 RCS NEVERS

Par DEAU du 13/10/21 il est adjoint à l'objet social actuel les activités suivantes : Tous travaux de carrosserie et peinture sur véhicules légers et utilitaires auprès des particuliers et des professionnels, travaux donnés en sous-traitance et l'achat-vente de véhicules légers et utilitaires auprès des particuliers et des professionnels.

AL584932035

→ NON DISSOLUTION

AVIS DE NON DISSOLUTION

MON-AGENCEUR.FR
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 voie Prairial,
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
844 806 364 RCS SENS

L'AGE du 22/10/2021, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL584931961

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud – 58000 NEVERS

TREND & TENDANCE

SAS au capital de 1.200 €
Siège social
52 rue de la Vauyon
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
841 069 503 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2021, statuant en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Pour avis, la Présidente

AL584932000

SELARL Cabinet d'Avocats ORL-HAC – PIALES
7 rue de la grange aux grains
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

FEED RACING FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
TECHNOPOLE
Circuit de Nevers Magny-Cours
58470 MAGNY COURS
845 355 072 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 19/10/21, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL584932018

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI MACO

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1.600 euros
Siège de liquidation
12 rue du Marquis d'Ancre
58300 DECIZE
488 330 713 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2021 a approuvé le compte rendu de clôture de liquidation de la société, donné quitus à M. Olivier ROUSSAT, liquidateur demeurant 12 rue du Marquis d'Ancre – 58300 DECIZE, de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, O. ROUSSAT

AL584931996

COGEP AVOCATS
Route d'Orléans - BP 89
18230 ST DOULCHARD

LES MIMOSAS

Société civile immobilière
au capital de 221 050 euros
Siège social
16 Rue du Chapeau Rouge
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
Siège de liquidation
16 rue du Chapeau Rouge
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
448 323 642 RCS NEVERS

L'AGE du 29/11/2021, à effet du même jour, a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. François-Hugues CHEVALIER dmt 16 rue du Chapeau Rouge – 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 16 rue du Chapeau Rouge – 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis le Liquidateur.

AL584931997

COGEP AVOCATS
Route d'Orléans - BP 89
18230 ST DOULCHARD

SCI LES NOYERS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 762,25 euros
Siège social
16 rue du Chapeau Rouge
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
Siège de liquidation
16 rue du Chapeau Rouge
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
377 771 670 RCS NEVERS

L'AGE du 29/11/2021, à effet du même jour, a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. François-Hugues CHEVALIER dmt 16 rue du Chapeau Rouge – 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 16 rue du Chapeau Rouge – 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis le Liquidateur.

AL584931998

CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI RW DES AMOGNES, SCI au capital de 2300€, Les Broussailles, 58400 Mesves Sur Loire, 451 190 508 RCS Nevers. L'AGO a approuvé, le 30/11/2021, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr ROZIER François, 2 route de paris, 58400 Chaulgnes pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 30/11/2021. Mention au RCS de Nevers

AL584932003

SCI LES GLYCINES

SCI en liquidation
au capital social de 1 600 Euros
Siège social : 5, rue du Pré Jacot
58320 POUGUES-LES-EAUX
R.C.S. NEVERS 379 243 652

Le 31.10.2021, l'Assemblée générale extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31.10.2021.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

AL584932008

AGENCE IMMOBILIERE VIDEAU

SARL en liquidation
au capital de 15 300 €
Siège Social
19, rue de Rémigny – 58000 NEVERS
428 661 383 RCS NEVERS

L'AGO du 09/11/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur M. Alain de PILLOT de COLIGNY-CHATILLON dt à VARENNES VAUZELLES (58) – Les Murgers, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/10/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

AL584932015

AUTO PIECES 58

SARL en liquidation
au capital social de 20 000 Euros
Siège social
Le Crot de la Poreuse - VILLECHAUD
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
R.C.S. NEVERS 379 492 887

Le 10.11.2021, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10.11.2021. M. Alain THENOT demeurant 18, allée des Cortillats - VILLECHAUD 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège du liquidateur.

AL584932016

LE CREAU

SCI au capital de 100 €
Siège social
LES SAUJOTS, 58310 Bouhy
814 985 446 RCS de Nevers

L'AGE du 24/11/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 24/11/2021,nommé en qualité de liquidateur M. VERGNOL Guy, demeurant LES SAUJOTS, 58310 Bouhy, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Nevers.

AL584932022

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22 Novembre 2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : GOINCOURT VSP

Objet social : ACQUISITION, ADMINISTRATION, ET LOCATION D'IMMEUBLE

Siège social : 77 rue de l'Abreuvoir 58500 CLAMECY

Capital : 1 000 euros

Gérance : M Thomas DHALEINE 77 rue e l'Abreuvoir 58500 CLAMECY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL584931981

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 9 novembre 2021, il a été institué une Société d'Exercice Libéral Unipersonnelle à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : Infirmière JEO

CAPITAL : 100 €uros

SIEGE SOCIAL : Place Mariller 58230 Montsauche-les-Settons.

OBJET : Infirmière libérale.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

GERANT: Mme OREL Jennifer, Julie, demeurant 12 rue du 8 mai 1945 à Dun-les-Places (58230).

La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL584931995

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange , substitution ou location tout ou partie des biens suivants :

Biens à vendre :

Cmne de BILLY-SUR-OISY: Zone NC

Biens loués sur partie

47 ha 37 a 43 ca

- Champ de la villeneuve: B-42 - Champ des criots: B-39(*) - Champ platre: B-53-57(*)-58 ZK-90 - Francoise: ZA-123-134 - L erable: ZA-95 - La bistelle: ZD-266 - La gourdonnerie: ZC-232-246 - La quimbault: ZA-62

- Le verger a barbe: ZK-27 - Le verger vincent: ZB-20 - Les grosses terres: ZB-31(*) - Les noyers gaujeons: YC-67(*)-68(*) - Les robineries: B-49(*)-50-51(*)-52 - Les suches: ZB-33(*)-34(*)-35(*)

- Les tobry: ZB-39 - Les vallees: ZB-96-97-102-104 - Sur les chaumes: YC-87-97 - Vraine: ZC-27

Cmne de BRASSY: ZONE NF

1 ha 38 a 77 ca

- Les rochelis: D-1166[459] - Les rousselees: E-158(*)

Cmne de LUCENAY-LES-AIX: ZONE NC

Avec Bâtiment en mauvais état

84 a 10 ca

- Le rempart: ZC-54

Cmne de MONCEAUX-LE-COMTE: ZNE RNU

Biens loués sur toute la surface

avec bâtiment d'exploitation

73 a 89 ca

- La croix rouge: AB-30[238](*)

Cmne de POUGUES-LES-EAUX: ZONE A

avec bâtiments d'habitation et d'exploitation

76 a 15 ca

- Des sources: ZR-22 - Les metairies: ZR-16-17-18-23

Cmne de SAINT-ELOI: ZONE A

5 a 96 ca

- Les marolles: AM-18[607]

Cmne de VIELMANAY: ZONE N

14 ha 55 a 61 ca

- Moulin de st laurent: A-447[227](J)-447[227](K) ZA-6-11[2]

Biens à louer par intermédiation locative :

Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT : ZONE NC

14 ha 88 a 43 ca

- 'La verniere': E- 227 - 'Paturail des chaumes': E- 234 - 'Pres de l ile': E- 228(*)-229

Cmne de COSSAYE : ZONE NC

7 ha 93 a 90 ca

-'Les bouts coupes': ZI- 4(*) -'Les champs mates': ZH- 71

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 27/12/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL584932036

AVIS DE CONSTITUTION

Par statuts en date du 25/11/21 est constituée la Société avec les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

DENOMINATION : C.L.I.

CAPITAL : 1.000 euros

SIEGE : 3, rue Romain Rolland 58600 FOURCHAMBAULT

OBJET : En France ou à l'étranger, la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier et mobilier.

DUREE : 99 ans

PRESIDENT : Monsieur Clément, Charles-Henri, Pierre LALEURE Demeurant 3, rue Romain Rolland, 58600 FOURCHAMBAULT

ADMISSION AUX ASSEMBLEES : Tout Associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : chaque action donne droit à une voix.

AGRÉMENT DES CESSIONS D'ACTIONS : cession des actions est libre

Mention sera faite RCS NEVERS.

AL584932001

Christophe ROBERT
Notaire à NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS 10 rue Vauban, le 18 novembre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. -Dénomination sociale : LES BOULAISES. - Siège social : VARENNES-VAUZELLES (58640), 25 rue Louise Michel. - Durée de 99 années. - Capital social : MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 EUR). - toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. - Premier gérant : Monsieur Benjamin Jacques Roger CLAVILIER demeurant à NEVERS (58000), 1 bis avenue Saint-Just. - Durée de fonction des gérants : illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

Le notaire.

AL584932004

ALPHA EXPERTS

NEVERS - BOURGES

NOBI CM2S

Aux termes d'un acte SSP établi à MARZY en date du 25/11/2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes: DÉNOMINATION : NOBI CM2S. SIÈGE SOCIAL : 5 impasse de Busserolles, 58180 - MARZY. OBJET : L'acquisition, l'aménagement, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobilier. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 1 000 euros. GÉRANCE : Monsieur Cédric MANEVY, demeurant 5 impasse de Busserolles, 58180 MARZY et Monsieur Sylvain PRIEUR, demeurant 67 route du Panorama - 58180 MARZY. AGRÉMENT DES CESSIONS : librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL584932007

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire au sein de la SCP JP JACOB à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société Civile immobilière

- Dénomination SCI S.B.D

- Siège social : COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 37 avenue du 14 juillet.

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

- Objet : l'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, et généralement toute opération civile pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet.

- Apport en numéraire : la somme globale de 500 euros.

- Capital social : 500 euros divisé en 100 parts de 5 euros chacune, numérotées de 1 à 100.

- Gérance : est nommé comme premier gérant pour une durée illimitée : Mme Camélia PREDESCU dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 4 rue Claude Tillier.

Ladite société sera immatriculée au RCS DE NEVERS

POUR AVIS

Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL584932023

ALPHA EXPERTS

MAISON BLEUE RENOVATION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 25/11/2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : MAISON BLEUE RENOVATION. Siège social : 34 ter Rue du Général Sorbier - 58000 NEVERS. Objet : Rénovation de bâtiments, travaux d'électricité, avec réalisation en sous traitance ou non des activités de maçonnerie, plomberie, chauffagiste, menuiserie, charpentier, couverture, peinture-plâtrerie, construction de bâtiment et terrassement, fabrication de meubles. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital : 2 000 euros Gérance : Monsieur Eric LEMAITRE, demeurant 10 Impasse Henri Bouchard, 21000 - DIJON et Monsieur Thomas LEMAITRE, demeurant 1 bis Rue Principale, 58180 - MARZY. Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL584932025

YONNE

SUCCESSION

Etude de Maître
Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux
(89530)
9, rue de Paris

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Art 1007 du Code civil, 1378-1 Code de procédure civile, Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er avril 2015, Mme Sylvette Micheline TROLLE, Vve de Mr Amand Henri BOUC, demeurant à PERRIGNY (89000) 23 rue de la Cour Résidence Mémoire de Bourgogne, née à CHARBUY (89113), le 7 mars 1929, décédée à PERRIGNY (89000), le 22 octobre 2021, a consenti un legs universel.

Suite à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me FONTENEAU, Notaire à ST-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 30 novembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Me FONTENEAU, notaire à ST BRIS LE VINEUX, référence CRPCEN 89007, dans le mois suivant la réception par le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce dernier.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894932035

Notaire

SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
22 rue du Puits des Dames
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant article 1007 du Code Civil par testament olographe du 27 octobre 2012, Mme Marie-Louise BERNAT, veuve de M. Roger MAILLAUT, demeurant à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (Yonne) Résidence Le Village, née à FESTIGNY (Yonne) le 2 septembre 1923, décédée le 24 février 2021.

A institué des légataires universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt de testament, reçu par Me Laure BERTHELIN, notaire à AUXERRE le 15 juin 2021. Le certificat

de réception dudit PV de testament a été reçu par le Tribunal Judiciaire d'Auxerre le 28 juin 2021.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formé par tout intéressé auprès du notaire soussigné, chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois.

AL894932045

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 30 novembre 1987, M. Maurice Georges GUINARD, retraité, demeurant à CUSSY-LES-FORGES (89420) 3 rue de la Cure, né à LA PACAUDIERE (42310), le 26 octobre 1933, célibataire, ayant conclu avec Madame Bernadette Micheline DESMONTS un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON, le 20 février 2018, décédé à AVALLON (89200) (FRANCE), le 28 septembre 2021, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie le 3 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Le notaire

AL894932061

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 janvier 1999, Monsieur Jean André JOFFRES, en son vivant retraité, demeurant à VILLENEUVE-SUR YONNE (89500) 6 route de Palteau Hameau de Beaudemont.

Né à LEVALLOIS-PERRET (92300), le 28 juin 1932.

Veuf de Madame Raymonde Andrée FRENOY et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à JOIGNY (89300) (FRANCE), le 11 octobre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 17 novembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Romain LENDAIS, notaire à VILLENEUVE SUR YONNE 89500, référence CRPCEN : 89095, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894932072

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Monsieur Jacky Gustave Eloi DANJOU, en son vivant retraité, demeurant à MAILLOT (89100), 11 Rue du Cormier, né à MIGENNES (89400), le 26 juin 1934, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, est décédé à AUXERRE (89000), le 4 septembre 2021, instituant un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial » dont le siège est à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 3 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe DUGROSSY, notaire à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de SENS (89100) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894932080

Notaire

Laurent FRANCIN
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 24/02/2011, déposé au rang des minutes de Maître Stéphanie FAIVRE FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 26/11/2021, Monsieur Jean-Marc Gabriel Gérard FREYNET, demeurant à AUXERRE (89000), 2 rue de Belfort, Résidence Le Saule, célibataire, né à CONSTANTINE (Algérie), le 12 septembre 1942, décédé à AUXERRE (89000), le 29 août 2021, a institué un légataire universel.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.

Pour avis, le notaire

AL894932083

AVIS

Préfet de l'Yonne

AVIS DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE - COMMUNES DE VÉZELAY ET ASQUINS

Captage dit «de la source de Choslin» à Asquins

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0512 du 29 novembre 2021 sont déclarées d'utilité publique, au bénéfice de la commune de Vézelay, l'instauration des périmètres de protection et les travaux de prélèvement et de dérivation des eaux du captage dit « Source de Choslin » à Asquins.

La commune de Vézelay est autorisée dans les conditions fixées par le présent arrêté à prélever, à utiliser et à distribuer l'eau de la source de Choslin à Asquins pour la consommation humaine.

La parcelle AB 369a située à Asquins est déclarée cessible.

Les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existants, ainsi que les travaux et aménagements décrits doivent satisfaire aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de deux ans, sauf mention particulière précisée aux articles concernés.

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage participe à l'approvisionnement en eau des communes de Vézelay et Asquins et dans les conditions fixées par celles-ci.

Cet arrêté est consultable dans les mairies d'Asquins et Vézelay pendant une durée d'un mois.

Les documents sont consultables à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat de l'Yonne (www.yonne.gouv.fr rubrique : politiques publiques - environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques).

AL894932057

NOMINATION

DRAKA COMTEQ FRANCE

SAS au capital de 246.554.316 €
Siège social
23 avenue Aristide Briand
89100 PARON
393 525 993 R.C.S. Sens

Aux termes du procès-verbal du 21/10/2021, le Comité de contrôle a pris acte de la nomination de Monsieur Ramon PALLARES FRAGOSO demeurant 30 Boulevard Orloff 77300 Fontainebleau en qualité du membre du Directoire à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur BARILLA Luca, démissionnaire le 01/09/2021.

Mention au RCS de SENS.

AL894932036

KING OF THAI & JAP

SAS au capital de 500 €
Siège social : 17 Grande Rue
89100 SENS
900052663 RCS de SENS

Par AGO du 01/11/2021, il a été décidé de nommer nouveau président M. CAMARA DIORKHO demeurant 6 Les Buages 89150 JOUY à compter du 01/11/2021 en remplacement de M. BOUHADI MEHDI démissionnaire

Mention au RCS de SENS

AL894932050

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI AMPORELLE

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social : 20, Rue Carnot
89200 AVALLON
523 820 587 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 22 octobre 2021, il résulte que le siège social a été transféré du 20 rue Carnot – 89200 AVALLON au 28 rue Pasteur – 91120 PALAISEAU, à compter du même jour. L'article intitulé « SIEGE » des statuts a été modifié en conséquence.

Nouvelle immatriculation au R.C.S d'Evry.

Pour avis, le gérant.

AL894931724

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Yonne Etanchéités Toitures Intervention Entretien - SARL au capital de 20000€ - Siège social : 10 rue Dampierre 89000 AUXERRE - 903 765 964 RCS AUXERRE. L'associé unique a décidé le 05/11/2021 de transférer le siège social du 10 rue Dampierre 89000 AUXERRE au 5 rue des Caillottes 89470 MONETEAU à compter du 5/11/2021, et de modifier l'article 4 des statuts.

AL894931948

SCI JCB

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2021, les associés de la SCI JCB immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°412647828 ont décidé du transfert du siège social.

Ancien siège : 11 rue Marcellin Berthelot 89000 AUXERRE.

Nouveau siège : 2 avenue du 19 mars 1962, ZA La Saunière 89600 VERGIGNY.

Pour avis.

AL894932009

A.J.S.M.

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 euros
Siège social
rue Robert Raclot
89290 CHAMPS-SUR-YONNE
482 615 788 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 15 novembre 2021, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 6 rue du Souvenir Français – 17340 YVES, à compter de ce même jour. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. La société sera immatriculée au RCS de LA ROCHELLE et sera radiée du RCS d'AUXERRE.

Pour avis, le cogérant.

AL894932023

SCI ALLEE-SAINTE ODILE

SCI au capital de 473 979,18 Euros
Siège social : 75013 PARIS
16 rue Vandrezanne
408 095 024 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 27/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 12 route du Bon Rupt - 89630 ST LEGER VAUBAN.

Objet Social : L'administration et la gestion par voie de location ou autrement d'un bien immobilier sis 11 passages du Moulinet, PARIS 13 EME ARRONDISSEMENT (75013) et de tous autres biens de même nature dont elle viendrait à être propriétaire.

Cessions de parts : Clauses d'agrément

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation du RCS de Paris et immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL894932029

AUDITEF

54 avenue Gambetta
89300 Joigny
tél : 03 86 92 03 03
fax : 03 86 92 03 00
mail : auditef89@wanadoo.fr

BENETT'STP

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000Euros
Siège social
3B Route des Chollets
89116 Sepeaux St Romain
R.C.S : SENS 850374554

Aux termes d'une délibération en date du 19 Novembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 3B Route des Chollets 89116 Sepeaux St Romain au 2 Les Vodots 89116 Sépeaux St Romain et ce à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de SENS.

Le président

AL894932034

ELYOTT

Société civile
au capital de 3.000 €
Siège social :
43 Rue des Housseaux
77690 MONTIGNY-SUR-LOING
832 261 663 R.C.S. Melun

Suivant procès-verbal en date du 30 juin 2021, l'assemblée générale mixte a décidé de transférer le siège social, à compter du 1er janvier 2021 à l'adresse suivante : **Les longues Raies-Route de Villeneuve sur Yonne 89330 ST JULIEN DU SAULT.**

Pour information :

Objet social : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. L'acquisition et la gestion de tous droits immobiliers démembrés ou en pleine propriété..

Durée : 99 années.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Sens désormais compétent à son égard.

Pour avis.

AL894932060

CHARLES

Société civile
au capital de 3.000 €
Siège social :
43 Rue des Housseaux
77690 MONTIGNY-SUR-LOING
821 757 788 R.C.S. Melun

Suivant procès-verbal en date du 30 juin 2021, l'assemblée générale mixte a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : ZAC de la Petite Ile-Rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY.

Pour information :

Objet social : Acquisition en pleine propriété ou en démembrement, la prise à bail, la mise en valeur de tous immeubles à usage commercial, industriel ou d'habitation, achat de tous biens immobiliers et mobiliers, la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail ou autrement des immeubles qui seront apportés à la société ou acquis par elle.

Durée : 99 années.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Sens désormais compétent à son égard.

Pour avis.

AL894932073

MODIFICATION DE CAPITAL

EARL BRUNAT

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Société civile
au capital de 122 000,00 euros
Siège social
4 route de Sint Mards FRANCOEUR
89570 SORMERY
480 542 133 RCS AUXERRE

L'associé unique de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée «EARL BRUNAT» a décidé en date du 19/11/2021 d'augmenter le capital social d'une somme de 25 500 euros pour le porter à 147 500 euros par apport en numéraire et la mise à jour des statuts en conséquence : Ancienne mention Le capital social est fixé à 122 000 euros divisés en 12200 parts de 10 euros Nouvelle mention Le capital social est fixé à 147 500 euros divisés en 14 700 parts de 10 euros. La gérance

AL894932032

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

EX-NOVO, SARL, Siège : 1 Grande Rue – 89100 GRON; Capital : 8 000 € ; 449 357 573 RCS

SENS. Le 02/12/2021, l'AGE statuant en application de l'article L.223-42 du Code du commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

AL894932053

AUGMENTATION DE CAPITAL

HOLDING S.A.J. Société civile Au capital de 3 000,00 euros Siège social : 8 chemin des Usages, 89800 FONTENAY-PRES-CHABLIS 901 741 686 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 18 novembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de 25 400 € pour le porter à 28 400 € par création de 254 parts sociales d'une valeur 100 € de chacune. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE. Pour avis, la gérante

AL894932074

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYR-LES-COLONS

Le public est averti qu'en exécution :

-du code de l'environnement,

-de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0511 du 26 novembre 2021,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation de la carrière de roches massives calcaires située sur le territoire de la

commune de Saint-Cyr-les-Colons, présentée par la SAS Entreprise G. CLOUTIER, sera ouverte du lundi 03 janvier 2022 (14 h 00) au jeudi 03 février 2022 (17 h 00) inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs à la mairie de Saint-Cyr-les-Colons.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Denis GOUTTE.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 03 janvier 2022 au 03 février 2022, à la mairie de

Saint-Cyr-les-Colons, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté durant l'enquête sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 03 janvier 2022 au 03 février 2022 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au

03.86.72.79.89.

SOCIÉTÉ ARCHIBALD

Résidence Le Palais

1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES
SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

ACS SAS

Liquidation Judiciaire du 23/06/2020

12 Rue de la Croix - 89140 MICHERY

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 30 novembre 2021.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894932030

Les communes de Saint-Cyr-les-Colons, Deux-Rivières, Irancy, Préhy, Vermenton, Saint-Bris-le-Vineux, sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

-sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/2787

-par voie électronique, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :

enquete-publique-2787@registre-dematerialise.fr

-par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Cyr-les-Colons, siège de l'enquête.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur au titre du cadre sanitaire lié à la COVID 19, les

observations et propositions du public qui seront également consignées dans le registre et le procès-verbal de celles-ci,

à la mairie de Saint-Cyr-les-Colons les :

-lundi 03 janvier 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,

-mercredi 12 janvier 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,

-samedi 22 janvier 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,

-jeudi 27 janvier 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,

-jeudi 03 février 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Saint-Cyr-les-Colons, Deux-Rivières, Irancy, Préhy, Vermenton, Saint-Bris-le-Vineux. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision prise par le Préfet, à l'issue de la procédure, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. BOUHET, en charge du dossier pour la SAS Entreprise G. CLOUTIER mail : pa.bouhet@bouhetcognard.com tel : 06 28 97 73 53.

AL894932025

COMMUNE DE CHÂTEL-CENSOIR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SURLE PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Du 6 décembre 2021 à 9h00 au 21 décembre 2021 à 17h00

Par arrêté du 15/11/2021, le Maire de Châtel-Censoir a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du 06 décembre 2021 au 21 décembre 2021 sur le projet de zonage d'assainissement collectif, non collectif et pluvial de la commune de Châtel-Censoir. Jean Pierre BILLARD a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Mairie, 1 place Aristide Briand – 89660 CHATEL-CENSOIR les lundis de 9h00 à 12h00 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public le 06 décembre 2021 de 9h00 à 12h00 et les 16 et 21 décembre 2021 de 14h00 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie ou par mail à secretariat@chatel-censoir.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique qui est également disponible sur le site Internet de la Commune www.chatel-censoir.fr

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en Mairie et sur le site internet de la commune pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de zonage d'assainissement de la commune.

Le Maire, Olivier MAGUET

AL894932087

➜ CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Mme Julie RIEDINGER-LAGRANGE 5 rue Carnot, 89000 AUXERRE, née le 12/01/1996 à DIJON (21) dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : RIEDINGER.

AL894932078

➜ MODIFICATION DE STATUTS

AUX RIVES DE L'YONNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 623,00 euros
Siège social
48 B rue Emile Tabarant
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE
950 499 160 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 17 novembre 2021, la collectivité des associés a décidé de modifier l'objet social à compter de ce même jour. En conséquence, l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, a été modifié comme suit : Ancienne mention : La Société a pour objet en France et à l'étranger : toutes opérations commerciales se rapportant à l'activité de bar, café, restaurant, traiteur, hôtel. Nouvelle mention : La Société a pour objet en France et à l'étranger : toutes opérations commerciales se rapportant à l'activité de bar, café, restaurant, traiteur, préparation de plats à emporter.

Pour avis La Gérance

AL894932027

DIGINAS

SASU au capital de 10.000 € Siège social :20 RUE CHARLES GUERIN 89100 SENS 844 925 776 RCS de SENS Le 10/11/2021, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social comme suit : Activité de bureau d'étude, étude sur les courants de technique faible et courant fort, achat et vente de matériels électriques et informatiques.

Modification au RCS de SENS

AL894932031

➜ CESSION

CESSION

Suivant acte sous seing privé en date du 21 octobre 2021 à VERLIN enregistré à la recette des Impôts d'Auxerre le 22 novembre 2021, dossier 2021 00045801, référence 8904P01 2021 A 02134. Monsieur Jen-Philippe THIAULT, demeurant La Rainerie, 89330 VERLIN, a cédé à la SARL LE BOIS DE L'ORME, dont le siège est situé 3 L'Orme - 89330 SAINT-LOUP-D'ORDON, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 448 387 712, Un fonds de commerce d'entreprise de travaux agricoles, exploité à La Rainerie, 89330 VERLIN, moyennant le prix de cent soixante-dix-huit mille euros (178 000 €) s'appliquant : - Aux éléments incorporels pour mille euros (1 000 €) - Aux éléments corporels pour cent soixante-dix-sept mille euros (177 000 €) La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 21 septembre 2021 et le fonds sera à compter de cette date exploité au siège social de l'acquéreur. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 1 lieudit « La Rainerie », 89330 VERLIN. Pour avis et mention.

AL894932022

Notaires

CESSION FONDS DE COMMERCE LE PETIT MAX/SERENA

Suivant acte reçu par Maître Sixte BERTHIER, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 10 novembre 2021, enregistré à AUXERRE 1, le 19 novembre 2021, sous les référence 89094P01 2021 N 01183, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée LE PTIT MAX, Société en nom collectif au capital de 5000 €, dont le siège est à MALAY-LE-GRAND (89100), 1 rue Henri Collinet, identifiée au SIREN sous le numéro 829147727 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS. A :Madame Delphine Jeannine Gisèle SERENA, cuisinière, demeurant à BUSSY-LE-REPOS (89500) 9 lieu-dit Les Fourneaux. Née à SENS (89100), le 23 janvier 1977. Célibataire. Un fonds de commerce de Cafés-vins à emporter, brasserie, gérance de débit de tabacs, confiserie, bimbeloterie, journaux sis à MALAY LE GRAND (89100),1 Rue Collinet et rue Pasteur, lui appartenant, connu sous le nom commercial « LE PTIT MAX », et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 829147727, Moyennant le prix principal de CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (55 000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour 42.120,00 € et au matériel pour 12.880,00 €. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. Oppositions, en l'étude de Me BERTHIER dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C. Pour insertion Le notaire.

AL894932076

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ETA MAUNY

Société en nom collectif
au capital de 55 000,00 euros
Siège social
3 rue de la Forêt - 89400 BRION
498 683 150 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 1er novembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire a constaté la nomination en tant que cogérant de Monsieur Edouard MAUNY demeurant 21 Rue du Temple - 89000 AUXERRE. Mention sera faite au RCS de SENS.

AL894932024

SCI SARDA GABET

Société Civile Immobilière
au capital de 102.000,00 euros
Siège social
à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000)
Le Petit Bois
453 885 014 RCS AUXERRE

CHANGEMENT DE GERANCE

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 14/09/2020, il a été décidé de nommer Mme Isabelle SARDA née PERRENES, demeurant à AUXERRE (89000) 17 rue Fécauderie, comme co-gérante, devenue gérante aux termes d'une délibération de l'AGE du 16/04/2021, suite au décès de M. Hervé SARDA survenu le 15/10/2020. Le dépôt légal sera effectué auprès du RCS de AUXERRE.

Pour avis et mention. Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL894932043

S.J.B.
Société d'Avocats

SENS AMBULANCES

Société à responsabilité limitée
au capital de 250 000 euros
Siège social
48 rue Paul Bert - 89100 PARON
491 769 121 RCS SENS.

Aux termes d'une décision en date du 2 décembre 2021, l'associée unique a nommé M. Romain RENARD, demeurant 5 rue des Boucheries – 89000 AUXERRE et M. Olivier BORDAS, demeurant 8 rue du Champ de Ploix – 89510 VERON, en qualité de co-gérants pour une durée illimitée à compter de ce jour, en remplacement de M. Eric COLAS, démissionnaire.

AL894932044

CHANGEMENT DE GERANT

Dénomination sociale : ANNE-MARIE

Forme : SCI

Siège social : OUANNE (89560), 4 route de Toucy

Capital social : TREIZE MILLE HUIT CENTS EUROS (13 800,00 EUR)

Par décision en date du 06 octobre 2021, il a été pris acte de la nomination de Mme Brigitte KOCZWARA, demeurant à OUANNE (89560), 4 route de Toucy, en qualité d'unique Gérant, à compter du 06 octobre 2021, pour une durée illimitée, en remplacement de Mr Hervé KOCZWARA, décédé.

Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

Pour avis.

AL894932051

SCEA DOMAINE DES CRAIES

Société civile au capital de 226 260,00 €. Siège social : 6 rue Saint-Martin 89800 LIGNORELLES. 392 190 096 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2021 a nommé aux fonctions de co-gérante à compter de cette date, Mme Alicia BONY-REY, demeurant à 6 Rue Saint-Martin 89800 LIGNORELLES. Pour avis, la gérance.

AL894932056

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

LA FONTAINE D'AZON

SARL au capital de 1 500 euros
21 Rue de l'Europe 89100 MAILLOT
RCS SENS 529 123 564

Prorogation de la durée de la société

Aux termes d'un PV d'AGE en date du 01/12/2020, il a été décidé de proroger la durée de la Société de 99 ans soit jusqu'au 30/11/2119.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du tribunal de Commerce de SENS.

Pour avis,

AL894932028

➜ NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
89000

MEHARI LAVAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 43 rue d'Eichtal
89500 DIXMONT
RCS SENS 518 778 527

Aux termes d'une délibération en date du 2 novembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL894932039

POLYGONE V.R.D

Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 7 500,00 € Siège social : 11 rue du Closeau – 89100 MALAY-LE-GRAND 511 078 834 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 24 novembre 2021, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 223-42 du code de commerce. Pour avis, le gérant.

AL894932058

TAG

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 121.008 €uros
Siège social : 34-36, avenue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
421 962 564 R.C.S. AUXERRE

Avis

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 28 Juin 2021, les associés ont décidé de ne pas dissoudre la société, en application de l'article L223-42 du code de commerce.

Mention en sera faite au RCS.

Pour avis,

AL894932075

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DPPS IMMO

SCI en liquidation
au capital de 60000€
Siège social
23 boulevard Davout 89000 Auxerre
438 255 986 RCS Auxerre

L'AGE du 18/10/2021 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 18/10/2021. Dépôt au RXCS de Auxerre

AL894932001

CM2P

Société civile immobilière
en liquidation au capital de 500 euros
Siège social
4 rue Montanthiaume Cidex 814
89230 VILLENEUVE SAINT SALVES
Siège de liquidation
25 La Tour Coulon – 89000 AUXERRE
834 825 390 RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/09/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Brice CICHY, demeurant 25 La Tour Coulon – 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 25 La Tour Coulon – 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur.

AL894932047

CM2P

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 500 euros
Siège social
4 rue Montanthiaume Cidex 814
89230 VILLENEUVE SAINT SALVES
Siège de liquidation
25 La Tour Coulon – 89000 AUXERRE
834 825 390 RCS AUXERRE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 25/11/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Brice CICHY, demeurant 25 La Tour Coulon – 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 30/09/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE, en annexe

au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur.

AL894932048

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SANITELEC, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 11 960 euros Siège social : 6 Avenue du 19 Mars 1962 - 89600 VERGIGNY, Siège de liquidation : 4 rue du Château - 89600 VERGIGNY, 328 630 777 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 9 novembre 2021, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 septembre 2021, déchargé M. Frédéric BLANCHET, demeurant 4 rue du Château 89600 VERGIGNY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL894932054

ROMA MODE

SARL en liquidation
au capital de 5 000 €
16 place de l'hôtel de Ville
89000 Auxerre
811 803 063 RCS AUXERRE

Les associés par décision du 5/12/2021, après avoir entendu le rapport de M. Guido ROMANO, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de AUXERRE.

Pour avis, le liquidateur.

AL894932071

ART'SN

SASU au capital de 2.000€ Siège social : 2 place du commandant charcot, Appt 19, 89400 MIGENNES 823 172 598 RCS de SENS. Le 03/12/2021, le Président a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2021, nommé liquidateur Mme Stephanie POTART, 2 place du commandant charcot, 89400 MIGENNES et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de SENS.

AL894932079

EXPERTISE ET CONSEILS AUTOMOBILES PRIEUR

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 7 500 euros Siège social : 30 rue du Moulin du Roy 89100 SENS Siège de liquidation : 1 Chemin du Port Givet, BP 146, 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS 488398124 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 01/12/2021, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Michel PRIEUR, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

AL894932081

S.J.B.
Société d'Avocats

LOMATYS

Société à responsabilité limitée
au capital de 150 000 euros
Siège social
ZA Sud - Rue du Cedec
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
814 645 883 RCS SENS

Par décision du 30 novembre 2021, la Société ZACHARIE, Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est Route d'Avallon 89130 TOUCY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 509 571 279 RCS AUXERRE a, en sa qualité d'associée unique de la Société LOMATYS, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société LOMATYS au profit de la Société ZACHARIE, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de SENS. Pour avis La Gérance

AL894932084

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS CONSTITUTION

Avis de constitution du 29/10/2021

Forme sociale : SARL

Dénomination sociale : LES GRANDS CHENES

Siège social : Les Berthes Bailly, 89170 SAINT FARGEAU

Objet social : Toutes prestations de service en hôtellerie, restauration et réception évènementielle, bar, débit de boisson

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 16 000 euros

Gérance : Madame Laureen PICARD, 53 Avenue Charles de Gaulle, 91420 MORANGIS

Immatriculation de la Société au RCS de AUXERRE

Pour avis

AL894931823

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 29/10/2021

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : CLLTZ PICARD

Siège social : Les Berthes Bailly, 89170 SAINT FARGEAU

Objet social : Acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers meublés ou non meublés, bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; acquisition de terrains, exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Madame Laureen PICARD, 53 Avenue Charles de Gaulle, 91420 MORANGIS

Cessions de parts : agrément en AGE, libre entre associés

Immatriculation de la Société au RCS de AUXERRE

Pour avis

AL894931826

AVIS DE CONSTITUTION

Par statuts du 08/11/21 est constituée la Société suivante :

FORME : Société Civile de Moyens

DENOMINATION : SCM GALLOT CHAMPEAUX

CAPITAL : 1.000 € ;

SIEGE : 3, rue de Joie, 89000 AUXERRE

OBJET : La mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de médecine générale de ses membres en veillant au respect de la liberté de choix par le malade et de l'indépendance technique et morale de chaque associé.

Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages

nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire nécessaire et plus généralement, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil.

DUREE : 99 ans a/c de son immatriculation ;

COGERANTES :

Madame Nathalie, Georgette, Christiane GALLOT Née le 25/10/1968 à CHENOVE (21) demeurant au Chemin de la ferme de bon pain, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE et

Madame Jennifer, Nathalie CHAMPEAUX Née le 31/08/1989 à MIGENNES (89) demeurant au 14 rue du Docteur Marie, 89000 AUXERRE.

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre les Associés. Dans tous les autres cas, elles ne peuvent être cédées qu'après agrément.

Mention sera faite RCS AUXERRE.

AL894931998

AVIS CONSTITUTION

La SCI SCI BEL PROJECT a été constituée. Capital: 1000 € Siège: 19 Rue Du Saule 89470 Moneteau Objet: Acquisition, revente à titre exceptionnel, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Durée: 99 ans Gérance: Hamza Belhassan, 12 Rue De Perrigny 89000 Auxerre. Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. RCS: AUXERRE

AL894932011

EXPERT PLUS
Patrick PELLE
Expert-comptable et commissaire aux comptes
Cabinet: 02 47 64 22 40
mail: patrick.pelle@cabinetexpertplus.fr
site internet
www.cabinetexpertplus.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 9 septembre 2021, il a été constitué une Société Civile dénommée : WEST

Objet social : La propriété, l'administration et l'exploitation par voie de location.

Siège social : 7 rue du Capitaine Coignet 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES

Capital : 500 euros

Gérance : Mme Nina SZAREK demeurant 7 rue du Capitaine Coignet 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL894932033

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 01/11/2021, il a été constitué une SARL

Dénomination : BEAUTY SHANGHAI

Siège social : 160 Rue Des Deportes De La Resistance 89100 SENS

Capital : 1000 €

Activités principales : onglerie, soins de beauté, modelage et vente des produits esthétiques.

Durée : 99 ans

Gérance : M. CAMUS Florian 10 Rue Jacques Le Paire 77400 LAGNY SUR MARNE

Immatriculation au RCS de SENS

AL894932038

AZUR INVEST

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 26 novembre 2021, à Saint Fargeau. Dénomination : AZUR INVEST. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 3 Promenade du Grillon, 89170 St Fargeau. Objet : prise de participations dans toutes sociétés et personnes morales, gestion de portefeuilles titres, prestations de services dans les domaines du management, du secrétariat, de la comptabilité, de l'informatique, du conseil technique, de l'ingénierie. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 3000 euros divisé en 3000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : La cession d'actions entre associés est libre et sur agrément des 3/4 des actionnaires au profit des tiers.. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Monsieur Clément BEDDES La Mouillardière 89170

St Fargeau. La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.
Clément BEDDES

AL894932041

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/12/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : NATURE 89
Objet social : Toutes opérations de bucheronnage, sciage, élagage, défrichage
Toutes opérations d'entretien d'espaces verts
Siège social : 21 rue Edouard Vaillant 89400 MIGENNES
Capital : 100 €
Durée : 99 ans
Président : M. OZAKIN Saban, demeurant 21 rue Edouard Vaillant 89400 MIGENENS
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement sous réserve d'agrément
Immatriculation RCS SENS

AL894932042

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 01/11/2021, il a été constitué une SASU
Dénomination : PRO BAT
Siège social : 14 Rue Saint Leu 89140 COURLON SUR YONNE
Capital : 1000 €
Activités principales : travaux de couverture
Durée : 99 ans
Président : M. ABID ZIED 14 Rue Saint Leu 89140 COURLON SUR YONNE
Immatriculation au RCS de SENS

AL894932046

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/12/2021, il a été constitué une SAS dénommée : ELIF AUTO Siège social : 410 chemin de la Noue, 89340 VILLEBLEVIN. Capital : 500€ Objet Entretien et réparation de tous types de véhicules, Achat, revente de tous types de véhicules et d'accessoires automobiles, Lavage et nettoyage de tous types de véhicules, Et toutes les opérations contribuant à la réalisation de cet objet social. Président : M. Aslan TEMIROV, 13 rue paul valéry, 77000 MELUN. Admissions aux assemblées et droits de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à au moins une voix. Tout actionnaire est convoqué aux Assemblées. Clauses d'agréments : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL894932055

ROCANOMA

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 3 décembre 2021, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée : Dénomination sociale : ROCANOMA. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 7 500 €. Siège social : 7 rue de la Porte d'Auxerre – 89800 BEINE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 7 500 €. Gérant : M. Romain BOULMEAU demeurant à BEINE (89800), 7 rue de la Porte d'Auxerre. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000). Pour avis et mention, la gérance.

AL894932077

Laurent FRANCIN
Stéphanie FAIVRE FRANCIN
& Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire à AUXERRE, le 6 décembre 2021, a été constituée la société civile suivante :
Dénomination : P3L
Siège : DIGES (89240) 3 rue des Vaulaurées, Les Fritons d'En Haut
Capital social : 1.000,00 €, entièrement libéré
Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens et droits immobiliers et mobiliers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés, à l'exception de celles consenties entre associés et à leurs descendants
Premiers gérants : M. Yannick PERRIN et Mme Sandra LANGUENET, son épouse, demeurant ensemble à DIGES (89240) 3 rue des Vaulaurées, Les Fritons d'En Haut.
La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL894932082

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
- pour 1 an 52 €
- pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- Bovins viande
- Grandes cultures
- Lait élevage
- Porcs
- Vigne
- Volailles
- Fruits & légumes
- Pâtre
- Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

- Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
- Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
- Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__ date d'expiration: __/__

SIGNATURE

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Anniversaire 2/2

Look : 70 ans de sport

Comme présenté (n° 1657), Look fête ses 70 ans cette année. Entreprise de cycles et de pédales basée à Nevers, elle est synonyme de savoir-faire.



Frédéric Caron est category manager vélo auprès de Look.



Marie-Amélie Guillet est responsable marketing et communications chez Look.

De nombreuses prouesses techniques ont marqué ces 70 dernières années chez Look. Si la marque a encore de beaux jours devant elle, elle s'est construite grâce aux petites mains qui travaillent dans l'ombre et qui font tourner la roue.

La force tricolore

Ainsi, dans la famille Look, Frédéric Caron travaille à son service depuis 23 ans. Aujourd'hui responsable marketing et développement produit auprès de Look et véritable mémoire vivante, Frédéric Caron pointe : *«Si nous déménagions de Nevers, nous perdrions environ 80 % des effectifs. Cela serait un véritable problème, car ces hommes et ces femmes ont un vrai savoir-faire que l'on ne trouve pas ailleurs. Aujourd'hui, le service innovation, la fabrication, et la réparation se trouvent toujours sur le site de Nevers. Nous avons aussi une succursale vers Tunis mais uniquement pour de la fabrication de certaines pièces en carbone»*. Cette implantation française a d'ailleurs eu un avantage pendant la crise sanitaire : *«Nous n'avons pas arrêté de travailler, loin de là. Notre production est flexible et permet de répondre à la demande de plus en plus grandissante pour le vélo. Un atout indéniable face à des concurrents installés en Asie, qui, eux, affichent plus de deux ans de délai d'approvisionnement»*.

Pour la beauté du tout

Passionné de vélo depuis toujours, Frédéric Caron a failli s'engager dans une carrière professionnelle, mais, *«il était déjà trop tard en sortant du service militaire»*. Néanmoins, cela ne l'a pas empêché de s'épanouir dans cet univers. *«J'ai la chance de voir certaines idées réalisées et être commercialisée, mais ce n'est possible qu'avec l'ambiance particulière qui règne chez Look. En effet, tout le monde a l'envie d'aller vers l'innovation pour produire des vélos toujours meilleurs. Je pense que cette force vient du fait que le dialogue est possible, et que les échanges sont constants. On est libre de proposer des réflexions pour faire évoluer les modèles, on cherche des solutions, on essaye, on discute… et on arrive à des prototypes. Si un élément ne fonctionne pas, rien de grave ! On reprend les choses depuis le début et on réessaye»*.

Vélos, tradition et innovation

Si Frédéric Caron est dans l'entreprise depuis environ deux décennies, d'autres viennent d'arriver, à l'image de Marie-Amélie Guillet : *«J'ai été embauchée il y a quelques années. Pour moi, c'est la continuité de mon ancien poste (responsable sponsoring chez Skoda) puisque j'étais amenée à aller sur les courses vélos notamment. Ce changement de la voiture au vélo a du sens pour moi et est en accord avec les attentes du public aujourd'hui. Le monde du vélo est en plein boom, et il faut s'adapter tout en continuant à innover notamment avec de la technologie embarquée. C'est un véritable défi que nous avons tous accepté ici, et nous sommes ravis»*. En évoquant la proximité des employés avec la direction, Marie-Amélie Guillet rejoint Frédéric : *«Même si nous venons tous d'horizons différents, il y a une dynamique de groupe, tout le monde se connaît. Look est avant tout une entreprise locale même si elle fait partie du patrimoine français en rayonnant à l'international. Je pense que ce modèle d'une petite entreprise réussissant en restant en France doit être inspirant pour d'autres. De plus, Nevers et la Nièvre ont de belles choses à offrir pour les entreprises, que ce soit pour la qualité de vie ou le savoir-faire qu'on y trouve. Il faut les soutenir pour qu'elles s'y implantent »*. Marie-Amélie Guillet conclu en souriant : *« Si on devait retenir quelques mots sur Look, je pense que ce serait l'esprit français mais aussi l'Art du vélo… en alliant les deux, on a tout dit»*.

CHLOÉ MONGET

